

Indicateurs de l'éducation au Canada : manuel pour le rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation septembre 2022

Date de diffusion : le 8 septembre 2022



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Notes aux lecteurs sur la variable de genre | 4 |
| Acronymes et abréviations | 5 |
| Introduction..... | 8 |
| Équipe du projet | 9 |
| Section A : Portrait de la population d'âge scolaire..... | 10 |
| Section B : Le financement des systèmes d'éducation..... | 20 |
| Section C : Études primaires et secondaires..... | 33 |
| Section D : Études postsecondaires | 52 |
| Section E : Transitions et résultats | 73 |
| Annexe 1 : Structure de l'éducation et de la formation au Canada..... | 86 |
| Annexe 2 : Indicateurs canadiens et indicateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) | 91 |

Notes aux lecteurs sur la variable de genre

Cette variable provient parfois de fichiers administratifs que d'autres organisations ont partagés avec Statistique Canada. Il est possible, qu'à l'occasion, la seule information disponible soit le « sexe à la naissance », en quel cas, nous l'utilisons comme approximation pour le « genre ». Certaines organisations combinent les données sur les personnes de genre non binaire avec la catégorie « genre inconnu » dans leur fichier, ce qui rend impossible la publication des données pour les personnes de genre non binaire. Statistique Canada et le gouvernement canadien tentent de publier des données sur le genre étant le plus inclusives possible et nous allons continuer à travailler avec nos partenaires pour maximiser la cohérence entre leurs données et la nouvelle norme proposée sur le genre.

Acronymes et abréviations

- AANC** – Affaires autochtones et du Nord Canada
- ACPAU** – Association canadienne du personnel administratif universitaire
- AUS** – Australie
- AUT** – Autriche
- BEL** – Flandre (Belgique)
- CANSIM** – Système canadien d'information socio-économique
- Cégep** – Collège d'enseignement général et professionnel
- CHL** – Chili
- CITE** – Classification internationale type de l'éducation
- CMEC** – Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
- CPE** – Classification des programmes d'enseignement
- CPFP** – Cours préparatoire à la formation professionnelle
- CPO** – Cours préuniversitaire de l'Ontario
- CRSH** – Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- CRSNG** – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- CSCÉ** – Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- CCSE** – Centre canadien de la statistique de l'éducation
- CV** – Coefficient de variation
- CZE** – Rép. Tchèque
- DEG** – Diplôme d'éducation générale
- DEU** – Allemagne
- DIRD** – Dépenses intérieures brutes au titre de la recherche et du développement
- DNK** – Danemark
- EASEF** – Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation
- ECI** – Enquête sur les collèges et les instituts
- EDES** – Enquête sur les diplômés des écoles secondaires
- EDGFE** – Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation
- EDM** – Enquête sur les dépenses des ménages
- EDSC** – Emploi et Développement social Canada
- EDTR** – Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
- EEPS** – Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (anciennement PSEPS - Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire)
- EFC** – Enquête sur les finances des consommateurs
- EIACA** – Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes
- EJET** – Enquête auprès des jeunes en transition
- ELNEJ** – Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes
- END** – Enquête nationale auprès des diplômés
- ENG** – Angleterre (RU)
- ENM** – Enquête nationale auprès des ménages
- EPA** – Enquête sur la population active

ÉPT – Équivalence plein temps

ESD – Enquête de suivi auprès des diplômés

ESIFC – Enquête sur le système intégré d'information financière sur les commissions scolaires

ESP – Espagne

EST – Estonie

EVIP-R – Échelle de vocabulaire en images Peabody-Révisé

FCI – Fondation canadienne pour l'innovation

FIN – Finlande

FINCOL – Statistiques financières des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle

FPE – Formation préparatoire à l'emploi

FRA – France

FSSUC – Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades

GBR – Angleterre (RU)

GBR-NIR – Irlande du Nord (RU)

GRC – Grèce

IDN-JAK – Djakarta (Indonésie)

IEA – International Association for the Evaluation of Educational Achievement

IFUC – Enquête sur l'information financière des universités et collèges

INES – Indicateurs de l'éducation de l'OCDE

IPC – Indice des prix à la consommation

IRL – Irlande

IRSC – Instituts de recherche en santé du Canada

ISR – Israël

ITA – Italie

JPN – Japon

KOR – Corée

LTU – Lituanie

NDL – Northern Distance Learning

NDM – Nouveau modèle de diffusion

NEET – ni en emploi, ni aux études (ou en formation)

NLD – Pays-Bas

NOR – Norvège

NZL – Nouvelle-Zélande

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

ODD – Objectifs de développement durable

OIT – Organisation internationale du travail

PEICA – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes

PIB – Produit intérieur brut

PIPCE – Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation

PIRLS – Programme international de recherche en lecture scolaire

PIRS – Programme d'indicateurs du rendement scolaire
PISA – Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PLEMT – Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail
POL – Pologne
PPA – Parité de pouvoir d'achat
PPCE – Programme pancanadien d'évaluation
R.-D. – Recherche et développement
RHDCC – Ressources humaines et développement des compétences Canada
RMR – Région métropolitaine de recensement
RP-ET – résolution de problèmes dans des environnements technologiques
RSE – Regards sur l'éducation
RUS – Féd. De Russie
SACHES – les domaines de santé, arts, commerce, (sciences) humaines, éducation et sciences sociales
SFR – Seuil de faible revenu
SGP – Singapour
SIAI – Système d'information sur les apprentis inscrits
SIEP – Système d'information sur les étudiants postsecondaires
SISCCC – Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires
SISCU – Système d'information statistique sur la clientèle universitaire
SPEUC – Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges
STGM – les domaines de science, technologie, génie, et mathématiques et sciences informatiques
SVK – Rép. Slovaque
SVN – Slovénie
SWE – Suède
TALIS – Enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage
TIC – Technologies de l'information et des communications
TUR – Turquie
UKM – Royaume-Uni
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UOE – Collecte de données UNESCO/OCDE/Eurostat
USA – États-Unis

Introduction

Le présent manuel met à jour la description générale des indicateurs du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) lorsque de nouveaux tableaux sont publiés. Ce manuel constitue un document de référence permettant aux lecteurs de comprendre globalement chaque indicateur. Ils n'y trouveront donc pas les descriptions méthodologiques très précises qui s'imposeraient si nous voulions établir les indicateurs à l'aide des données brutes.

Les tableaux du PIPCE mettent en évidence les plus récentes données disponibles pour cinq grands ensembles d'indicateurs :

1. Portrait de la population d'âge scolaire
2. Le financement des systèmes d'éducation
3. Études primaires et secondaires
4. Études postsecondaires
5. Transitions et résultats

Les renseignements suivants constituent l'essentiel du Manuel. Ils sont présentés pour chaque indicateur :

- une brève description générale;
- les principales définitions et les principaux concepts utilisés;
- un aperçu de la méthodologie;
- un court examen des principales limites des données, y compris des comparaisons, entre les provinces et territoires, au besoin;
- les sources de données utilisées pour produire l'indicateur.

Deux annexes concluent ce manuel. L'une présente la structure de l'éducation et de la formation au Canada et l'autre détaille la relation de certains indicateurs avec les comparateurs internationaux.

Équipe du projet¹

| | |
|---------------------|--------------------|
| Christian Chénier | Statistique Canada |
| Jennifer Chew Leung | Statistique Canada |
| Gregory Christ | Statistique Canada |
| Jaclyn Layton | Statistique Canada |
| Ravdeep Sandal | Statistique Canada |
| Klarka Zeman | Statistique Canada |

1. Nous remercions le personnel du Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada pour leur inestimable contribution à ce rapport, ainsi que le personnel de la Division de diffusion officielle, services linguistiques et communications avec les répondants de Statistique Canada.

Section A : Portrait de la population d'âge scolaire

A1 Population avec l'identité autochtone

De façon globale, l'indicateur **A1**, Taille de la population, donne des renseignements sur la population d'âge scolaire au Canada. Ce sous-indicateur donne les estimations et les projections de la population âgée de 0 à 29 ans avec l'identité autochtone, ainsi que la proportion de personnes avec l'identité autochtone dans la population canadienne, selon le groupe d'âge, pour le Canada et pour les provinces et territoires (tableau 17-10-0115-01 anciennement CANSIM 477-0110 et tableau 17-10-0116-01 anciennement CANSIM 477-0111).

Concepts et définitions

- Pour l'indicateur au sujet de la taille de la population, la **population d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les estimations et les projections présentées pour la population avec l'identité autochtone incluent également la population d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans) et la population âgée de 25 à 29 ans. Les données sont présentées pour les groupes d'âge suivants : l'ensemble des 0 à 29 ans ; 0 à 4 ans ; 5 à 14 ans, 15 à 19 ans ; 20 à 24 ans, et 25 à 29 ans.
- **La population avec l'identité autochtone** désigne une personne ayant déclaré, dans le cadre de l'**Enquête nationale auprès des ménages de 2011**, appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Premières Nations, Métis ou Inuit et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne et/ou à une Première nation².
- Les **estimations** de la population représentent le nombre de personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, ajusté pour le sous-dénombrement net et les réserves indiennes partiellement dénombrées.
- Une **projection de population** reflète l'effectif futur de population résultant d'un ensemble d'hypothèses relatives aux composantes démographiques et non démographiques de l'accroissement. Ces hypothèses considèrent qu'autant les populations au départ des projections que l'évolution des composantes sont susceptibles d'affecter l'effectif et la composition des populations. Pour la population autochtone, les hypothèses ont été assemblées en un nombre limité de scénarios dont l'objectif est de montrer ce qu'il adviendrait au cours des années à venir si les hypothèses les composant devaient s'avérer.
- Les projections sont présentées pour les années 2016, 2021, 2026, 2031 et 2036, pour les cinq scénarios (voir la section « Méthodologie »).
- **La fécondité** désigne le « Phénomène en rapport avec les naissances vivantes considérées du point de vue de la femme, du couple et très exceptionnellement de l'homme ».
- La **mobilité ethnique** est « le phénomène en vertu duquel les personnes et les familles changent d'appartenance ethnique »³. La mobilité ethnique se divise en deux volets : la mobilité ethnique intragénérationnelle et intergénérationnelle⁴.
- La mobilité ethnique **intergénérationnelle** résulte d'un changement d'appartenance ethnique entre les parents et les enfants, le ou les parents n'ayant pas la même appartenance ethnique que leur enfant.
- La mobilité ethnique **intragénérationnelle** résulte d'un changement dans l'appartenance ethnique d'une personne au cours du temps.
- **Sous-dénombrement** net représente la différence entre le nombre de personnes qui étaient visées par le recensement mais qui n'ont pas été recensées (sous-dénombrement) et le nombre de personnes qui ont été recensées alors qu'elles n'auraient pas dû l'être ou qui l'ont été plus d'une fois (sur-dénombrement).

2. Les « Concepts et définitions » utilisés dans cette section du manuel sur la population ayant une identité autochtone sont cités ou adaptés à partir des entrées du glossaire du rapport de 2015 de Statistique Canada, [Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036](http://www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/2015001/section04-fra.htm) (www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/2015001/section04-fra.htm) (Numéro de catalogue 91-552), préparé par Jean-Dominique Morency, Éric Caron Malenfant, Simon Coulombe et Stéphanie Langlois.

3. Guimond, Éric. 2003. « Définitions floues et explosions démographiques : identités mouvantes des groupes autochtones au Canada », dans Newhouse, D. et Peters, E. J., éditeurs, *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain*, Project de recherche sur les politiques, Gouvernement du Canada.

4. Boucher, Alexandre, Norbert Robitaille et Éric Guimond. 2009. « La mobilité ethnique intergénérationnelle des enfants de moins de 5 ans chez les populations autochtones, Canada, 1996 et 2001 », dans *Cahiers québécois de démographie*, Volume 38, n° 2.

- **Microsimulation**, par opposition aux modèles d'estimations et de projections par composantes, la microsimulation simule le destin démographique d'individus un à la fois. Elle constitue une méthode qui s'appuie sur des expériences aléatoires répétées au niveau individuel plutôt que sur des proportions moyennes appliquées au niveau d'un groupe.

Méthodologie

- Les projections pour ce sous-indicateur sont fournies par l'équipe de Demosim dans la Section de la microsimulation démographique, Division de la Démographie de Statistique Canada. Les estimations pour la population présentées pour 2011 représentent le nombre de personnes ayant déclaré une identité autochtone dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Cette base de données a été l'objet d'ajustements pour tenir compte du sous-dénombrement net au recensement selon l'âge, le sexe et la province/territoire et les réserves partiellement dénombrées.
- Le fichier de microdonnées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 est également celui qui sert de population de base aux projections des populations selon l'identité autochtone jusqu'en 2036.
- Le modèle de projections démographiques par microsimulation Demosim a servi au développement des projections tant pour les Autochtones que les non-Autochtones présentées dans les tableaux 17-10-0115-01 et 17-10-0116-01. Les hypothèses pour la population autochtone proviennent des Scénarios 1, 2, 3, 4 et 5 des *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*, n° 91-552 au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 1
Projections pour les cinq scénarios

| | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 | Scénario 4 | Scénario 5 |
|--|---|--|--|---|---|
| Hypothèses relatives aux Autochtones | Mobilité ethnique constante et convergence complète de la fécondité. | Mobilité ethnique constante et convergence à 50 % de la fécondité. | Mobilité ethnique et fécondité constantes. | Aucune mobilité ethnique et convergence complète de la fécondité. | Aucune migration interne, mobilité ethnique constante et convergence complète de la fécondité |
| Fécondité | Convergence : Réduction complète de l'écart entre Autochtones et non Autochtones. | Convergence : Réduction de 50 % de l'écart entre Autochtones et non Autochtones. | Niveau constant ¹ et maintien des écarts de fécondité entre Autochtones et non Autochtones. | Convergence : Réduction complète de l'écart entre Autochtones et non Autochtones. | |
| Mobilité ethnique intragénérationnelle | Mobilité ethnique constante au niveau estimé de 1996 à 2011 | | | Aucune mobilité ethnique intragénérationnelle ² | Mobilité ethnique constante au niveau estimé de 1996 à 2011 |
| Mobilité ethnique intergénérationnelle | Constante, au niveau estimé dans l'ENM de 2011. | | | | |
| Transmission intragénérationnelle du statut d'Indien inscrit et de la catégorie d'inscription (incluant les unions mixtes) | Constante, au niveau estimé dans l'ENM de 2011 avec une poursuite des tendances 2001-2011 quant aux unions mixtes | | | | |
| Mortalité | Un accroissement modéré de l'espérance de vie avec maintien de l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones | | | | |
| Migration internationale | Aucune migration internationale pour les Autochtones. | | | | |
| Migration interne | Patrons de migration constants aux niveaux de 2001, 2006 et 2011 | | | | |
| Inscription au Registre des Indiens et reclassification de catégorie d'inscription au cours de la vie | Inscriptions tardives : taux constants; Inscriptions C-31 ³ : 4 300 inscriptions et déclin progressif d'ici 2036; Inscriptions C-3 ⁴ : 40 200 inscriptions jusqu'en 2020; Inscriptions Qalipu ⁵ : 23 700 inscriptions jusqu'en 2013; Reclassifications de 6(2) à 6(1) en vertu de C-3 : 18 200 reclassifications jusqu'en 2020; Autres reclassifications de 6(2) à 6(1) : taux constants | | | | |
| Scolarité | Un ralentissement progressif des tendances, et maintien des écarts entre Autochtones et non Autochtones. | | | | |
| | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 | Scénario 4 | Scénario 5 |
| Hypothèses relatives aux non Autochtones | Mobilité ethnique constante et convergence complète de la fécondité. | Mobilité ethnique constante et convergence à 50 % de la fécondité. | Mobilité ethnique et fécondité constantes. | Aucune mobilité ethnique et convergence complète de la fécondité. | Aucune migration interne, mobilité ethnique constante et convergence complète de la fécondité |
| Fécondité | Une fécondité moyenne qui atteint 1,67 enfant par femme à l'échelon national en 2021 et un maintien des écarts entre les groupes projetés. | | | | |
| Mortalité | Un accroissement modéré de l'espérance de vie, et des écarts constants de mortalité entre les sous-groupes qui composent la population. | | | | |
| Immigration | Un taux d'immigration constant à 7,5 pour mille, et une composition de l'immigration représentative par pays de naissance de l'immigration au cours de la période 2006 à 2011. | | | | |
| Émigration | Un taux d'émigration totale constant au niveau estimé entre 2002-2003 et 2011-2012, et des écarts constants d'émigration entre les sous-groupes qui composent la population. | | | | |
| Migration interne | Patrons de migration constants aux niveaux de 2001, 2006 et 2011 | | | | Aucune migration interne |

1. En 2010-2011, l'indice synthétique de fécondité a été estimé à environ 2,7 enfants pour les femmes d'identité inuite, 2,4 pour celles s'identifiant aux Premières Nations et 1,8 pour les femmes d'identité métisse, comparativement à 1,6 pour les femmes non autochtones.

2. Autrement dit, dans la population non autochtone née au Canada, toute personne susceptible de se déclarer d'identité autochtone l'a déjà fait avant 2011.

3. Modifications de 1985 à la *Loi sur les Indiens*.

4. Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens

5. Reconnaissance légale de la Première Nation Qalipu Mi'kmaq

Limites

- Il ne faut pas confondre la population déclarant avoir une identité autochtone et celle déclarant une ascendance autochtone. L'ascendance autochtone fait référence au groupe ethnique ou culturel des ancêtres d'une personne, mais ne signifie pas pour autant que cette personne s'identifie au groupe autochtone dont faisaient partie ses ancêtres⁵.
- Même si on utilise couramment les projections démographiques à des fins de planification, il faut les interpréter avec prudence, car elles reposent sur des hypothèses sur l'évolution des composantes démographiques.

Sources des données

- [L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011](#).
- Tabulations spéciales proviennent de l'équipe Demosim, Section de la microsimulation démographique, Division de la Démographie de Statistique Canada.
- [Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036](#).

A2 Diversité culturelle

L'indicateur **A2** présente la diversité de la population d'âge scolaire dans certaines des principales régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada en fonction des immigrants, des minorités visibles et des langues parlées à la maison. Il fait également ressortir les variations de la proportion d'Autochtones parmi la population d'âge scolaire ([tableau 37-10-0098-01](#) anciennement CANSIM 477-0094).

Concepts et définitions

- Pour cet indicateur, la **population d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les **groupes d'âge** suivants, qui correspondent à la norme retenue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada, ont été adoptés pour le PIPCE : 5 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans.
- **Immigrant** désigne une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu/résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. Certains immigrants sont citoyens canadiens, d'autres non. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada. Dans le recensement de la population de 2016, « Immigrants » comprend les immigrants arrivés au Canada le 10 mai 2016 ou avant.
- **Minorité visible** se rapporte au fait qu'une personne appartient ou n'appartient pas à une des minorités visibles définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et, le cas échéant, le groupe de minorités visibles en question. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.
- **Langue parlée à la maison** « Langue parlée le plus souvent à la maison » désigne la langue que la personne parle le plus souvent à la maison au moment de la collecte des données. Une personne peut déclarer plus d'une langue comme étant « parlée le plus souvent à la maison » si les langues sont parlées aussi souvent l'une que l'autre. Les lecteurs peuvent consulter la publication intitulée, [Dictionnaire, Recensement de la population, 2016](#), n° 98-301-X au catalogue.

5. Comme indiqué dans le glossaire du rapport de 2015 de Statistique Canada, [Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036](#) (<http://www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/91-552-x2015001-fra.htm>) (Numéro de catalogue 91-552), préparé par Jean-Dominique Morency, Éric Caron Malenfant, Simon Coulombe et Stéphanie Langlois.

- **Identité autochtone** désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des traités c'est-à-dire les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit (sic) et des Métis du Canada.
- Identité autochtone comprend les groupes autochtones (Membres des Premières nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)), les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.
- En 2016, on comptait 14 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombés » dans le cadre du recensement (veuillez-vous reporter au document Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombés). En 2011, on comptait au total 36 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombés » dans l'ENM; 31 d'entre eux ont aussi été partiellement dénombés dans le Recensement de 2011. Les cinq autres réserves ont été partiellement dénombées dans l'ENM correspondaient à des cas où seule la partie recensement du dénombrement avait été effectuée et où le dénombrement dans le cadre de l'ENM n'avait pas été autorisé ou avait été interrompu avant d'être terminé, ou encore n'avait pas été possible en raison de causes naturelles. En 2006, on comptait 22 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombés » dans le recensement. Pour plus de renseignements sur les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombés, veuillez vous reporter à l'[annexe 1.2](#) du Guide du Recensement de la population, 2016, n° 98-304-X au catalogue.
- Une **région métropolitaine de recensement (RMR)** ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.
- Si la population du noyau d'une AR diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec une population inférieure à 10 000 habitants sont appelés banlieue. Alors que toutes les régions à l'intérieur des RMR et des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Méthodologie

- La proportion de la population d'âge scolaire possédant des caractéristiques particulières est fondée sur les renseignements déclarés dans le Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 concernant les immigrants, les minorités visibles et l'identité autochtone, et le Recensement de la population de 2016 concernant la langue parlée à la maison.
- La proportion de la population d'âge scolaire possédant la caractéristique y = (nombre de personnes âgées de 5 à 24 ans possédant la caractéristique y) / (nombre de personnes âgées de 5 à 24 ans).

Limites

- Les auteurs des rapports du PIPCE établissent des indicateurs canadiens distincts pour les personnes qui se sont elles-mêmes identifiées comme étant Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits. Même si cette classification autorise des analyses plus détaillées de la population autochtone du Canada qu'un grand groupe pancanadien, elle ne brosse pas un tableau complet de la population vivant en milieu urbain et ceux vivant en milieu rural ou dans des localités isolées, ou encore entre les Autochtones vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci. Les Autochtones issus de ces divers milieux peuvent avoir des possibilités, des aspirations et des besoins très différents. Des indicateurs distincts concernant les Autochtones sont établis pour chacune des dix provinces et chacun des trois territoires. Ici encore, il est possible que l'écart au sein des sphères de compétences nous échappe en partie.

- Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les estimations du questionnaire complet du Recensement de 2016 avec les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, car ces deux sources de données représentent des populations différentes. La population cible du questionnaire complet du Recensement de 2016 comprend les résidents habituels dans les logements collectifs et les personnes vivant à l'étranger, alors que la population cible de l'ENM les exclut. De plus, les estimations de l'ENM sont dérivées d'une enquête à participation volontaire, et elles peuvent par conséquent, comporter davantage d'erreurs dues à la non-réponse que les estimations dérivées du questionnaire complet du Recensement de 2016.

Source des données

- [Enquête nationale auprès des ménages de 2011](#), Statistique Canada.
- [Recensement de la population de 2016](#), Statistique Canada.

A3 Faible revenu

L'indicateur **A3** nous renseigne sur la proportion de la population âgée de 0 à 24 ans vivant dans un contexte de faible revenu, par groupe d'âge et mode de vie (tableau 37-10-0129-01 anciennement CANSIM 477-0134). La durée des périodes pendant lesquelles les individus âgés de 5 à 24 ans ont vécu dans ces situations est présentée. L'information est présentée pour le Canada et les provinces.

Concepts et définitions

- Cet indicateur fait référence à la **population d'âge préscolaire et scolaire** et englobe toutes les personnes âgées de 0 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les **groupes d'âge** suivants ont été adoptés pour le PIPCE : 0 à 4 ans, 5 à 19 ans (5 à 14 ans, 15 à 19 ans), 20 à 24 ans et 0 à 24 ans.
- Trois **modes de vie** sont présentés pour la population âgée de 0 à 24 ans vivant dans un contexte de faible revenu: personnes demeurant avec deux parents, personnes demeurant avec un parent seul ou personnes ne demeurant avec aucun parent. La catégorie « Tous les modes de vie » inclut les trois modes de vie mentionnés ci-haut.
- Les **parents** renvoient aux parents biologiques, aux beaux-parents et aux parents adoptifs. L'expression **parent seul** est utilisée pour désigner un tuteur ou adulte, sans égard à l'état matrimonial, sans conjoint mais qui a la garde d'enfants. Le « type de familles de recensement » comprend les familles de recensement et les personnes hors famille de recensement. La famille de recensement correspond à ce qui est couramment appelé la famille nucléaire ou famille immédiate. D'une façon générale, elle est composée d'un couple marié ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants. De plus, un enfant de la famille de recensement ne doit pas vivre avec son conjoint ou avec un ou plusieurs de ses enfants dans ce même ménage.
- Le **faible revenu** est déterminé à l'aide des **Mesures du faible revenu (MFR)** produits par Statistique Canada. Les MFR reposent sur la notion que toutes les personnes d'un ménage sont à faible revenu si le revenu ajusté de leur ménage est inférieur à la moitié du revenu médian ajusté. Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. L'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'un ménage à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous la ligne de faible revenu (LFR). De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les enfants qui vivent dans des ménages à faible revenu.

Méthodologie

- Les données de cet indicateur proviennent de [l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu \(EDTR\)](#) pour les années 2006 à 2011 et de [l'Enquête canadienne sur le revenu \(ECR\)](#) pour les années 2012 jusqu'à présent. L'ECR est une enquête transversale ayant pour but de dresser un portrait du revenu et des sources de revenu des Canadiens, selon leurs caractéristiques personnelles et celles de leur ménage.

- Le faible revenu est calculé à partir de la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl). Les personnes sont considérées comme étant à faible revenu si leur revenu après impôt rajusté correspond à moins de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté. Le revenu après impôt est rajusté en divisant le revenu du ménage par la racine carrée de la taille du ménage et en attribuant cette valeur à toutes les personnes du ménage. Les seuils de la MFR-Apl sont calculés chaque année et varient selon les tendances du revenu médian. Comme les MFR sont calculées chaque année à partir de nouvelles données, elles n'ont pas à être mises à jour au moyen d'un indice des prix. Contrairement aux SFR, qui sont calculés à partir des données d'une enquête sur les dépenses, puis comparés avec les données d'une enquête sur le revenu, les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu
- Le pourcentage de la population d'âge préscolaire et scolaire vivant dans un contexte de faible revenu est défini comme étant le nombre d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu divisé par le nombre total d'enfants dans cette catégorie d'âge.

Limites

- Il n'existe pas de norme internationalement reconnue pour mesurer la pauvreté, ni de définition officielle de la pauvreté au Canada. Les MFR-Apl constituent l'une des nombreuses mesures possibles pour suivre l'évolution du mieux-être économique relatif des familles canadiennes.
- L'ECR fait appel à une méthodologie différente de celle utilisée pour l'EDTR. Les données de l'EDTR ont été révisées pour les années 2006 à 2011 afin de permettre la comparaison des données de l'ECR avec celles des années précédentes. Aucune révision n'a été apportée aux années antérieures à 2006. Lors de la mise en œuvre de la révision pour la période de 2006 à 2011, les révisions des données ont été effectuées de manière à réduire au minimum les « ruptures » dans les tendances. Néanmoins, pour certaines caractéristiques, les tendances des données pourraient révéler une rupture en raison du changement de méthodologie. Ce genre de rupture se manifesterait comme un mouvement perceptible des données à la hausse ou à la baisse. Ces ruptures peuvent être présentes dans les estimations de 2006 et de 2012 et pourraient être plus courantes dans les estimations pour les petits domaines, comme le type de famille ou la région (Statistique Canada, 2015).

Sources des données

- Enquête canadienne sur le revenu (ECR), Statistique Canada. Pour obtenir plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [5200](#).
- Statistique Canada, 2016, "[Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#),". La Division de la statistique du revenu. (site consulté le 13 août 2020).
- Statistique Canada, 2015. "[Le revenu des Canadiens, 2000 à 2013](#)." *Le Quotidien*. Le 17 décembre. (site consulté le 13 août 2020).
- Statistique Canada, Février 2020. *Guide de l'utilisateur de l'Enquête canadienne sur le revenu 2018*. La Division de la statistique du revenu.
- Statistique Canada, 2015, "[Les lignes de faible revenu, 2013-2014 : mise à jour](#),". La Division de la statistique du revenu. (site consulté le 13 août 2020).

A4 Antécédents familiaux

L'indicateur **A4** porte sur les modes de vie des membres de la population d'âge scolaire et sur les activités professionnelles des parents. Les répartitions sont établies pour l'ensemble de la population d'âge scolaire ([tableau 37-10-0093-01](#) anciennement CANSIM 477-0089 et [tableau 37-10-0094-01](#) anciennement CANSIM 477-0090) et pour la population d'âge scolaire ayant une identité autochtone ([tableau 37-10-0095-01](#) anciennement CANSIM 477-0091 et [tableau 37-10-0096-01](#) anciennement CANSIM 477-0092).

Concepts et définitions

- Pour cet indicateur, la population **d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les **groupes d'âge** suivants, qui correspondent à la norme retenue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada, sont utilisés : 5 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans.
- La population âgée de 5 à 24 ans a été regroupée dans les catégories suivantes pour refléter les **modes de vie** : les personnes demeurant avec leur(s) parent(s), y compris les parents mariés, les parents vivant en union libre et les parents seuls; ainsi que les personnes ne demeurant avec aucun parent, y compris les personnes habitant en couple, les parents seuls ou celles qui ont adopté d'autres modes de vie.
- Les **parents** renvoient aux parents biologiques, aux parents de même sexe, aux beaux-parents et aux parents adoptifs. L'expression **parent seul** est utilisée pour désigner un tuteur ou adulte, sans égard à l'état matrimonial, sans conjoint mais qui a la garde d'enfants. Les gens qui ont adopté un autre mode de vie comprennent ceux vivant avec des « personnes hors famille », c'est-à-dire ceux qui vivent avec des personnes apparentées seulement, avec des personnes apparentées et d'autres personnes ou avec des personnes non apparentées (au moins deux de ces personnes non apparentées doivent former une famille de recensement). « Parents » désigne aussi le ou les grands-parents lorsqu'il n'y a pas de parents dans le ménage.
- Les répartitions en pourcentage sont présentées pour le groupe des 5 à 24 ans au complet ainsi que pour les **groupes d'âge** suivants : 5 à 14 ans, 15 à 19 ans et 20 à 24 ans.
- Dans le contexte du **Recensement de la population**, une **famille** est un couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), un couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple marié ou un **couple vivant en union libre** peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.
- On a apporté plusieurs changements importants au concept de la famille de recensement à compter du Recensement de 2001 : deux personnes constituant un couple en union libre formé de partenaires de même sexe et tous leurs enfants faisant partie de leur ménage sont considérées comme une famille de recensement. Les enfants compris dans une famille de recensement peuvent avoir déjà été mariés (pourvu qu'ils n'habitent actuellement pas avec leur époux[se] ou partenaire en union libre). Auparavant, il fallait qu'ils n'aient jamais été mariés. Un petit-fils ou une petite-fille vivant dans un ménage à trois générations où le parent (deuxième génération) n'a jamais été marié est, contrairement aux recensements précédents, maintenant considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement du parent, à condition de ne pas habiter avec son époux[se], son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, la famille de recensement était ordinairement constituée des deux générations les plus anciennes. Un petit-fils ou une petite-fille d'un autre membre du ménage où le parent (deuxième génération) n'est pas présent est maintenant considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement du grand-père ou de la grand-mère, à condition que le petit-fils ou la petite-fille n'habite pas avec son époux(se), son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, un tel petit-fils ou une telle petite-fille n'était pas considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement.
- Dans le [tableau 37-10-0093-01](#), les enfants de parents mariés et de même sexe sont regroupés avec ceux vivant avec des parents en union libre de même sexe par souci d'uniformité avec les définitions utilisées dans le Recensement de 2006. Par conséquent, dans ce tableau, la catégorie des enfants vivant avec des « parents en union libre » comprend ceux en union libre de sexe opposé, ceux en union libre de même sexe et les parents mariés de même sexe. Il est important de noter que les données comprises dans ce tableau ne sont pas comparables aux données du [tableau 37-10-0095-01](#), où les enfants de parents mariés et de même sexe sont regroupés avec ceux vivant avec des parents mariés par souci d'uniformité avec les définitions utilisées dans l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

- **Identité autochtone** désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des traités c'est-à-dire les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit (sic) et des Métis du Canada.
- **L'ensemble des Autochtones** comprend les groupes autochtones (Membres des Premières nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit)), les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Méthodologie

- La répartition en pourcentage de la population d'âge scolaire, par groupe d'âge et mode de vie, a été étudiée pour l'ensemble de la population du Canada ([tableau 37-10-0093-01](#) et [tableau 37-10-0094-01](#)) et pour la population d'âge scolaire ayant une identité autochtone ([tableau 37-10-0095-01](#) et [tableau 37-10-0096-01](#)).
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, on applique une méthode aux données du recensement qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs des dénombrements individuels. Par conséquent, lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, puisque le total et les totaux partiels sont arrondis de façon séparée et aléatoire. Cependant, à l'exception des écarts dus à l'arrondissement simple, les pourcentages ont été calculés afin d'arriver à une somme de 100 %, comme le recommande le groupe de la méthodologie du recensement.

Limites

- Les auteurs des rapports du PIPCE établissent des indicateurs canadiens distincts pour les personnes qui se sont elles-mêmes identifiées comme étant Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits. Même si cette classification autorise des analyses plus détaillées de la population autochtone du Canada comparativement à un grand groupe pancanadien, elle ne brosse pas un tableau complet de la situation. Par exemple, cette façon de faire ne permet pas de différencier les Autochtones vivant en milieu urbain de ceux vivant en milieu rural ou dans des localités isolées, ou encore entre les Autochtones vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci. Les Autochtones issus de ces divers milieux peuvent avoir des possibilités, des aspirations et des besoins très différents.
- Certaines réserves indiennes et certains établissements indiens n'ont pas participé à l'**Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011**, soit parce que le dénombrement n'était pas autorisé, soit parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme, soit à cause de désastres naturels (p. ex., les incendies de forêt). On appelle ces réserves « réserves partiellement dénombrées ». Dans l'ENM de 2011, 36 réserves sur 863 réserves habitées ont été partiellement dénombrées. Les données sur ces 36 réserves indiennes et établissements indiens ne sont pas comprises dans les totalisations de l'ENM de 2011. Par conséquent, certaines estimations dans le présent document peuvent être sous-estimées pour les Premières Nations. Veuillez consulter le document de référence intitulé [Guide de référence sur les peuples autochtones](#), pour en savoir davantage sur ces exclusions.
- Lorsqu'on compare les résultats du recensement à d'autres sources de données de Statistique Canada, il semble y avoir une surestimation des personnes âgées de 15, 16 et 17 ans qui sont comptées comme étant mariées, en union libre, séparées, divorcées ou veuves, plutôt que jamais mariées (célibataires). Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011.
- À chaque recensement, il existe une certaine variabilité dans le dénombrement des personnes âgées de 20 à 24 ans en raison de la possibilité que les étudiants soient déclarés à leur emplacement d'études plutôt qu'au domicile de leurs parents (ce qui est recommandé). Veuillez consulter « [La situation des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans dans les ménages](#) », un article de la série Recensement en bref rédigé par Anne Milan.

- Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les estimations du questionnaire complet du Recensement de 2006 avec les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, car ces deux sources de données représentent des populations différentes. La population cible du questionnaire complet du Recensement de 2006 comprend les résidents habituels dans les logements collectifs et les personnes vivant à l'étranger, alors que la population cible de l'ENM les exclut. De plus, les estimations de l'ENM sont dérivées d'une enquête à participation volontaire, et elles peuvent par conséquent, comporter davantage d'erreurs dues à la non-réponse que les estimations dérivées du questionnaire complet du Recensement de 2006.

Source des données

- Recensement de la population, 2006, 2011 et 2016, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, Statistique Canada.

Section B : Le financement des systèmes d'éducation

B1 Dépenses totales en éducation

L'indicateur **B1** permet d'examiner les dépenses publiques et privées combinées au titre de l'éducation au Canada et dans les provinces et territoires.

- [Tableau 37-10-0131-01](#) montre les dépenses publiques et privées combinées au titre des établissements d'enseignement en millions de dollars courants.
- [Tableau 37-10-0022-01](#) montre les indices de variation et les répartitions en pourcentage des dépenses publiques et privées combinées au titre des établissements d'enseignement, à partir de 2007-2008 en dollars constants.
- [Tableau 37-10-0025-01](#) montre les dépenses publiques et privées combinées au titre de l'éducation par habitant et l'indice de variation connexe pour le Canada, les provinces et les territoires en dollars constants.
- [Tableau 37-10-0210-01](#) montre les dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève ou étudiant, en dollars canadiens et américains. Aux niveaux primaire et secondaire, le montant dépensé pour les services éducatifs de base et les services auxiliaires est également présenté. L'indicateur correspondant de l'OCDE est C1, *Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant?*
- [Tableau 37-10-0211-01](#) (qui remplace le tableau 37-10-0040-01) montre les dépenses publiques et privées combinées au titre de l'éducation exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'indicateur correspondant de l'OCDE est C2, *Quelle part de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation?*
- [Tableau 37-10-0212-01](#) montre les proportions des dépenses totales des établissements d'enseignement en dépenses de fonctionnement et en capital, y compris les traitements et les salaires. L'indicateur correspondant de l'OCDE est C6, *À quelles catégories de services et de ressources les dépenses d'éducation sont-elles affectées?*

Concepts et définitions

- Les **dépenses totales** en éducation désignent les dépenses publiques et privées combinées totales au titre de l'éducation pour le Canada, ou pour une province ou un territoire, au cours d'une année financière donnée.
- Les **dépenses publiques** désignent les dépenses directes des entités publiques au titre d'établissements d'enseignement comme les écoles, les universités et les autres établissements publics et privés fournissant ou soutenant des services d'enseignement. Elles comprennent également les subventions accordées aux ménages aux fins d'activités liées à l'éducation. Les entités publiques comprennent les ministères fédéraux, les ministères provinciaux, les administrations locales et les autres organismes publics.
- Les **dépenses privées** comprennent les dépenses directes financées par les ménages et par d'autres entités privées au titre des établissements d'enseignement. Elles comprennent également les dépenses privées au titre d'établissements soutenant des services d'enseignement. Les subventions publiques et les dépenses privées engagées hors des établissements d'enseignement, comme l'achat de manuels scolaires ou les cours particuliers, sont exclues.
- Le **niveau préscolaire** comprend exclusivement la maternelle, tandis que les niveaux primaire et secondaire comprennent 12 années d'études, de la 1^{re} à la 12^e année. La seule exception est le Québec, où le système primaire-secondaire est composé de six années d'école primaire et de cinq années d'école secondaire.
- Dans ce contexte, le **collège** désigne les collèges communautaires et les écoles de formation professionnelle, y compris les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) au Québec et les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario. Selon la province ou le territoire, on les appelle collèges, collèges régionaux, centres, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges communautaires, instituts, écoles ou, au Québec, cégeps.

- Les **universités** offrent habituellement des programmes de premier cycle, d'une durée de quatre ans, menant au diplôme de baccalauréat. Les diplômes d'études supérieures comprennent le diplôme de maîtrise, qui est généralement d'une durée de deux ans après l'obtention d'un premier diplôme universitaire, et le doctorat, qui dure de trois à cinq ans et comprend des études et des travaux de recherche de troisième cycle ainsi qu'une thèse.
- Les **niveaux postsecondaires combinés** désignent la totalité des dépenses des collèges et des universités. Ils fournissent un aperçu des dépenses en éducation dans le secteur de l'enseignement supérieur.
- **Tous les niveaux combinés** comprennent les dépenses en éducation pour tous les niveaux d'enseignement, notamment les niveaux préscolaire, primaire et secondaire, collégial et universitaire.
- L'**indice** désigne les variations cumulatives annuelles en pourcentage dans une variable par rapport à une année de base donnée égale à 100, exprimées sous forme d'indice. Par exemple, un indice d'une valeur de 104 pour le Canada (tableau 37-10-0025-01), cinq ans après l'année de base, indique une augmentation de 4 % des dépenses combinées au titre de l'éducation par habitant au cours de la période allant de 2007-2008 à 2012-2013.
- Le **produit intérieur brut (PIB)** représente la valeur marchande totale des biens et services produits par un pays (ou une province ou un territoire) au cours d'une année.
- Les **dépenses de fonctionnement** font référence aux ressources utilisées chaque année par les établissements dans le cadre de leurs activités. Elles comprennent les dépenses de recherche et de développement.
- Les **dépenses en capital** font référence aux actifs dont la durée de vie est supérieure à un an et comprennent les dépenses consacrées à l'acquisition de nouveaux équipements ou au remplacement des équipements existants ainsi qu'à la construction ou à la rénovation de locaux.
- Les **dépenses au titre des services éducatifs de base** comprennent toutes les dépenses directement liées à l'instruction et à l'éducation.
- Les **dépenses liées aux services auxiliaires** ont deux composantes principales :
 - o les services pour le bien-être des étudiants, qui comprennent le transport, le logement, les repas et les installations de soutien générales;
 - o les services pour le public en général, qui comprennent les musées, la radio et les programmes culturels.
- Les **dépenses au titre des établissements d'enseignement** comprennent les dépenses pour les deux types d'établissements suivants :
 - o les **établissements d'enseignement à vocation pédagogique**, qui sont des entités qui offrent des programmes d'enseignement directement dans le cadre d'un groupe organisé de personnes ou sous forme d'enseignement à distance⁶;
 - o les **établissements d'enseignement sans vocation pédagogique**, qui sont des entités fournissant des services consultatifs, administratifs ou professionnels à d'autres établissements d'enseignement, mais qui n'inscrivent pas d'étudiants eux-mêmes.
- La **moyenne de l'OCDE** est calculée comme la moyenne non pondérée des valeurs des données de tous les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ou peuvent être estimées. Elle ne tient pas compte de la taille absolue du système éducatif de chaque pays ni du nombre relativement faible de pays étudiés. Notez que lorsqu'une catégorie ne s'applique pas dans un pays ou lorsque la valeur des données est négligeable pour le calcul correspondant, la valeur zéro est imputée aux fins du calcul des moyennes de l'OCDE. Lorsque le numérateur et le dénominateur d'un ratio ne s'appliquent pas pour un certain pays, ce pays est exclu de la moyenne de l'OCDE.

6. Les entreprises commerciales ou d'autres établissements offrant des cours de formation de courte durée sur une base individuelle sont exclus.

- Le Canada classe les **dépenses par niveau d'enseignement** d'une manière qui diffère légèrement de celle de la plupart des autres pays, c'est-à-dire que les dépenses au titre de l'enseignement préscolaire sont regroupées avec les dépenses au titre de l'enseignement primaire et secondaire, tandis que les dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire non supérieur (essentiellement la formation technique et professionnelle) sont regroupées avec les dépenses du niveau CITE 5 (enseignement supérieur de cycle court). Cela ne devrait pas avoir d'incidence sur la comparabilité internationale puisque les dépenses au titre de l'enseignement élémentaire et secondaire sont dominantes.

Méthodologie

Dépenses par habitant

- Les dépenses par habitant dans le [tableau 37-10-0025-01](#) sont calculées en divisant les dépenses en éducation au Canada ou dans une province ou un territoire par la population totale. Elle représente le montant des dépenses en éducation par personne.

Dépenses par élève ou étudiant

Les données se rapportent à l'année financière et à l'année scolaire. Contrairement aux publications antérieures à 2018, les données financières et les données sur les effectifs ne sont pas traitées de manière à représenter une seule année civile. Ces données sont recueillies pour le primaire et le secondaire ainsi que pour les secteurs collégial et universitaire. Les données de l'OCDE proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE.

Les dépenses des établissements d'enseignement par élève ou étudiant pour un niveau d'enseignement donné sont calculées en divisant les dépenses totales des établissements d'enseignement pour ce niveau par les effectifs correspondants en équivalents temps plein (ETP). Seuls les établissements et les programmes d'enseignement pour lesquels il existe des données à la fois sur les effectifs et sur les dépenses sont pris en considération. Conformément à la définition de l'OCDE présentée dans le manuel de collecte de données, les dépenses afférentes au service de la dette sont exclues.

Les données financières pour le primaire et le secondaire sont fondées sur trois enquêtes de Statistique Canada : l'Enquête sur le système intégré d'information financière sur les commissions scolaires (principale source d'information sur les dépenses), l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS) et l'Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation. Les données d'enquête sont consolidées avec les dépenses fédérales et provinciales en éducation et d'autres sources de revenus afin de brosser un tableau plus complet des dépenses publiques.

Les données sur les effectifs au primaire et au secondaire proviennent de la somme des effectifs dans les écoles publiques et privées (EEPS) et des effectifs dans les écoles de bande des Premières Nations (Services aux Autochtones Canada).

Au Québec, la formation professionnelle et la formation générale des adultes sont offertes au secondaire. Comme un grand nombre d'inscriptions dans ces programmes sont à temps partiel, le nombre d'étudiants inscrits a été rajusté en fonction des effectifs en ETP par un facteur de 0,6 pour la formation professionnelle et de 0,2 pour l'éducation des adultes. Les étudiants de plus de 21 ans inscrits dans des programmes réguliers pour les jeunes ont été traités en tant qu'étudiants à temps partiel et se sont vu appliquer un facteur de 0,2. En raison de ces modifications, l'estimation des dépenses par élève de cette année ne peut pas être comparée avec les estimations des années de publication 2017 ou antérieures.

Pour le secteur collégial, les données financières proviennent de l'Enquête sur l'information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle (EIFCE). Pour le secteur universitaire, les données financières proviennent de l'enquête Information financière des universités et collèges, réalisée en collaboration avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, et de l'Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation. Ces données d'enquête sont ensuite consolidées avec les dépenses fédérales et provinciales en éducation et d'autres sources de revenus afin de brosser un tableau plus complet des dépenses publiques aux deux paliers.

Ensuite, les établissements d'enseignement ayant fourni des données à la fois sur les effectifs et les dépenses sont conservés aux fins de l'analyse. Pour le secteur collégial, si un établissement dispose de données sur les dépenses, mais non sur les effectifs, la valeur selon l'EIFCE pour ce collège est soustraite des dépenses totales. Pour le secteur universitaire, où l'on dispose de données plus complètes, si un établissement dispose de données sur les dépenses, mais non sur les effectifs, les données sur les effectifs sont estimées en fonction des renseignements publics.

Les chiffres sur les effectifs des secteurs collégial et universitaire proviennent du Système d'information sur les étudiants postsecondaires. Dans le cas des collèges, une nouvelle méthodologie a été employée pour calculer les effectifs en équivalents temps plein. Cette méthode a fait appel à des données relatives aux cours afin d'estimer un ratio permettant de calculer les effectifs en équivalents temps plein. Les apprentis ont été traités comme des étudiants à temps plein en raison de leur utilisation élevée des ressources pendant leurs sessions scolaires.

Pour le secteur universitaire, on a utilisé les effectifs des programmes d'études une journée donnée de la session d'automne afin d'obtenir une approximation des effectifs à temps plein. Le nombre d'étudiants à temps partiel déterminé dans ce dénombrement a été divisé par 3,5, puis additionné au nombre d'étudiants à temps plein.

De plus, tant dans le secteur collégial que dans le secteur universitaire, les données financières sont recueillies à l'échelle de l'établissement seulement; par conséquent, elles ne peuvent pas être réparties selon le type de programme. Ainsi, les dépenses comprennent également toute dépense de programme qui ne mène pas à un diplôme, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat comme les programmes de formation technique ou professionnelle. Par souci de cohérence, les inscriptions à ces programmes ont aussi été retenues pour l'analyse.

À des fins de comparaison avec l'OCDE, les dépenses exprimées en dollars canadiens ont été divisées par l'indice de parité de pouvoir d'achat (PPA) pour le produit intérieur brut (PIB) afin d'obtenir leur équivalent en dollars américains. La valeur de 1,20 (pour 2017-2018) a été utilisée. L'indice PPA a été utilisé parce que le taux de change du marché dépend de nombreux facteurs (taux d'intérêt, politiques commerciales, prévisions de croissance économique, entre autres) qui ont peu à voir avec le pouvoir d'achat relatif actuel dans les différents pays de l'OCDE. Les données sur les dépenses ne sont pas rajustées pour tenir compte des différences du coût de la vie entre les provinces et les territoires.

Les services éducatifs de base représentent la partie des dépenses qui concernent la mission proprement dite des établissements d'enseignement, soit celle de dispenser l'enseignement. Il y a aussi les dépenses liées aux services auxiliaires, dont les deux principales composantes sont les services pour le bien-être des étudiants (transport, logement et repas) et les services pour le public en général (musées, radio et programmes culturels). Dans les secteurs universitaire et collégial, les services auxiliaires comprennent habituellement les librairies, les services alimentaires (salle à manger, cafétérias et distributeurs automatiques), les résidences et le logement, le stationnement, les presses et éditions universitaires, les services de buanderie, la location de propriétés et d'installations universitaires, les théâtres et les centres de conférences.

Les dépenses en éducation dans le secteur universitaire comprennent également les dépenses en recherche et développement, telles que les subventions reçues par l'établissement pour des projets de recherche ainsi qu'une estimation de la proportion d'autres dépenses de fonctionnement affectées à la recherche et au développement.

La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne de tous les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles.

Note : L'indicateur de l'OCDE correspondant est C1, *Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant?*

Répartition des dépenses en éducation

Cet indicateur ([tableau 37-10-0212-01](#)) montre la proportion des budgets qui est attribuée aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses en capital pour différents niveaux d'enseignement. Les dépenses sont fondées sur la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse (ou par fonds), selon les sources de données utilisées par les provinces et les territoires. L'indicateur montre également la proportion des dépenses de fonctionnement allouée à la rémunération des enseignants et du personnel non enseignant, ainsi que les autres dépenses de fonctionnement.

La distinction entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital est celle qui provient de la définition normalisée en usage dans les comptes nationaux. Les dépenses de fonctionnement concernent les ressources utilisées chaque année par les établissements d'enseignement dans le cadre de leurs activités. Elles comprennent les dépenses en recherche et développement, qui ne sont pas des dépenses en capital. Les dépenses en capital portent sur les actifs dont la durée de vie est supérieure à un an et comprennent les dépenses consacrées à l'acquisition de nouveaux équipements ou au remplacement des équipements existants ainsi qu'à la construction ou à la rénovation de locaux. Ni les dépenses de fonctionnement ni les dépenses en capital ne tiennent compte des dépenses afférentes au service de la dette.

Les dépenses au titre des services éducatifs de base comprennent toutes les dépenses directement liées à l'enseignement et à l'éducation, par exemple toutes les dépenses consacrées aux enseignants, aux bâtiments scolaires, au matériel pédagogique et à l'administration des écoles.

Limites

- Il convient de faire preuve de prudence en effectuant une analyse historique de données financières. Bien que les établissements reçoivent des lignes directrices pour guider les répondants à l'enquête, les possibilités de comparaison restent limitées en raison des différences de principes comptables entre les établissements. En outre, des différences dans les caractéristiques propres à chaque établissement, comme la taille, le budget et l'environnement physique, peuvent également limiter les comparaisons.
- Les comparaisons entre les provinces et les territoires doivent tenir compte de certains facteurs comme la diversité des sources de financement, les différentes dates de clôture de l'exercice financier, qui peuvent varier du 31 mars au 30 juin, ainsi que les différences de politiques et de responsabilités provinciales en matière de financement.
- Les données relatives aux écoles privées sont exclues des niveaux préscolaire, primaire et secondaire.
- Conformément à la définition de l'OCDE, les dépenses afférentes au service de la dette sont exclues.
- Même si les montants sont présentés en dollars constants afin de broser un tableau cohérent au fil des ans, l'incidence des dépenses en éducation dans toutes les provinces et les territoires dépendra de plusieurs facteurs, notamment des fluctuations de coût de la vie dans ces provinces et territoires.

Source des données

- En ce qui concerne les niveaux préscolaire, primaire et secondaire, les données proviennent de trois enquêtes de Statistique Canada : l'[Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire](#), l'[Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation](#) et l'[Enquête sur le système intégré d'information financière sur les commissions scolaires](#). Des données ont également été tirées des comptes publics provinciaux et territoriaux.
- Les données sur les effectifs au primaire et au secondaire proviennent de la somme des effectifs dans les écoles publiques et privées et des effectifs dans les écoles de bande des Premières Nations (Services aux Autochtones Canada).
- En ce qui concerne les collèges, y compris les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) au Québec, les données proviennent de l'[Enquête sur l'information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle](#).
- En ce qui concerne le secteur universitaire, les données financières proviennent de l'enquête [Information financière des universités et collèges](#), réalisée en collaboration avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, et de l'[Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation](#).
- Ces données d'enquête sont ensuite consolidées avec les dépenses fédérales et provinciales en éducation et d'autres sources de revenus afin de broser un tableau plus complet des dépenses publiques aux deux paliers.
- Les chiffres sur les effectifs des secteurs collégial et universitaire proviennent du Système d'information sur les étudiants postsecondaires.
- Les données sur le PIB ont été fournies par la Direction du Système de comptabilité nationale.

- Les données sur les pays membres de l'OCDE proviennent de la collecte de données sur les systèmes d'éducation menée conjointement par trois organisations internationales (l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat) et réalisée par l'OCDE.

B2 Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** présente des données sur les des frais de scolarité universitaires moyens des étudiants de premier cycle et de cycles supérieurs, au fil du temps, en dollars courants ([tableau 37-10-0045-01](#) anciennement CANSIM 477-0077), à l'échelon du Canada et des provinces, et selon le domaine d'études ([tableau 37-10-0003-01](#) anciennement CANSIM 477-0021 et [tableau 37-10-0004-01](#) anciennement CANSIM 477-0022). Toutes les données des tableaux du présent sous-ensemble sont extraites de l'enquête **Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (enquête FSSUC)**. Cette enquête couvre l'année universitaire (huit mois).

Concepts et définitions

- Les **frais de scolarité universitaires moyens** correspondent aux frais payables par les étudiants canadiens à plein temps au cours de l'année universitaire, soit de septembre à avril. Les étudiants étrangers ne sont pas inclus. Les frais de scolarité moyens aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) sont également présentés. Sont exclus de tous les tableaux les frais supplémentaires obligatoires exigés pour les activités sportives, les services de santé, les associations d'étudiants, etc.
- La classification des **domaines d'études pour les programmes de premiers cycles et de cycles supérieurs** est adaptée de la **Classification des programmes d'enseignement (CPE)** de Statistique Canada. Les frais de scolarité moyens pour les deux types de programmes sont ordonnés des plus dispendieux aux moins dispendieux selon les données de l'année la plus récente.
- L'information est présentée selon les 17 domaines d'études suivants, et ce, tant pour les programmes de premier cycle que pour les programmes de cycles supérieurs : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture et services connexes; commerce, gestion et administration publique; dentisterie; éducation; génie; sciences humaines; droit, professions connexes et études du droit; mathématiques, informatique et sciences de l'information; médecine; sciences infirmières; santé autre, parc, récréation et conditionnement physique; pharmacie; sciences physiques et de la vie, et technologies; sciences sociales et de comportements; médecine vétérinaire; et arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.
- Les programmes de cycles supérieurs incluent également les programmes réguliers de maîtrise en administration des affaires et les programmes de maîtrise en administration des affaires pour cadres.
- Tous les montants des frais de scolarité sont présentés en **dollars courants**. Pour convertir les données en dollars courants en des montants en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est suggéré d'utiliser l'Indice des prix à la consommation du mois de septembre qui correspond avec le début de l'année universitaire (de septembre à août). Voir le « [Indice des prix à la consommation \(IPC\), panier de 2011, mensuel, septembre, Canada et provinces](#) » pour obtenir plus de détails sur l'Indice et le processus de conversion.

Méthodologie

- L'enquête FSSUC recueille des données sur les étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades et sont subventionnés par des fonds publics. L'enquête a été élaborée pour fournir un aperçu des frais de scolarité, des frais supplémentaires obligatoires et des frais de subsistance que les étudiants peuvent s'attendre à payer pour une année universitaire.
- La population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Il s'agit d'un recensement avec plan transversal. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.

- Le questionnaire de l'enquête FSSUC a subi d'importantes modifications en vue du cycle de collecte 2007-2008, de manière à y inclure la structure de codage type des domaines d'études fondée sur la CPE. Le Programme de maîtrise en administration des affaires pour cadres et le Programme régulier de maîtrise en administration des affaires, auparavant inclus dans la catégorie « Commerce, gestion et administration publique » ont été présentés de façon indépendante dans les programmes de deuxième et troisième cycle. Ce changement a eu des effets importants. En 2010-2011, les programmes de maîtrise en administration des affaires ont été exclus du calcul des moyennes provinciales et nationales de façon à éliminer les répercussions des coûts plus élevés de ces programmes sur la pondération globale des frais de scolarité.
- Les moyennes des frais de scolarité ont été pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement et par domaine d'études à l'aide des données les plus actuelles sur les inscriptions dont on disposait.
- À partir de 1998-1999, pour ce qui est du Québec, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte de la différence entre les frais de scolarité exigés pour les étudiants canadiens de la province et ceux exigés pour les étudiants canadiens de l'extérieur de la province. À partir de 2007-2008, pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte de la différence entre les frais de scolarité exigés pour les étudiants canadiens de la province et ceux exigés pour les étudiants canadiens de l'extérieur de la province. Pour ce qui est de l'Ontario, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte de la moyenne de la valeur minimale et de la valeur maximale des frais de scolarité des étudiants de premier cycle, y compris les inscriptions par domaine d'étude. Toutes les autres provinces, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et du Québec, utilisent la valeur minimale des frais de scolarité, y compris les inscriptions par domaine d'étude, pour le calcul des moyennes pondérées des frais de scolarité des étudiants de premier cycle. Les calculs des moyennes pondérées pour les étudiants de deuxième et troisième cycle tiennent compte de la moyenne de la valeur minimale et de la valeur maximale des frais de scolarité, y compris les inscriptions.
- Toute enquête peut donner lieu à des erreurs. La présente enquête donne lieu à des erreurs non dues à l'échantillonnage, car aucun processus d'échantillonnage n'a été utilisé pour produire les résultats finaux. Chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque université et collège, et tout écart important est analysé avec le répondant. Les données sur les frais de scolarité sont disponibles au niveau provincial et par province et domaine d'étude dans CANSIM. Les données sur les frais de scolarité au niveau de l'établissement, c'est-à-dire les données brutes fournies par les établissements, sont disponibles auprès des Services à la clientèle, sur demande et moyennant certains frais.

Limites

- Comme la répartition des étudiants selon les différents programmes varie d'une période à l'autre, il faut être prudent lorsqu'on fait des comparaisons historiques.

Source des données

- Enquête Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC), Statistique Canada. Pour obtenir plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3123](#).

Revenus des universités

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** présente les revenus des universités par source de revenus, en pourcentage des revenus totaux, au niveau du Canada et des provinces ([tableau 37-10-0110-01](#) anciennement CANSIM 477-0106). Les montants sont présentés en dollars courants, pour l'année financière.

Concepts et définitions

- Les **revenus gouvernementaux** des universités désignent les subventions et contrats provenant de ministères et d'organismes publics fédéraux, provinciaux, municipaux et internationaux.

- La portion **fédérale** des revenus provient principalement de six grands ministères ou organismes : le **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)**, **Santé Canada (SC)**, le **Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)**, les **Instituts de recherche en santé du Canada (ISRC)**, la **Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)**, ainsi que les **Chaires de recherche du Canada**. Les subventions et les contrats de tous les autres ministères et organismes fédéraux sont également inclus.
- À l'échelon **provincial**, les subventions et les contrats comprennent : les recettes provenant de ministères et d'organismes provinciaux, notamment les subventions provinciales de contrepartie relativement à la FCI; et les revenus provinciaux de contrepartie relativement à la FCI provenant du ministère responsable de l'établissement. Les « revenus des autres provinces », qui comprennent les subventions des provinces autres que la province de laquelle relève l'établissement et les contrats passés avec ces provinces, sont aussi inclus.
- Les subventions des autorités compétentes en matière de transport urbain, de communication et de stationnement sont les exemples de revenus provenant des administrations **municipales**.
- La dernière catégorie est celle des revenus provenant de **pays étrangers**. Elle comprend les subventions des organismes suivants : **National Endowment for Humanities**, **National Institutes of Health** et **National Science Foundation**.
- Les **revenus de sources privés** des universités sont les revenus provenant d'autres sources que l'administration publique et répartis comme suit :
 - o **Droits de scolarité** : paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité (pour tous les cours, menant à des crédits ou non) et d'autres frais.
 - o **Subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs** : Soutien financier que les collèges et universités reçoivent de donateurs, par testament ou sous forme de subventions et de contrats provenant d'autres sources que l'administration publique, lesquelles stipulent des conditions précises.
 - o **Ventes** : Revenus provenant de la vente de services et de produits par l'établissement.
 - o **Placements** : Revenus provenant de dividendes, d'obligations, de prêts hypothécaires, de billets à court terme et d'intérêts bancaires. Inclut le « fond de dotation », un fond affecté (provenant principalement de dons) qui ne peut pas être dépensé. Les revenus d'investissement générés par ce fond peuvent être utilisés à différentes fins, souvent imposées par le donateur.
 - o Revenus **divers** : Commissions, redevances et droits d'utilisation de droits ou de biens appartenant à l'établissement, droits de prestation de services, amendes de bibliothèque et autres amendes semblables, frais de location, bénéfice net ou perte nette sur la vente d'immobilisations et autres revenus non précisés ailleurs.

Méthodologie

- Les données sont extraites de l'**Enquête sur l'information financière des universités (IFUNI)**, qui vise à recueillir des renseignements financiers (revenus et dépenses) au sujet des universités et des établissements affiliés au Canada (le terme « établissement » désigne les universités, collèges universitaires, collèges, instituts et hôpitaux). Il s'agit d'un recensement avec plan transversal, et la population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.
- La collecte des données de l'IFUNI est effectuée à l'aide de deux questionnaires distincts :
 1. Un questionnaire développé avec l'**Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)**, conçu et mis en œuvre par le Comité des finances de l'ACPAU, qui regroupe des administrateurs financiers de six universités. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an, discutent et mettent en œuvre tout changement proposé au questionnaire et à la brochure explicative.

2. Un questionnaire destiné aux non-membres de l'ACPAU qui est le même que celui destiné aux membres de l'ACPAU. Toute modification apportée au questionnaire des membres de l'ACPAU (et à la brochure explicative) l'est également à celui-ci.
- Les universités de l'Ontario membres de l'ACPAU font leur déclaration à leur propre organe de collecte (le **Council of Finance Officers – Universities of Ontario [COFO]**). Cette information est envoyée à Statistique Canada dans un gros fichier non hiérarchique. Les données obtenues du COFO sont ensuite mises en correspondance et intégrées pour être converties au format de la base de données de l'ACPAU.
 - En 1999-2000, il y a eu une interruption dans la série parce que d'importants changements ont été apportés au questionnaire et aux lignes directrices de l'ACPAU, ce qui a influé sur la comparabilité chronologique des données. À partir de 1999-2000, les données sont comparables puisque les mêmes définitions ont été utilisées.
 - Les collèges universitaires font partie de l'univers de l'IFUNI, réalisée par l'ACPAU. À ce titre, ils sont considérés comme des universités.
 - Chaque université (et collège universitaire) retourne son questionnaire accompagné d'états financiers vérifiés, garantissant ainsi l'exactitude des données. Il n'empêche que chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque établissement et tout écart important est analysé avec le répondant et entraîne des modifications, s'il y a lieu.

Limites

- Les données provenant des établissements non-membres de l'ACPAU sont amalgamées au niveau provincial aux données provenant des établissements membres de l'ACPAU. Les données des établissements non-membres de l'ACPAU ne sont pas diffusées publiquement au niveau institutionnel. Elles ne peuvent l'être qu'au niveau provincial.
- Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données financières de différentes années, en raison des changements apportés aux principes comptables généralement reconnus, qui pourraient avoir une incidence sur les données sous-jacentes, et des changements apportés aux lignes directrices régissant la déclaration des données.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités (IFUNI), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3121](#).

Dépenses des universités

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** porte sur les dépenses des universités, selon le type de dépenses, pour le Canada et les provinces. Les montants sont présentés en dollars courants et selon les répartitions en pourcentage ([tableau 37-10-0097-01](#) anciennement CANSIM 477-0093). Les montants de dépenses proviennent de plusieurs sources, incluant des enquêtes financières et des rapports financiers. Certaines données sont estimées afin de permettre l'obtention d'un portrait financier plus complet et cohérent.

Concepts et définitions

- La catégorie des **dépenses d'immobilisation** tient compte de toutes les dépenses d'immobilisation des universités et ne se limite plus uniquement à celles provenant des fonds pour immobilisations. Les dépenses d'immobilisations comprennent : l'acquisition d'immeubles, de terrains, de matériel et de meubles ; les rénovations et transformations majeures, la location de locaux ; etc.

- Les **dépenses de fonctionnement** comprennent les fonds suivants : fonctionnement général, objectif spécifique et fiducie, recherche subventionnée et entreprises auxiliaires, et représentent les dépenses engagées par un établissement au cours d'une année et sur une base permanente. Elles comprennent, entre autres choses, les coûts directement liés à l'enseignement, dont les salaires, le matériel didactique, le soutien administratif et le perfectionnement des enseignants ainsi que les coûts liés aux autres éducateurs, notamment les conseillers. Les dépenses de fonctionnement désignent :
 - o La **rémunération**, qui comprend les salaires bruts des éducateurs et autres membres du personnel (avant les déductions fiscales, les contributions aux régimes de soins de santé ou de retraite et autres contributions ou primes d'assurance sociale ou autres), les dépenses pour les retraites (dépenses courantes ou encourues par les employeurs ou des tiers partis pour le financement des retraites du personnel enseignant présent) et les autres indemnités non salariales (avantages sociaux. Les statistiques sur la rémunération du personnel des universités comprennent les catégories suivantes :
 - Les **salaires des enseignants** – les salaires versés aux membres du personnel effectuant à temps plein et à temps partiel des activités d'enseignement et de recherche (comprend les doyens, les professeurs agrégés, les professeurs adjoints et les chargés de cours; sont également inclus les paiements versés aux membres du personnel enseignant pour différents types de congés : congé administratif, congé de perfectionnement ou congé sabbatique).
 - Les **autres salaires et traitements** - les paiements versés à tous les membres du personnel de soutien travaillant à temps plein et à temps partiel, notamment les techniciens de laboratoire, d'enseignement et de recherche, le personnel de bureau et de secrétariat, les spécialistes et les gestionnaires, les employés chargés du nettoyage et de l'entretien et les gens de métier. Cela inclut aussi les montants versés aux membres du personnel qui ont le titre de professeur (ou l'équivalent), mais qui participent à des activités autres que l'enseignement et la recherche.
 - Les **avantages sociaux** - comprennent les contributions de l'établissement (au titre des traitements) au régime de retraite (y compris les paiements concernant les insuffisances actuarielles et les obligations au titre de services passés), au régime d'assurance vie collective, au régime d'assurance de maintien du salaire, au régime de soins dentaires, au régime d'indemnisation des accidents du travail, aux programmes de santé, à un programme de remise des droits de scolarité et au régime d'assurance emploi ainsi que les autres coûts liés aux avantages sociaux des employés. Le coût des avantages sociaux payés pendant les périodes de retraite anticipée ainsi que les prestations versées après la retraite doivent être inclus.
- La catégorie **autres dépenses de fonctionnement** comprend toutes les dépenses non salariales, notamment les dépenses liées aux droits de scolarité et aux manuels, à la recherche et au développement, les cotisations payées par l'établissement à des organisations comme l'AUCC et l'ACPAU, aux services publics, aux services scolaires dispensés en vertu d'un contrat et au personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des édifices. Les autres coûts non salariaux comprennent les coûts liés à l'entretien des bâtiments ainsi que les coûts supplémentaires, notamment ceux qui sont liés à la garde parascolaire et au transport.

Méthodologie

- Les données sont extraites de l'**Enquête sur l'information financière des universités (IFUNI)**, qui vise à recueillir des renseignements financiers (revenus et dépenses) au sujet des universités et des établissements affiliés au Canada (le terme « établissement » désigne les universités, collèges universitaires, collèges, instituts et hôpitaux). Il s'agit d'un recensement avec plan transversal, et la population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.

- La collecte des données de l'IFUNI est effectuée à l'aide de deux questionnaires distincts :
 1. Un questionnaire développé avec l'**Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)**, conçu et mis en œuvre par le Comité des finances de l'ACPAU, qui regroupe des administrateurs financiers de six universités. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an, discutent et mettent en œuvre tout changement proposé au questionnaire et à la brochure explicative.
 2. Un questionnaire destiné aux non-membres de l'ACPAU qui est le même que celui destiné aux membres de l'ACPAU. Toute modification apportée au questionnaire des membres de l'ACPAU (et à la brochure explicative) l'est également à celui-ci.
- Les universités de l'Ontario membres de l'ACPAU font leur déclaration à leur propre organe de collecte (le Council of Finance Officers – Universities of Ontario [COFO]). Cette information est envoyée à Statistique Canada dans un gros fichier non hiérarchique. Les données obtenues du COFO sont ensuite mises en correspondance et intégrées pour être converties au format de la base de données de l'ACPAU.
- En 1999-2000, il y a eu une interruption dans la série parce que d'importants changements ont été apportés au questionnaire et aux lignes directrices de l'ACPAU, ce qui a influé sur la comparabilité chronologique des données. À partir de 1999-2000, les données sont comparables puisque les mêmes définitions ont été utilisées.
- Les collèges universitaires font partie de l'univers de l'IFUNI, réalisée par l'ACPAU. À ce titre, ils sont considérés comme des universités.
- Chaque université (et collège universitaire) retourne son questionnaire accompagné d'états financiers vérifiés, garantissant ainsi l'exactitude des données. Il n'empêche que chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque établissement et tout écart important est analysé avec le répondant et entraîne des modifications, s'il y a lieu.
- Les pourcentages présentés dans le [tableau 37-10-0097-01](#) sont calculés en utilisant les valeurs en dollars courants.

Limites

- Bien que des efforts considérables soient déployés pour veiller à ce que les universités et collèges préparent l'information conformément à la brochure explicative fournie, des limites existent quant à la comparabilité des données. Ces limites peuvent trouver leur origine dans les différences entre les méthodes comptables des établissements. Les comparaisons doivent être interprétées et clarifiées à cause des différences au regard de la taille, des programmes d'études, de la structure, du milieu physique, de la philosophie de gestion ainsi que des pratiques budgétaires et comptables des établissements. On doit donc faire preuve de prudence en comparant les données financières sur plusieurs années.
- Les comparaisons entre les régions doivent tenir compte de certains facteurs comme les diverses sources de financement, les dates de clôture de l'exercice financier, qui varient du 31 mars au 30 juin, ainsi que les diverses politiques et responsabilités provinciales en matière de financement.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités (IFUNI), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3121](#).

B3 Endettement des étudiants

L'indicateur **B3** présente des données sur l'endettement des étudiants découlant des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants, pour les promotions de 2010 et 2015. À l'aide des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END), les tableaux montrent le pourcentage d'étudiants qui ont contracté un prêt et le montant moyen de la dette au moment de l'obtention du diplôme ([tableau 37-10-0180-01](#)). Ils montrent aussi l'incidence et le remboursement des prêts étudiants consentis par le gouvernement chez les diplômés qui n'ont pas poursuivi d'autres études postsecondaires ([tableau 37-10-0181-01](#)) au Canada et dans les provinces.

Concepts et définitions

- Dans le contexte de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END), les **diplômés** comprennent les personnes ayant obtenu un diplôme après s'être inscrites à l'un des programmes suivants : les programmes universitaires menant à un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat, à un certificat ou un diplôme spécialisé; d'autres programmes postsecondaires comme les programmes de trois mois ou plus dont une condition d'admission est normalement d'avoir terminé des études secondaires ou l'équivalent dans les collèges d'arts appliqués et de technologie, les cégeps, les collèges communautaires, les écoles techniques et les établissements semblables. Dans le cadre de l'END, le diplômé est contacté trois ans après l'obtention du diplôme.
- Les **programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants** englobent tous les programmes en vertu desquels les administrations publiques fédérales et provinciales consentent des prêts aux Canadiens fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire à temps plein ou à temps partiel, selon des critères d'admissibilité et un examen des besoins.
- Les données présentées au [tableau 37-10-0181-01](#) ne portent que sur les diplômés qui n'ont pas poursuivi d'autres programmes d'études postsecondaires, c'est-à-dire un programme d'une durée de trois mois ou plus à temps plein menant à un diplôme, à un certificat ou à un grade supérieur au diplôme d'études secondaires.
- Les données présentées dans le PCEIP peuvent ne pas être comparables aux rapports basés sur les données administratives des programmes d'aide financière aux étudiants dans les provinces, car elles sont basées sur des réponses auto déclarées.

Méthodologie

- Les données d'enquête recueillies auprès des diplômés sur les prêts aux étudiants couvrent l'endettement envers les programmes fédéraux et provinciaux de prêts aux étudiants et envers d'autres sources. Les résultats présentés dans ce rapport couvrent uniquement les emprunts auprès des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants. Les emprunts auprès de sources privées ont été exclus.
- Au [tableau 37-10-0180-01](#), l'endettement moyen des diplômés au moment de l'obtention du diplôme est exprimé en dollars courants.
- Les données du [tableau 37-10-0180-01](#) portent sur tous les diplômés qui ont eu recours à un programme gouvernemental de prêts aux étudiants et qui ont fourni des données trois ans après l'obtention de leur diplôme.
- Au [tableau 37-10-0180-01](#), le calcul de l'endettement moyen au moment de l'obtention du diplôme dans le cas des étudiants qui ont obtenu des prêts des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants englobe les diplômés qui avaient complètement remboursé leur prêt au moment de l'obtention du diplôme.
- Au [tableau 37-10-0181-01](#), seuls les diplômés qui avaient encore un prêt à rembourser au moment de l'obtention du diplôme ainsi que trois ans après l'obtention de ce diplôme, sont pris en compte dans l'établissement de la dette moyenne. Le tableau exclut donc ceux qui ont déjà remboursé leur dette en ne calculant que l'endettement moyen de la population ayant encore une dette à rembourser à chaque période.

Comparaisons entre les provinces et territoires

- Les données provinciales sont celles de la province d'études, qui, trois ans après l'obtention du diplôme, n'est pas nécessairement la province de résidence. Les totaux pour le Canada n'incluent pas les données des territoires.

Limites

- L'Enquête nationale auprès des diplômés (END) de 2018 (promotion de 2015) et l'END de 2013 (promotion de 2009-2010), ont été menés trois ans après l'obtention des diplômes, tandis que les END précédentes avaient été réalisés deux ans après l'obtention des diplômes. Bien que les renseignements recueillis sur les diplômés au moment de l'obtention des diplômes soient comparables d'un cycle à l'autre, les renseignements sur les activités des diplômés au moment de l'interview ne le sont pas. Par exemple, les résultats sur le marché du travail et le remboursement de la dette ont rapport à la situation trois ans après l'obtention des diplômes pour l'END de 2018 (promotion de 2015) et l'END de 2013 (promotion de 2009-2010), comparativement à deux ans pour les autres cycles de l'END.

Source des données

- Enquête nationale auprès des diplômés (END), Statistique Canada. Pour plus d'information veuillez consulter la section «Sources de données et méthodologie » du site web de Statistique Canada, enquête numéro [5012](#).

Section C : Études primaires et secondaires

C1 La maturité scolaire au cours des premières années

L'indicateur **C1** porte sur les jeunes enfants et sur la maturité scolaire de ceux qui sont âgés de 4 et 5 ans. On examine dans cette partie leur état de santé (y compris les limitations à cet égard, le cas échéant), leur participation à des activités, les contacts qu'ils ont avec des documents à lire et la lecture ainsi que leurs scores linguistiques/habilités en matière de vocabulaire.

Concepts et définitions

- La **santé générale** de l'enfant a été classée dans les catégories suivantes : excellente; très bonne; bonne; ou passable ou médiocre. Les catégories étaient lues aux adultes qui répondaient au nom des enfants dans l'**Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)**.
- Cette indicateur examine également certaines **limitations physiques** affectant l'enfant. Une série de questions porte sur la santé de l'enfant au quotidien et se concentre sur ses capacités par rapport à d'autres enfants du même âge. Les répondants adultes étaient informés que ces questions étaient posées à tout le monde. Cet indicateur porte sur les limitations suivantes : difficulté à voir; difficulté à entendre; difficulté à se faire comprendre; difficulté à marcher; et douleur ou gêne physique. L'élément douleur ou gêne physique tient compte des réponses négatives à la question par laquelle on cherche à savoir si l'enfant éprouve habituellement des douleurs ou des malaises. Ces questions font partie d'un indice qui s'appelle l'Indice de l'état de santé.
- Avant qu'il réponde aux questions sur les conditions chroniques, le répondant adulte était informé qu'on faisait référence à « un problème qui persiste ou qui devrait persister pendant six mois ou plus identifié par un professionnel de la santé ». Il était aussi informé d'indiquer toutes les situations applicables à l'enfant. Cet indicateur présente des renseignements sur les allergies chroniques, la bronchite chronique et l'asthme. Les questions sur l'asthme ont été posées séparément, et les renseignements présentés reflètent le pourcentage d'enfants âgés de 4 ou 5 ans pour lesquels un spécialiste de la santé a posé à un moment donné un diagnostic d'asthme, et non simplement le pourcentage d'enfants qui ont eu une crise d'asthme dans les 12 mois précédant l'enquête.
- Les **activités physiques hebdomadaires en dehors des heures de classe** (entre la plupart des journées et environ une fois par semaine) signifient la participation aux activités suivantes : sports avec un entraîneur ou un instructeur; leçons ou cours d'activités physiques organisés avec un entraîneur ou un instructeur tels que la danse, la gymnastique ou les arts martiaux; leçons ou cours de musique, d'art ou participation à d'autres activités non sportives; et clubs, groupes ou programmes communautaires animés par des adultes. Les adultes qui avaient répondu au nom de ces jeunes enfants ont été invités à fournir des informations sur les activités physiques des enfants pour la période de 12 mois qui a précédé l'entrevue de l'enquête.
- Les données concernant les **activités de lecture quotidienne en dehors des heures de classe** proviennent des réponses à certaines questions sur la littératie, notamment sur la fréquence à laquelle un parent lit un texte à haute voix à l'enfant ou écoute l'enfant lire (ou essayer de lire). On a également demandé au répondant à quelle fréquence l'enfant regarde spontanément des livres, des revues, des bandes dessinées, etc., ou essaie de lire spontanément (chez lui).
- L'**Échelle de vocabulaire en images Peabody-(EVIP)** évalue le vocabulaire réceptif de l'enfant, soit le vocabulaire qu'il comprend quand on s'adresse à lui au moyen de la parole. Comme il s'agit d'un test normatif, le rendement des participants est noté par rapport à celui d'une population globale d'enfants du même âge. On considère qu'une large fourchette de notes correspond à un niveau d'aptitude moyen, compte tenu de l'âge de l'enfant. Les notes se situant sous le seuil inférieur de cette fourchette dénotent un retard dans le développement des capacités de compréhension, tandis que les notes supérieures à ce seuil révèlent des capacités de compréhension avancées.

- L'EVIP-R est graduée en fonction d'une moyenne de 100. La fourchette des capacités de compréhension moyennes du vocabulaire passif mesurées par l'EVIP-R comprend les notes de 85 à 115. On considère qu'une note inférieure à 85 correspond à un retard dans le développement des capacités de compréhension du vocabulaire passif et qu'une note supérieure à 115 correspond à des capacités avancées. La notation est rajustée en fonction des différentes capacités des enfants âgés de 4 et 5 ans. Les normes pour les notes des tests en anglais et en français sont appliquées séparément; les notes ne sont donc pas directement comparables.

Méthodologie

- **L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)** est une étude à long terme sur les enfants canadiens qui permet de suivre leur croissance et leur bien-être de la naissance au début de l'âge adulte. L'enquête a été conçue pour recueillir des renseignements sur les facteurs qui influent sur le développement social et émotionnel ainsi que sur le comportement des enfants et des jeunes. Elle permet en outre de suivre les conséquences de ces facteurs sur leur développement au fil du temps.
- L'indicateur est fondé sur des données nationales représentatives concernant des enfants âgés de 4 et 5 ans et extraites du cycle 8 de l'ELNEJ, mené en 2008-2009.
- L'information présentée provient de la composante de l'enfant de l'ELNEJ, et plus particulièrement, des questions sur l'état de santé, les activités (sports, cours, clubs, etc.) et le degré de littératie de l'enfant. Les réponses ont été fournies par la personne la mieux renseignée au sujet de l'enfant (PMR), habituellement la mère.

Limites

- L'ELNEJ se fie sur les perceptions de l'adulte qui connaît le mieux l'enfant au regard de l'état de santé générale et du développement de celui-ci. Or, ces déclarations peuvent ne pas toujours être complètement objectives ou exactes.
- Voici quelques raisons possibles d'erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'ELNEJ : erreurs de réponse attribuables à des questions de nature délicate, à une mauvaise mémoire, aux erreurs de traduction dans les questionnaires, aux réponses vagues et au biais dû au conditionnement; erreurs dues à la non-réponse; et erreurs de couverture.

Source des données

- Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [4450](#).

C2 Écoles primaires et secondaires : effectifs et éducateurs

L'indicateur **C2** examine les caractéristiques de la main-d'œuvre éducative.

- [Tableau 37-10-0153-02](#) présente la proportion d'éducateurs des écoles primaires et secondaires publiques selon le groupe d'âge.
- [Tableau 37-10-0153-03](#) présente la proportion d'éducateurs des écoles primaires et secondaires publiques selon le sexe.
- [Tableau 37-10-0153-04](#) présente la proportion d'éducateurs des écoles primaires et secondaires publiques selon le statut d'emploi.

Concepts et définitions

- **Écoles publiques** sont les écoles élémentaires et secondaires publiques exploitées par des commissions scolaires ou la province ou territoire. Ils incluent toutes les écoles publiques ordinaires, et aussi les établissements d'éducation surveillée ou les établissements de garde, tout comme les autres établissements que finance une province ou un territoire.

- **Écoles privées/indépendantes** incluent les écoles primaires et secondaires qui sont dirigées, gérées et administrées par des particuliers et/ou des groupes privés (p. ex., une église, un syndicat ou une entreprise, ou un organisme étranger ou international) ou un organisme dont le conseil d'administration exerce des pouvoirs similaires à ceux d'un conseil scolaire, et est majoritairement formé de membres non nommés par un organisme public. Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants à des écoles privées/indépendantes qui offrent généralement un curriculum similaire à celui fourni par les écoles publiques, dans une structure similaire.
- **Enseignement à domicile par les parents** incombe aux parents qui choisissent l'enseignement à domicile de gérer, de dispenser et de superviser les cours et les programmes d'études de leurs enfants. Méthode d'apprentissage parallèle qui est exercée en dehors d'une école publique ou privée.
- Les **éducateurs** portent sur tous les employés des écoles publiques qui appartiennent à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : les enseignants, le personnel de direction et le personnel de soutien pédagogique.
- Les **enseignants** comprennent le personnel directement impliqué dans l'enseignement aux élèves. Sont inclus les enseignants en salle de classe, les enseignants en éducation spécialisée, les enseignants spécialistes (musique, éducation physique, etc.) et les autres enseignants qui travaillent avec les élèves dans une salle de classe, avec des petits groupes dans une salle de ressource, ou de façon individualisée à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de classe régulière, y compris les enseignants suppléants. Les chefs de département qui consacrent la majeure partie de leur temps de travail à l'enseignement doivent également être inclus dans cette catégorie, ainsi que le personnel temporairement absent du travail (p. ex., pour des raisons de santé ou de blessures, en congé de maternité ou en congé parental, ou en vacances). Les aides-enseignants ou les étudiants-maîtres ainsi que les autres personnes **qui ne sont pas payées** pour leur emploi sont exclus. Veuillez vous référer à la catégorie « **personnel de soutien pédagogique** » ci-dessous pour les assistants en éducation et les aides-enseignants.
- Le **personnel de direction** comprend le personnel responsable de l'administration et de la gestion d'une école, c'est-à-dire les directeurs, les directeurs adjoints et les autres employés de la gestion qui assurent des responsabilités semblables, seulement si ceux-ci **ne** consacrent **pas** la majorité de leur temps à l'enseignement. Sont exclus les cadres supérieurs, les réceptionnistes, secrétaires, commis et autres employés qui soutiennent les tâches administratives de l'école et les employés déclarés sous « autres qu'éducateurs ».
- Le **personnel de soutien pédagogique** comprend les employés professionnels non enseignants qui fournissent des services aux élèves afin de les aider dans leur programme d'enseignement. Sont inclus les assistants en éducation, les aides-enseignants **rémunérés**, les conseillers en orientation scolaire et les bibliothécaires. Sont exclus les spécialistes de la santé et des services sociaux, lesquels doivent être déclarés sous « autres qu'éducateurs ».
- Le **nombre d'éducateurs (dénombrement)** est le nombre d'éducateurs travaillant en date du 30 septembre (ou à la date la plus rapprochée après cette date) de l'année scolaire qui ont la responsabilité de fournir des services aux élèves déclarés dans les tableaux d'effectifs.

Méthodologie

- L'**Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS)** est une enquête, à l'échelle nationale, qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les effectifs, les diplômés, les enseignants et les statistiques financières des établissements d'enseignement publics et privés, primaires et secondaires, du Canada. L'enquête fournit aussi de l'information sur l'enseignement à domicile.
- L'EEPS recueille chaque année des données agrégées auprès de chaque ministère provincial-territorial ou du département de l'Éducation. L'information sur les programmes réguliers est recueillie selon le type de programme (régulier, recyclage, et professionnel), l'année d'études, l'âge et le sexe.
- L'enquête recueille également des données sur les diplômés des écoles secondaires selon le type de programme (régulier, de recyclage et professionnel), le secteur (jeunes ou adultes), l'âge et le sexe.

- Des renseignements concernant les éducateurs à temps plein ou à temps partiel, selon le groupe d'âge et le sexe, sont également recueillis. Enfin, l'enquête recueille des données sur les dépenses par ordre de gouvernement (commission scolaire et autres ordres de gouvernement) et par type de dépenses.
- Les calculs ont été complétés en utilisant des données non arrondies. Chaque groupe d'âge est calculé en pourcentage de tous les groupes d'âge connus. Cependant, pour la catégorie d'âge « total », les cas où l'âge est inconnu ont été inclus. De même, la catégorie «Les deux sexes» comprend les cas où le sexe n'est pas déclaré, tandis que les catégories «Homme» et «Femme» ont été calculées en pourcentage du nombre total de cas exclus où le sexe n'a pas été déclaré.

Limites

- En raison de la nature de la collecte de données de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS), ces données sont mises à jour régulièrement et sont donc susceptibles à d'autres révisions.
- Il faut exercer de la prudence lorsqu'on fait des comparaisons entre les provinces et les territoires. La proportion d'éducateurs (et la composition d'enseignants, de personnel de direction et de support pédagogique) est différents selon les provinces et territoires.
- Les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas inclus puisque les données ne sont pas disponibles.
- Les aides-enseignants ne sont pas inclus.
- Les données pour les éducateurs à temps partiel ne sont pas disponibles pour la Nouvelle-Écosse.
- Il est fortement suggéré de ne pas comparer les données avec les données plus récentes en raison d'un changement de méthodologie pour l'Alberta (avant 2004), le Manitoba (avant 2011-2012) ainsi que l'Ontario (avant 2010-2011).

Source des données

- Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [5102](#).

C3 Écoles primaires et secondaires : Taux d'obtention du diplôme dans le délai prévu et dans un délai plus long

L'indicateur C3 permet d'examiner les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu et dans un délai plus long chez les jeunes Canadiens.

- Le tableau 37-10-0221-01 présente le taux de cohorte réelle d'obtention du diplôme d'études secondaires, dans le délai prévu et dans un délai plus long, selon le genre.

Concepts et définitions

- **Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu:** pourcentage d'une cohorte de jeunes inscrits à la 10e année (le secondaire 3 au Québec) au début de la période d'observation qui terminent leurs études secondaires dans les trois années suivantes.
- **Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans un délai plus long:** pourcentage d'une cohorte de jeunes inscrits à la 10e année (le secondaire 3 au Québec) au début de la période d'observation qui terminent leurs études secondaires dans les cinq années suivantes.

Tableau 1
Années de collecte et de référence, année d'entrée de l'élève en 10e année/secondaire 3

| Année de collecte | Année de référence | Entrée en 10e année/secondaire 3 | |
|-------------------|--------------------|----------------------------------|------------------|
| | | À temps | À temps prolongé |
| 2018 | 2016-2017 | 2014-2015 | 2012-2013 |
| 2019 | 2017-2018 | 2015-2016 | 2013-2014 |
| 2020 | 2018-2019 | 2016-2017 | 2014-2015 |
| 2021 | 2019-2020 | 2017-2018 | 2015-2016 |

Méthodologie

- Depuis 2018, une méthodologie de cohorte réelle est utilisée pour calculer les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prévu et dans un délai plus long. Cette méthodologie pancanadienne, qui repose sur des données administratives des provinces et des territoires comme source de données, a été élaborée avec les ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation afin de répondre à leurs besoins tout en améliorant les rapports internationaux du Canada à l'OCDE. La collecte de données de 2020 et de 2021 concorde avec le cycle de déclaration selon la méthode de cohorte réelle de l'OCDE, laquelle permet d'effectuer des comparaisons internationales des taux d'obtention de diplôme dans le délai prévu et dans un délai plus long.
- Cette méthodologie consiste à suivre une cohorte d'élèves depuis la 10e année (le secondaire 3 au Québec) après 3 années scolaires, puis sur une période additionnelle de deux ans. De nombreux élèves obtiendront leur diplôme de 12e année (le secondaire 5 au Québec) après trois années, mais certains élèves prendront plus de temps pour terminer leurs études secondaires. La 10e année (le secondaire 3) est utilisée comme point de départ, car c'est l'année où les élèves commencent à accumuler des crédits en vue de l'obtention du diplôme de 12e année dans la plupart des provinces et territoires.
- Un ajustement est apporté au taux d'obtention de diplôme (au moyen d'une méthodologie d'attrition) pour tenir compte des étudiants dont on ne peut plus faire le suivi jusqu'à l'obtention du diplôme pour les raisons suivantes : un déménagement à l'extérieur de la province ou du territoire, un changement d'école pour une école gérée par une bande ou une école privée exclue ou un enseignement à domicile. Ces élèves n'ont pas abandonné l'école, mais ils ne seraient plus suivis jusqu'à l'obtention de leur diplôme.
- De la collecte de données de 2018 jusqu'à la collecte de données la plus récente, les modifications apportées à la méthodologie ont eu une incidence sur le calcul des taux d'attrition et des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans un délai plus long. Ces modifications tiennent compte des différences entre les données actuelles et les données déjà publiées sur le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires dans la publication suivante : Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale.
- **Diplômes** : L'un des objectifs de la collecte de données sur les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires est de mieux comprendre les différences en ce qui concerne les diplômes dans les provinces et territoires, ainsi que la prévalence de la délivrance de ces diplômes pour permettre de comparer les résultats à l'échelle pancanadienne. Le tableau suivant montre les diplômes inclus dans le calcul du taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires (c.-à-d. 12e année ou secondaire 5).

Tableau 2
Titre d'études secondaires selon la province ou le territoire

| Province/Territoire | Titre d'études secondaires |
|---------------------------|--|
| Colombie-Britannique | Diplôme de fin d'études secondaires en Colombie-Britannique (« Dogwood ») |
| | Diplôme de fin d'études secondaires pour adultes en Colombie-Britannique (« Dogwood ») |
| Alberta | Diplôme d'études secondaires de l'Alberta |
| | Certificat de réussite d'études secondaires |
| | Diplôme d'équivalence d'études secondaires |
| Saskatchewan | Politique de 24 crédits « régulière » |
| | Politique « Adulte 12 » |
| Manitoba | Diplôme d'études secondaires « régulier » |
| | Diplôme d'étudiant adulte |
| Ontario | Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) |
| | Diplôme d'études secondaires 2 de l'Ontario (DES02) |
| | Diplôme d'études secondaires (DES) |
| | Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)/Majeure Haute Spécialisation (MHS) |
| Québec | DES — Diplôme d'études secondaires, secteur des jeunes |
| | DES — Diplôme d'études secondaires, secteur des adultes |
| | DEP — Diplôme d'études professionnelles, secteur de la formation professionnelle |
| | ASP — Attestation de spécialisation professionnelle |
| | AEP — Attestation d'études professionnelles |
| | CFMS — Certificat de formation à un métier semi-spécialisé, secteurs des jeunes et des adultes |
| | CFPT — Certificat de formation préparatoire au travail |
| Nouveau-Brunswick | Diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick |
| Nouvelle-Écosse | Diplôme d'études secondaires de la Nouvelle-Écosse |
| Île-du-Prince-Édouard | Certificat de fin d'études secondaires de deuxième cycle |
| Terre-Neuve-et-Labrador | Diplôme de fin d'études secondaires |
| Yukon | .. |
| Territoires du Nord-Ouest | T.N.-O. Diplôme d'études secondaires |
| Nunavut | Diplôme d'études secondaires du Nunavut |

.. non disponible pour une période de référence précise

Limites

- Il est à noter que la comparaison des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires entre les provinces et les territoires exige une interprétation nuancée, car les cheminements scolaires, les notes de passage, les exigences relatives aux matières et les groupes d'élèves à l'étude peuvent varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Sources des données

- Conseil des ministres de l'Éducation, Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Internet de Statistique Canada, enquête numéro 7520.

C4 Rendement des élèves

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)

L'indicateur **C4** présente le rendement des élèves en ce qui concerne trois compétences fondamentales — lecture, mathématiques et sciences — et analyse l'évolution de ces résultats de rendement au fil du temps. Le rendement a été examiné à l'aide des résultats obtenus du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), une initiative internationale de l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**.

Ce sous-indicateur donne des renseignements détaillés sur le rendement des élèves canadiens âgés de 15 ans en sciences, en lecture et en mathématiques ([tableau 37-10-0149-01](#) anciennement CANSIM 479-0002).

Concepts et définitions

- Le **Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)** représente un effort collectif des pays membres de l'OCDE en concert avec des pays partenaires pour évaluer régulièrement, au moyen de tests internationaux communs, les résultats des jeunes dans trois grands domaines : la **lecture**, les **mathématiques**, et les **sciences**. Le PISA définit la lecture, les mathématiques et les sciences non seulement en termes de maîtrise de disciplines scolaires, mais aussi en termes des connaissances et des compétences requises pour participer pleinement à la société.
- La **lecture** : Capacité de comprendre et d'utiliser des textes ainsi que d'y réfléchir et y réagir afin de réaliser ses objectifs personnels, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société.
- Les **mathématiques** : Capacité d'identifier et de comprendre le rôle joué par les mathématiques dans le monde, de porter des jugements fondés à leur propos, et de s'engager dans des activités mathématiques, en fonction des exigences de sa vie en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi.
- Les **sciences** : Capacité d'utiliser des connaissances scientifiques pour identifier les questions auxquelles la recherche scientifique peut apporter une réponse et pour tirer des conclusions fondées sur des faits, en vue de comprendre le monde naturel et les changements qui y sont apportés par l'activité humaine et de prendre des décisions à ce propos.

Méthodologie

- Au niveau international, près de 600 000 étudiants de 79 pays et économies ont participé au PISA 2018. La population ciblée comprenait les personnes âgées de 15 ans qui fréquentaient l'école dans une des dix provinces du Canada. À ce jour, les territoires ne participent pas au PISA. L'évaluation du PISA a été menée à l'école, pendant les heures normales de cours, au printemps. Les élèves des écoles situées dans des réserves indiennes étaient exclus de même que ceux des écoles pour élèves ayant de graves troubles d'apprentissage et des écoles pour malvoyants et malentendants, ainsi que les élèves qui étudiaient à domicile.
- Bien que les trois domaines du PISA soient évalués à chaque cycle, un seul constitue le principal domaine d'un cycle, et englobe un nombre plus important d'items d'évaluation que les deux autres domaines. Pour chaque cycle, les deux tiers du temps de l'évaluation sont alloués au domaine principal. En 2003 et 2012, le domaine principal était les mathématiques, la lecture en 2000, 2009 et 2018, et en 2006 et 2015, les sciences.
- Les résultats obtenus sont présentés pour les domaines principaux sur une échelle globale (représentant le rendement global des élèves à toutes les questions de l'évaluation dans ce domaine) ainsi que pour les sous-domaines formant chaque échelle globale. Comme un moins grand nombre d'éléments sont évalués dans le contexte des domaines mineurs, seuls les résultats globaux sont disponibles.
- Dans le contexte du PISA, on a quantifié le rendement des élèves en attribuant un certain nombre de points sur une échelle établie de telle sorte que la note moyenne des élèves de tous les pays participants pour les domaines principaux était de 500 et l'écart-type, de 100.
- Les résultats du PISA peuvent également être présentés sous forme de répartition du rendement des élèves pour tous les niveaux de rendement. Ces six niveaux vont du moins élevé, le niveau 1, au plus élevé,

le niveau 6. Ces niveaux ont tous été décrits sur la base de la charge cognitive des items, tel qu'indiqué dans le cadre d'évaluation, pour montrer les types de savoirs et savoir-faire requis pour y répondre correctement, ce qui permet de caractériser chaque niveau de compétence.

- Selon l'OCDE, le niveau 2 peut être considéré comme un niveau seuil de compétence, auquel les élèves commencent à manifester les compétences qui leur permettront de participer à la vie efficacement et de manière productive. Les élèves dont le rendement se situe à des niveaux inférieurs au niveau 2 peuvent exécuter certaines tâches avec succès, mais ils ne possèdent pas certaines des compétences fondamentales propres à les préparer à entrer sur le marché du travail ou à poursuivre des études postsecondaires.
- Lorsque l'on compare les scores entre les pays, les provinces ou les sous-groupes de population, les tableaux du PISA identifient les différences statistiquement significatives. La significativité statistique est définie par des formules mathématiques et tient compte d'éléments tels que les erreurs d'échantillonnage et de mesure. Les erreurs d'échantillonnage relèvent du fait que le rendement est calculé d'après les scores obtenus par des échantillons aléatoires d'élèves de chaque pays et non d'après ceux obtenus par la population des élèves de chaque pays. Par conséquent, on ne peut affirmer avec certitude qu'une moyenne d'échantillon a la même valeur que la moyenne de la population qu'on aurait obtenue si tous les élèves de 15 ans avaient été évalués. De plus, un degré d'erreur de mesure est associé aux scores décrivant le rendement de l'élève puisque ces scores sont estimés à partir des réponses de l'élève aux questions du test.
- On s'appuie sur l'erreur-type et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. L'erreur-type exprime le degré d'incertitude associé à l'erreur d'échantillonnage et à l'erreur de mesure. L'erreur-type est employée pour construire un intervalle de confiance lequel indique la probabilité qu'un intervalle d'erreur (donné pour l'erreur standard) autour de la statistique de l'échantillon, inclue la valeur de la population. Les résultats du PISA sont statistiquement différents si les intervalles de confiance ne se chevauchent pas. En outre, un autre test a été effectué pour confirmer la différence statistique.
- Il est possible avec le PISA de comparer les changements dans les performances des étudiants au fil du temps dans chacun des domaines car un certain nombre de questions communes sont utilisées dans les tests de chacune des enquêtes. Cependant comme le nombre d'items communs utilisés est limité, les probabilités d'erreurs de mesure sont plus importantes. C'est la raison pour laquelle une erreur supplémentaire, l'erreur de couplage est ajoutée à l'erreur standard. Les erreurs standards qui incluent les erreurs de couplage doivent être utilisées lorsque des comparaisons entre les différentes évaluations sont effectuées (mais elles ne sont pas nécessaires pour effectuer des comparaisons entre les pays/économies ou sous-populations qui ont participé à la même évaluation).

Limites

- L'examen du rendement relatif de divers groupes d'élèves à l'égard d'évaluations identiques ou similaires, pour différentes périodes, permet de déterminer si le niveau de rendement change. De toute évidence, les résultats d'une seule évaluation ne peuvent servir à évaluer un système scolaire, de nombreux facteurs se combinant pour produire les résultats moyens indiqués ici. Il s'agit toutefois d'un des indicateurs du rendement global.
- Comme les données ne sont disponibles que pour deux périodes seulement, il est impossible d'évaluer dans quelle mesure les différences observées sont valables pour de plus longues périodes.
- La signification statistique est déterminée à l'aide de formules mathématiques et dépend de facteurs tels que l'échantillonnage. Que la différence entre les résultats ait une signification en éducation est une question d'interprétation. Il est par exemple possible qu'une différence statistiquement significative soit très petite et n'ait que peu de signification. Il y a également des situations où une différence perçue comme ayant une signification en éducation n'a en fait aucune signification statistique.

Sources des données

- Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*.
- Organisation de coopération et de développement économiques, *Résultat du PISA*.

Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)

L'indicateur **C4** présente le rendement des élèves dans les trois matières étudiées (appelées aussi « les domaines ») soit les mathématiques, les sciences et la lecture. Il examine également le processus de résolution de problèmes en mathématiques. Ce sous-indicateur examine le rendement des élèves à l'aide des résultats obtenus au **Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)**, une initiative des provinces et des territoires réalisée par l'entremise du **Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]**.

Des renseignements détaillés sur le rendement des élèves canadiens de 8e année en sciences, le domaine principal du PPCE de 2016 sont présentés. Les scores moyens et la répartition des élèves par niveaux de rendement pour le domaine global de lecture et les scores moyens pour les sous-domaines de lecture sont aussi mentionnés. Le rendement des élèves en sciences et en mathématiques est également présenté. Les résultats sont présentés selon la langue du système d'éducation.

Concepts et définitions

- Le **Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)** est un programme cyclique d'évaluations qui mesure le rendement des élèves de 8e année au Canada. Il est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation, (Canada) [CMEC]. Le PPCE présente des résultats plus détaillés de chacun des domaines l'année où celui-ci constitue le domaine principal à l'étude (la lecture en 2007, les mathématiques en 2010, les sciences en 2013 et la lecture en 2016), ainsi que des évaluations secondaires pour les deux autres domaines d'évaluation. La première évaluation du PPCE qui s'est déroulée en 2007 a remplacé le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du CMEC. PPCE a été conçu pour déterminer si les élèves atteignent, dans tout le Canada, un niveau de rendement similaire dans ces matières principales à un âge à peu près identique et complète les évaluations effectuées présentement dans chaque instance.
- Le PPCE de 2016 a mis l'accent sur la lecture, définie en fonction de quatre composantes du modèle de compétences en lecture (liseuse, texto, finalité, cadre), de quatre sous-domaines (comprendre les textes, interpréter les textes, réagir de façon personnelle aux textes, réagir de façon critique aux textes).
- La lecture : on considère la lecture comme un processus dynamique et interactif par lequel la lectrice ou le lecteur construit un sens à partir de textes. Une lecture efficace comporte une interaction de la lectrice ou du lecteur, du texte et de l'objectif de la lecture ainsi que du contexte avant, pendant et après la lecture.
- Les mathématiques : les mathématiques sont évaluées comme un outil conceptuel que les élèves peuvent utiliser pour accroître leur capacité à calculer, à décrire et à résoudre des problèmes.
- La culture scientifique reflète l'accent mis sur la « science pour tous » et inclut à la fois ceux qui choisit de poursuivre des études en sciences et ceux qui choisissent d'autres carrières et centres d'intérêt qui ne sont pas spécifiques à la science
- Bien que les trois domaines du PPCE soient évalués à chaque cycle, un seul constitue le principal domaine d'un cycle, et englobe un nombre plus important d'items d'évaluation que les deux autres domaines. Le PPCE a été et sera administré aux élèves aux dates suivantes :

Trois domaines du Programme pancanadien d'évaluation des élèves (PPCE) évalués

| Domaine Principal | 2010 | 2013 | 2016 | 2019 | 2022 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Principal | Mathématiques | Sciences | Lecture | Mathématiques | Sciences |
| Secondaire | Sciences | Lecture | Mathématiques | Sciences | Lecture |
| Secondaire | Lecture | Mathématiques | Sciences | Lecture | Mathématiques |

Méthodologie

- Près de 32 000 élèves de 8^e année des dix provinces canadiennes et du Yukon ont pris part au PPCE 2010. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas encore participé au PPCE.
- Quand le PPCE a débuté en 2007, la population cible était celle des élèves de 13 ans. En 2010, la population cible a été modifiée pour être administré aux élèves de 8^e année, indépendamment de leur âge. La sélection des élèves était plus simple et les écoles et les classes moins dérangées. En 2007, une large proportion de l'échantillon des élèves de 13 ans du PPCE était en 8^e année.
- Pour sélectionner les participantes et les participants du PPCE, la méthode suivante a été utilisée :
 - o sélection au hasard d'écoles de chaque instance, à partir d'une liste complète des écoles financées par les fonds publics fournie par l'instance;
 - o sélection au hasard de classes de 8^e année à partir d'une liste de toutes les classes de 8^e année admissibles dans chacune des écoles;
 - o sélection de tous les élèves inscrits dans les classes de 8^e année retenues;
 - o lorsqu' une classe entière de 8^e année, n'a pu être choisie, une sélection au hasard d'élèves de 8^e année a été faite.
- Le taux de participation au PPCE a été de plus de 85 % des élèves échantillonnés. L'école déterminait si oui ou non un élève pouvait être exempté de participer au PPCE. Il s'agissait d'élèves présentant une incapacité fonctionnelle, une déficience intellectuelle, des troubles socio-affectifs ou d'élèves qui ne maîtrisaient pas la langue de l'évaluation.
- La structure actuelle du PPCE a été conçue pour s'harmoniser avec le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).
- Environ 27 000 élèves ont répondu à l'évaluation du PPCE 2016 en anglais et 7 000 en français. Les résultats du système scolaire francophone sont ceux des élèves qui fréquentent le système d'éducation francophone de leur province ou territoire respectif. Les résultats du système scolaire anglophone sont ceux des élèves qui fréquentent le système anglophone de leur province ou territoire respectif. Les résultats globaux sont ceux de l'ensemble des élèves, peu importe le système fréquenté. Les résultats obtenus par les élèves des programmes d'immersion en français qui ont subi le test en français sont inclus dans les résultats du système anglophone puisque ces élèves sont considérés comme faisant partie de la cohorte anglophone. (Il est recommandé d'être prudent au moment de comparer le rendement en fonction d'instruments d'évaluation préparés dans deux langues différentes. En dépit des efforts importants mis en œuvre afin de garantir un test équivalent dans les deux langues, chaque langue a ses caractéristiques uniques qui rendent les comparaisons difficiles.)
- Les résultats obtenus sont présentés pour les domaines principaux sur une échelle globale (représentant le rendement global des élèves à toutes les questions de l'évaluation dans ce domaine) ainsi que pour les sous-domaines formant chaque échelle globale. Comme un moins grand nombre d'éléments sont évalués dans le contexte des domaines mineurs, seuls les résultats globaux sont disponibles.
- Lorsque les scores obtenus par diverses populations sont destinés à des comparaisons entre années et entre versions d'un même test, il devient essentiel d'élaborer une façon commune de présenter les scores obtenus qui permettra de faire directement des comparaisons entre les populations et entre les tests. La méthode commune utilisée consistait à faire une conversion numérique des scores bruts en « scores d'échelle standard ». Dans le cas du PPCE de 2016, les scores bruts ont été convertis à une échelle sur laquelle la moyenne de la population canadienne était établie à 500, avec un écart-type de 100. À partir de cette conversion, les scores de deux tiers de tous les élèves participants se sont trouvés dans l'intervalle de 400 à 600 points, ce qui représente une « distribution statistiquement normale » des scores.
- Les résultats à l'évaluation du PPCE dans un domaine principal d'études peuvent être également présentés selon la proportion des élèves qui obtiennent les différents niveaux de performance. Les niveaux de rendement représentent les résultats des élèves en fonction du niveau cognitif et du degré de difficulté des items. Le niveau cognitif est défini par le niveau de raisonnement auquel l'élève devra avoir recours pour répondre correctement à un item, d'une exigence élevée à une exigence faible. Le degré de difficulté est

déterminé de manière statistique, selon le rendement collectif des élèves à l'évaluation. Le volet sur les sciences du PPCE 2016 comporte trois niveaux de rendement :

- o Niveau 3 (les scores sont supérieures ou égaux à 603)
 - o Niveau 2 (les scores se situent entre 400 et 602)
 - o Niveau 1 (les scores sont inférieurs ou égaux à 399).
- Selon les attentes, les élèves de 8^e année doivent faire preuve d'un rendement de niveau 2. Le niveau 1 représente le rendement des élèves dont le niveau est inférieur aux attentes pour leur année d'études. Le niveau 3 est un niveau de rendement supérieur. Les attentes en matière de rendement ont été établies par un groupe de spécialistes des milieux de l'éducation et de l'évaluation provenant de l'ensemble du Canada. Les réponses réelles des élèves au test ont confirmé qu'elles étaient raisonnables.
 - Lorsque l'on compare les scores entre les provinces et territoires ou les sous-groupes de population, il est important de considérer les différences statistiquement significatives. On s'appuie sur l'erreur-type et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. L'erreur-type exprime le degré d'incertitude associé à l'erreur d'échantillonnage et à l'erreur de mesure. On peut se servir de l'erreur-type pour produire un intervalle de confiance. L'intervalle de confiance représente la fourchette dans laquelle la note de la population est susceptible de se retrouver avec une probabilité de 95 %. Il est calculé comme une fourchette de plus ou moins deux erreurs-type autour du score moyen. La différence entre les scores moyens est statistiquement significative quand les intervalles de confiance ne se chevauchent pas.
 - Il n'est pas possible d'inclure dans ces comparaisons les résultats des évaluations d'un domaine secondaire avant qu'il n'ait fait l'objet de l'évaluation en tant que domaine principal, la raison étant que le cadre conceptuel du domaine n'est pas pleinement développé tant qu'il ne fait pas l'objet d'une évaluation en tant que domaine principal. C'est pourquoi les résultats de l'évaluation d'un domaine secondaire observés lors des années antérieures ne sont pas comparables.
 - En plus de l'évaluation des connaissances et compétences des élèves en mathématiques, lecture et sciences, le PPCE administre également un questionnaire contextuel aux élèves, enseignants et écoles.

Limites

- L'examen du rendement relatif de divers groupes d'élèves à l'égard d'évaluations identiques ou similaires, pour différentes périodes, permet de déterminer si le niveau de rendement change. Cependant, de toute évidence, les résultats d'une seule évaluation ne peuvent servir à évaluer un système scolaire, de nombreux facteurs se combinant pour produire les résultats moyens indiqués ici. Il s'agit toutefois d'un des indicateurs du rendement global.
- La signification statistique est déterminée à l'aide de formules mathématiques et dépend de facteurs tels que l'échantillonnage. Que la différence entre les résultats ait une signification en éducation est une question d'interprétation. Il est par exemple possible qu'une différence statistiquement significative soit très petite et n'ait que peu de signification. Il y a également des situations où une différence perçue comme ayant une signification en éducation n'a en fait aucune signification statistique.

Source des données

- *Programme pancanadien d'évaluation, PPCE de 2016: Rapport de l'évaluation pancanadienne en sciences, en lecture et en mathématiques*, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], 2018.

C5 Les technologies de l'information et des communications (TIC)

Cet indicateur **C5** présente des données sur la disponibilité d'ordinateurs et de logiciels dans les écoles, l'utilisation des ordinateurs par les élèves à l'école, et la confiance qu'ont les élèves lorsqu'ils exécutent des tâches associées aux technologies de l'information. Les données présentées sur le Canada, les provinces, et certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont tirées du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009 de l'OCDE.

Concepts et définitions

- Les renseignements pour cet indicateur sont tirés du **Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009**, qui vise à déterminer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans ont acquis certaines des connaissances et compétences essentielles à une pleine participation à la société moderne et qui fait la lumière sur une gamme de facteurs qui contribuent à la réussite des élèves, des écoles et des systèmes d'enseignement. L'information sur la disponibilité des ordinateurs et des logiciels dans les écoles provient du questionnaire contextuel de l'école dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) dans lequel les directeurs ont fourni de l'information sur la disponibilité d'ordinateurs dans leur école et ont indiqué si une pénurie d'ordinateurs était un obstacle à l'enseignement dans leur école. L'information sur l'utilisation des ordinateurs par les élèves à l'école et l'auto-évaluation de leur confiance dans l'exécution de tâches associées aux technologies de l'information a été obtenue du questionnaire facultatif sur les technologies de l'information faisant partie du questionnaire contextuel de l'élève.
- Le **nombre d'ordinateurs par élève** est souvent utilisé comme une approximation renvoyant à la technologie mise à la disposition des élèves. Il désigne le nombre total d'ordinateurs accessibles à des fins éducatives aux élèves dans les écoles, selon l'année modale du pays pour les élèves de 15 ans (10^e année ou l'équivalent au Canada), divisé par le nombre total d'élèves dans l'année modale.
- **La pénurie ou l'inadéquation signalée en matière d'ordinateurs ou de logiciels** a été explorée dans le questionnaire contextuel de l'école du PISA 2009 selon un autre angle pour analyser l'accès des élèves aux ressources de TIC. Sur le questionnaire de l'école du PISA, la directrice ou le directeur a indiqué si une pénurie ou une inadéquation d'ordinateurs ou de logiciels a nui à l'enseignement que l'école est à même de dispenser en classe. On juge qu'il y a pénurie ou inadéquation d'ordinateurs ou de logiciels lorsque la direction de l'école a répondu que la situation nuit « dans une certaine mesure » ou « beaucoup » à l'enseignement. La perception qu'ont les directrices et directeurs d'école d'une pénurie est subjective et doit être interprétée avec prudence. En effet, les facteurs culturels, les attentes et les pratiques pédagogiques peuvent influencer sur la gravité de cette pénurie aux yeux des directrices et directeurs. Ces derniers peuvent faire état d'un problème de pénurie ou d'inadéquation parce qu'ils ont de plus grandes aspirations dans le domaine de l'utilisation de l'informatique à des fins pédagogiques et non parce qu'ils disposent de moins d'ordinateurs à usage pédagogique.
- **L'Indice de confiance en soi dans l'exécution de tâches de haut niveau associées aux technologies de l'information et des communications** a été créé pour faire le point sur le degré de confiance qu'ont les élèves dans l'exécution de certaines tâches informatiques. Cet indice est un résultat combiné, basé sur les indications des élèves, du degré selon lequel ils sont capables d'exécuter les cinq types de tâches techniques suivants : retoucher des photographies numériques ou d'autres images graphiques; créer une base de données; utiliser un chiffrier pour tracer un graphique; créer une présentation; créer une présentation multimédia. Pour chaque tâche, il y avait quatre réponses possibles : je sais très bien le faire tout seul; je sais le faire avec l'aide de quelqu'un; je sais de quoi il s'agit mais je ne sais pas le faire; je ne sais pas de quoi il s'agit. Cet indice est normalisé de sorte que la valeur de l'élève moyen de l'OCDE est égale à 0 et que la valeur de deux tiers environ de l'effectif d'élèves de l'OCDE est comprise entre -1 et 1. Un résultat négatif à cet indice révèle un niveau de confiance en soi inférieur à la moyenne calculée pour les élèves de tous les pays de l'OCDE. Le jugement subjectif des élèves lié à leur capacité de réaliser les tâches concernées peut varier selon les secteurs de compétence. Chaque indice est indépendant, c'est-à-dire que le résultat d'un secteur de compétence pour un indice donné ne peut pas être directement comparé avec son résultat pour un autre secteur.
- **L'Indice d'utilisation de l'ordinateur à l'école** vise à donner une idée de la fréquence avec laquelle les élèves s'adonnent, à l'école, à divers types d'activités liées aux technologies de l'information et des communications (TIC). Il s'agit d'un score composite déterminé à la lumière des réponses des élèves à une question leur demandant à quelle fréquence ils s'adonnent aux neuf activités suivantes : clavarder en ligne; utiliser le courrier électronique; naviguer sur Internet pour un travail d'école; télécharger, consulter des documents sur le site Web de l'école ou y déposer des fichiers; afficher des travaux sur le site Web de l'école; jouer avec des logiciels de simulation; faire des exercices (par exemple, pour un cours de langue ou de mathématiques); faire des devoirs sur un ordinateur; et utiliser des ordinateurs pour un travail de groupe

ou pour communiquer avec d'autres élèves. Pour chacune des activités il y avait quatre réponses possibles: Jamais ou presque jamais; Une ou deux fois par mois; Une ou deux fois par semaine; Tous les jours ou presque. Cet indice est normalisé de sorte que la valeur de l'élève moyen de l'OCDE est égale à 0 et que la valeur de deux tiers environ de l'effectif d'élèves de l'OCDE est comprise entre -1 et 1. Si la valeur d'indice est positive, la fréquence d'utilisation de l'informatique est supérieure à la moyenne. Chaque indice est indépendant; ainsi, le résultat d'une instance à un indice ne peut être directement comparé à celui d'un autre indice.

- **L'année modale du pays pour les élèves de 15 ans** s'agit de l'année fréquentée par la majorité des élèves de 15 ans dans le pays ou l'économie participant. Au Canada, la majorité des élèves de 15 ans est en 10^e année (ou l'équivalent).
- Le **statut socioéconomique des élèves** est mesuré par l'indice de statut économique, social et culturel du PISA (SESC). Il est important d'insister sur le fait que cet indicateur présente l'information reliée au statut socio-économique de l'élève et non celui de l'école qu'il fréquente.
- **L'indice de statut économique, social et culturel (SESC) du PISA** fournit une mesure du statut socioéconomique des élèves. Cet indice a été créé en fonction des renseignements fournis par un échantillon représentatif d'élèves de 15 ans qui ont rempli le questionnaire de base du PISA. Les réponses à ce questionnaire de 30 minutes permettaient d'obtenir de l'information sur l'environnement de ces élèves, notamment sur leurs antécédents scolaires, leur situation familiale et à la maison, leurs activités de lecture et les caractéristiques de leur école. L'indice a été dérivé des variables suivantes : l'indice socioéconomique international de la situation au niveau de la profession du père ou de la mère (celle qui est la plus élevée); le niveau d'études du père ou de la mère (celui qui est le plus élevé) converti en années d'études; et l'indice sur les biens possédés à la maison, qui a été obtenu en demandant aux élèves s'ils avaient un bureau pour étudier à la maison, leur propre chambre, un endroit calme où étudier, un ordinateur qu'ils peuvent utiliser pour leurs travaux scolaires, des logiciels éducatifs, une connexion Internet, leur propre calculatrice, des livres de littérature classique, des livres de poésie, des œuvres d'art (p. ex., des peintures), des livres pour les aider avec leur travail scolaire, un dictionnaire, un lave-vaisselle, un lecteur de DVD ainsi que trois autres objets spécifiques à chaque pays, et leur demandant combien de téléphones cellulaires, de télévisions, d'ordinateurs, de voitures et des salles de bain à la maison. La raison pour laquelle ces variables ont été retenues était la suivante : les antécédents socioéconomiques sont généralement perçus comme étant déterminés par la situation sur le plan de la profession, l'éducation et la richesse. Comme PISA ne disposait pas de mesures directes du revenu ou de la richesse des parents, ces renseignements sur l'accès à des objets de maison ont été utilisés pour les remplacer dans la mesure où les élèves savaient s'ils avaient ou non ces objets à la maison. Ces questions ont été sélectionnées pour élaborer les indices en se basant sur des considérations théoriques et des recherches antérieures. Une modélisation d'équations structurelles a été utilisée pour valider les indices.
- Les plus grandes valeurs de l'indice SESC représentent des antécédents sociaux plus avantageux, alors que des valeurs plus petites représentent des antécédents sociaux moins avantageux. Une valeur négative indique que le statut socioéconomique est inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. L'indice est divisé en quartiles, en se basant sur les valeurs des élèves relativement à l'indice SESC. En conséquence, les élèves se situant dans le quartile inférieur sont ceux qui se situent dans le quartile le plus bas des élèves selon l'indice SESC, et ceux se situant dans le quartile supérieur sont ceux qui se situent dans le quartile le plus haut des élèves en se basant sur l'indice SESC.

Méthodologie

- La population ciblée du PISA 2009 comprenait les personnes âgées de 15 ans qui fréquentaient l'école dans une des 10 provinces du Canada. Les territoires avaient choisi de ne pas participer. Les élèves des écoles situées dans des réserves indiennes étaient exclus, de même que ceux des écoles pour élèves ayant de graves troubles d'apprentissage et des écoles pour malvoyants et malentendants, ainsi que les élèves qui étudiaient à domicile.
- En 2009, le PISA a été mis en œuvre dans 65 pays et économies, incluant le Canada ainsi que tous les autres pays membres de l'OCDE. Entre 5 000 et 10 000 personnes âgées de 15 ans et provenant d'au moins 150 écoles ont participé au PISA dans la plupart des pays. Au Canada, près de 23 000 élèves

fréquentant environ 1 000 écoles des dix provinces y ont pris part. Cet important échantillon canadien était nécessaire afin de produire des estimations fiables pour chaque province.

- L'information pour cet indicateur a été obtenue de certaines réponses à trois questionnaires contextuels administrés dans le cadre de l'évaluation principale de PISA : un questionnaire donnant de l'information sur les élèves et leur maisons ; un questionnaire sur la familiarité des élèves avec les technologies de l'information ; et un questionnaire visant les directeurs d'école. Le cadre conceptuel tenant lieu de base aux questionnaires ainsi que les questionnaires eux-mêmes se retrouvent dans *Le cadre d'évaluation de PISA 2009 : Les compétences clés en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences* (OCDE 2010).
- Tous les pays membres de l'OCDE ont participé à l'évaluation principale du PISA en 2009 (qui comprenait les questionnaires de base sur les élèves et sur l'école, une source de données principale pour cet indicateur), et 29 pays membres ont choisi de faire remplir le questionnaire facultatif sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Cet indicateur présente l'information pour un sous-ensemble de ces pays participants, à savoir, les pays du G8 (le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, et les États-Unis) et neuf pays de l'OCDE sélectionnés pour leur comparabilité au Canada sur le plan social et économique et qui présentaient donc un intérêt tout particulier pour la comparaison. Ces neuf pays sont : l'Australie, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Corée, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, et la Suisse.
- Les statistiques prises en compte dans l'indicateur sont des estimations basées sur des échantillons d'élèves et non des valeurs obtenues à partir de l'ensemble des élèves dans chacun des pays. Cette distinction est importante, car on ne peut affirmer avec certitude qu'une estimation à partir d'un échantillon a la même valeur que les paramètres de population qu'on aurait obtenus si tous les élèves de 15 ans avaient été évalués. Par conséquent, il importe de mesurer le degré d'incertitude des estimations. Dans le cadre du PISA, à chaque estimation est associé un degré d'incertitude, exprimé dans l'erreur type. L'erreur type peut à son tour servir à déterminer un intervalle de confiance autour de l'estimation (calculé comme suit : estimation \pm 1,96 x erreur type), ce qui permet d'apporter des inférences aux paramètres de population, reflétant ainsi l'incertitude associée aux estimations basées sur un échantillon. En utilisant cet intervalle de confiance, on peut inférer que la moyenne ou la proportion de la population sera comprise dans l'intervalle de confiance dans 95 répétitions sur 100 de la mesure, effectuées sur des échantillons aléatoires différents prélevés à partir de la même population.
- Lorsque l'on compare les scores entre les pays, les provinces ou les sous-groupes de population, il faut tenir compte du degré d'erreur de chaque moyenne afin de déterminer si les moyennes de populations réelles diffèrent vraisemblablement les unes des autres. On peut s'appuyer sur les erreurs-types et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. La différence est statistiquement significative si les intervalles de confiance ne se chevauchent pas.
- Dans le tableau intitulé « Pourcentage d'élèves de 15 ans inscrits dans des écoles dont la directrice ou le directeur a signalé une pénurie ou une inadéquation en matière d'ordinateurs ou de logiciels pour le travail en classe, par statut socio-économique des élèves, Canada, provinces, pays du G-8 et certains pays de l'OCDE, 2009 », l'importance statistique des différences dans le pourcentage d'élèves dont les directeurs ont signalé une pénurie ou inadéquation en matière d'ordinateurs ou de logiciels entre le quartile supérieur et le quartile inférieur de l'indice PISA du statut économique, social et culturel a été analysée au Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada. La méthode d'analyse consistait à calculer les intervalles de confiance entourant le pourcentage d'élèves dont les directeurs avaient signalé des inadéquations en matière d'ordinateurs ou de logiciels à la fois au quartile supérieur et au quartile inférieur de l'indice. Si ces intervalles de confiance ne se chevauchaient pas, la différence était alors considérée comme statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 %.

Limites

- Quelques données présentées auparavant à l'indicateur C5 du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) ne sont pas disponibles dans le cadre du PISA 2009, puisque certaines questions n'étaient pas reprises ou que l'information n'est pas comparable avec celle des itérations passées de l'évaluation du PISA.

- Les questionnaires de base du PISA portant sur les TIC ne visent pas à évaluer la qualité de l'utilisation des TIC à l'école, ni le degré d'intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques ou leurs effets sur les aptitudes cognitives des élèves.
- Les territoires avaient choisi de ne pas participer.

Source des données

- Statistique Canada, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), base de données de 2009; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), base de données du PISA de 2009.

C6 Enseignants, environnement d'apprentissage et organisation scolaire

L'indicateur **C6** porte sur le temps d'instruction dans les établissements publics, le temps de travail des enseignants et les salaires des enseignants au Canada, dans les provinces et dans les territoires.

- [Tableau C.6.1](#) présente le temps d'instruction prévu dans les institutions publiques.
- [Tableau C.6.2](#) présente l'organisation du temps de travail des enseignants, par niveau d'enseignement dispensé.
- [Tableau C.6.3](#) et [tableau C.6.4](#) présentent le salaire statutaire annuel des enseignants en dollars canadiens et dollars US.

Concepts et définitions

- Par **temps d'instruction prévu** on entend le nombre annuel d'heures de cours, incluant les parties obligatoires (soit le temps d'instruction que tous les établissements publics doivent dispenser et auquel tous les élèves du secteur public doivent assister) et facultatives du programme.
- Le **temps d'instruction obligatoire total** comprend la partie obligatoire du programme ainsi que les matières à option obligatoires et facultatives du programme. Le temps d'instruction prévu ne comprend pas les cours non obligatoires organisés en dehors de la journée de classe, ni le temps consacré aux devoirs, aux leçons et aux cours particuliers avant ou après la journée de classe.
- Le **nombre de semaines d'enseignement et le nombre de jours d'enseignement** excluent le nombre de jours durant l'année scolaire où l'école est fermée (jours fériés et vacances scolaires saisonnières).
- Le **temps d'enseignement net** correspond au nombre quotidien ou annuel d'heures de cours qu'un enseignant à temps plein donne à un groupe ou à une classe d'élèves conformément aux politiques en vigueur. Il exclut le temps consacré aux activités autres que l'enseignement en classe, telles que la préparation de cours, les corrections, les formations en cours d'emploi et les réunions du personnel.
- Le **temps de travail à l'école** correspond à l'horaire de travail normal d'un enseignant à temps plein. Le temps de travail peut comprendre les heures directement consacrées à l'enseignement et les heures consacrées à des activités connexes, telles que la préparation des cours, l'orientation des élèves, la correction des devoirs et des copies, les activités de perfectionnement professionnel, les rencontres avec les parents, les réunions du personnel et les tâches scolaires de nature générale. Le temps de travail ne comprend pas les heures supplémentaires rémunérées. Dans les administrations provinciales ou territoriales où il n'est pas prescrit, le temps de travail a été estimé en faisant la somme du temps d'instruction prescrit, du temps de surveillance et du temps consacré aux réunions et aux rencontres ainsi qu'au perfectionnement professionnel.
- Le **temps de travail légal** correspond au temps que les enseignants sont tenus de consacrer au travail, y compris le temps d'enseignement et le temps passé à d'autres tâches, conformément à la réglementation ou aux conventions collectives en vigueur.
- **Par salaires statutaires**, on entend les salaires versés selon les échelles et grilles de rémunération officielles. À Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Saskatchewan, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les salaires statutaires annuels sont fondés sur les échelles salariales de 2019-2020 des conventions collectives conclues entre les syndicats, les associations ou les fédérations d'enseignants de chaque province et

territoire et les administrations publiques provinciales et territoriales. Cependant, dans certaines provinces, à savoir l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ces échelles de rémunération sont établies au niveau du conseil scolaire, étant donné qu'il n'y a pas de négociation collective à l'échelle de la province⁷.

- **Le salaire en début de carrière** comprend le salaire brut annuel prévu d'un enseignant à temps plein ayant atteint le niveau de formation le plus courant ou typique au début d'une carrière d'enseignement.
- Le **salaire après 10 et 15 années d'expérience** désigne le salaire annuel prévu d'un titulaire de classe à temps plein ayant le niveau de formation le plus courant ou typique des enseignants qui ont cumulé 10 ou 15 années d'expérience.

Methodologie

Temps d'instruction

- Cet indicateur évalue le temps, tel qu'il est fixé par la réglementation publique, que les élèves canadiens âgés de 6 à 17 ans doivent passer en classe. De façon un peu plus précise, cet indicateur présente le nombre annuel d'heures d'instruction obligatoires et prévues dans les programmes de cours des élèves par année d'âge (de 6 à 17 ans) dans les établissements publics canadiens pour l'année scolaire 2018-2019. Les données sont présentées pour le Canada, les provinces et les territoires⁸.
- Les données sur le temps d'instruction se rapportent à l'année scolaire 2020-2021 et proviennent de la Collecte des données conjointe Eurydice-OCDE sur le temps d'instruction 2020 de l'OCDE-INES, car cette collecte de données est à présent biennale. Le temps d'instruction des élèves âgés de 6 à 17 ans correspond au nombre officiel d'heures de cours (de 60 minutes) dispensés par les établissements pour des activités d'enseignement en classe pendant l'année scolaire 2020-2021. Les heures perdues lors de la fermeture des établissements lors des jours fériés ne sont pas prises en compte.
- L'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans dans chaque province et territoire du Canada, sauf au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Nunavut, où l'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans.
- La moyenne pour le Canada est calculée en pondérant les chiffres des provinces et territoires par la population des enfants au 1^{er} janvier 2020 par année d'âge (6 à 17 ans) dans chaque province et territoire. Toutes les provinces et les territoires, sauf le Manitoba, le Yukon et le Nunavut, sont pris en compte dans la moyenne canadienne.

7. En Ontario, les estimations se situent au centre de l'échelle, qui est financée par la province. Au Manitoba et en Alberta, les estimations correspondent aux moyennes pondérées selon le nombre d'élèves dans chaque conseil scolaire.

8. Comprend seulement les provinces et territoires qui ont déclaré le temps d'instruction prévu pour tous les âges. Les données pour le Yukon et le Nunavut ne sont pas disponibles pour l'année scolaire de 2020-2021.

Calcul du temps d'instruction par les provinces/territoires

Sommaire du tableau

Le tableau montre les résultats de Calcul du temps d'instruction par les provinces/territoires. Les données sont présentées selon Province ou territoire (titres de rangée) et Source/Remarques sur le calcul du temps d'instruction (figurant comme en-tête de colonne).

| Province ou territoire | Source/Remarques sur le calcul du temps d'instruction |
|---------------------------|--|
| Terre-Neuve-et-Labrador | La <i>Schools Act</i> (loi sur l'éducation) fixe le nombre minimal d'heures d'instruction par jour (soit deux heures et demie à la maternelle (5 ans), et cinq heures de la 1 ^{re} à la 12 ^e année (6 à 17 ans)). La convention collective conclue entre la province et l'association des enseignantes et enseignants permet aux écoles d'offrir au maximum cinq heures d'instruction par jour de la 1 ^{re} à la 3 ^e année. Le temps d'instruction obligatoire et prévu totalise cinq heures par jour, multipliées par le nombre de jours d'instruction (187) dans une année. |
| Île-du-Prince-Édouard | Le temps d'instruction pour les élèves de 5 à 14 ans équivaut au total de minutes par jour consacrées à une matière, multiplié par 181 (le nombre de jours d'instruction en 2015-2016). Le nombre de minutes par jour pour chaque matière est fixé dans les documents provinciaux suivants : <i>Elementary Program of Studies and Authorized Materials</i> , <i>Intermediate Program of Studies and Authorized Materials</i> , et <i>Minister's Directive No. MD 99-05: Intermediate School Subject Time Allotments</i> . Le temps d'instruction pour les élèves de 15 ans équivaut à huit crédits de 110 heures chacun, par année, conformément au document <i>Minister's Directive No. MD 11-02</i> et le <i>Senior High Program of Studies and Authorized Materials</i> . |
| Nouvelle-Écosse | Le document <i>Ministerial Education Act Regulations</i> (règlements de la loi ministérielle sur l'éducation) établit le minimum quotidien du temps d'instruction à quatre heures en 1 ^{re} et 2 ^e année et à cinq heures de la 3 ^e à la 12 ^e année. De la 1 ^{re} à la 6 ^e année, le temps d'instruction minimum selon les règlements comprend le temps consacré à la récréation. Le temps d'instruction obligatoire et prévu est calculé sur la base du temps minimum d'instruction par jour (moins 15 minutes par jour pour la récréation des élèves âgés de 6 à 11 ans) multiplié par le nombre de jours d'instruction (187) par année. |
| Nouveau-Brunswick | Le nombre minimal d'heures d'instruction par jour est fixé dans le <i>Règlement du Nouveau-Brunswick 97-150 pris en vertu de la Loi sur l'éducation</i> (soit quatre heures par jour de la maternelle à la 2 ^e année, cinq heures par jour de la 3 ^e à la 8 ^e année et cinq heures et demie par jour de la 9 ^e à la 12 ^e année). Le temps d'instruction obligatoire et prévu équivaut au nombre minimal d'heures d'instruction par jour, moins 20 minutes de récréation par jour pour les âges de 6 à 10 ans et 16 minutes par jour de temps flexible de changement de classe ou d'horaire pour les élèves âgés de 11 à 15 ans, multiplié par le nombre de jours d'instruction (185) par année. |
| Québec | Le temps d'instruction obligatoire et prévu est calculé en fonction du nombre d'heures prévu à titre indicatif dans le <i>Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire</i> pour les matières obligatoires au primaire et au secondaire. |
| Ontario | Le <i>Règlement de l'Ontario 298</i> stipule que la durée du programme d'enseignement des élèves ayant atteint l'âge de la scolarité obligatoire (de la 1 ^{re} à la 12 ^e année ou de 6 à 17 ans) ne doit pas être inférieur à 5 heures par jour de classe, sans compter les périodes d'interruption ou de repos. Pour les élèves du primaire (de la 1 ^{re} à la 8 ^{ième} année ou de 6 à 13 ans), le temps d'instruction obligatoire et prévu équivaut à cinq heures d'instruction par jour, multipliées par 187 jours d'instruction tel que stipulé dans le <i>Règlement de l'Ontario 304</i> . Selon l'Ontario Schools, Kindergarten to Grade 12 : Policy and Program requirements, 2016 (OS), pour les élèves du secondaire (9 ^e à 12 ^e année ou l'âge de 14 et 17 ans), le temps d'instruction est calculé en fonction de 8 crédits de 110 heures chacun. Les étudiants du secondaire doivent obtenir un total de 30 crédits. Au cours des deux premières années du secondaire, une charge de cours complète de 8 crédits par an doit être complétée. Au cours des deux dernières années, la répartition de la charge de cours a été assouplie pour obtenir le minimum de 14 crédits requis. |
| Manitoba | Le <i>Règlement 101/95</i> du Manitoba énonce que la journée d'instruction dans une école ne doit pas être moins de cinq heures et demie, récréations comprises, sauf la pause du midi. De la 1 ^{re} à la 6 ^e année, la journée d'instruction est de cinq heures. De la 7 ^e à la 12 ^e année, la journée d'instruction est de cinq heures et demie. Le total du temps obligatoire et prévu sont les heures d'instruction multipliées par le nombre moyen de 185 jours d'instruction dans une année scolaire. |
| Saskatchewan | Le document <i>Time and Credit Allocations - Core Curriculum: Principles, Time Allocations, and Credit Policy (mis à jour en juin 2011)</i> donne les minutes requises par semaine pour chaque sujet à chaque niveau scolaire. Celles-ci ont été divisées par 60 pour calculer (à la deuxième décimale près) le nombre d'heures par semaine. Le résultat a été multiplié par 38 (nombre de semaines par année scolaire) pour obtenir les heures par année. |
| Alberta | Conformément à la section 39(1)(c) du <i>School Act</i> (loi sur l'éducation), le document <i>Guide to Education</i> (guide de l'éducation) stipule que les écoles doivent garantir aux élèves de la 1 ^{re} à la 9 ^e année accès à un minimum de 950 heures d'instruction par année à chaque année. Les écoles doivent aussi garantir aux élèves de la 10 ^e à la 12 ^e année accès à un minimum de 1 000 heures d'instruction par année scolaire. |
| Colombie-Britannique | Le temps d'instruction obligatoire et prévu est calculé en fonction du <i>School Act Regulation</i> (règlement de la loi sur l'éducation), qui fixe le nombre total d'heures d'instruction par année. |
| Territoires du Nord-Ouest | Le temps d'instruction obligatoire et prévu est calculé en fonction de la <i>Loi sur l'éducation des Territoires du Nord-Ouest</i> , qui stipule que l'année scolaire doit comporter au moins 485 heures pour la maternelle, 995 heures au minimum pour les élèves de la 1 ^{re} à la 6 ^e année et 945 heures au minimum pour les élèves de la 7 ^e à la 12 ^e année. |

Note : L'indicateur correspondant de l'OCDE est D1, Combien de temps les élèves passent-ils en classe ?.

Temps de travail des enseignants

- Cet indicateur porte sur le temps de travail et sur le temps d'enseignement des enseignants dans les établissements publics selon le niveau enseigné durant l'année scolaire 2019-2020. Bien que le temps de travail et le temps d'enseignement ne permettent de déterminer que partiellement la charge de travail des enseignants, ces renseignements fournissent de précieuses indications sur les différentes demandes des administrations provinciales et territoriales à l'endroit des enseignants. Combiné avec le salaire des enseignants, cet indicateur décrit des aspects essentiels des conditions de travail des enseignants. Les données sont présentées pour l'ensemble du Canada ainsi que pour les provinces⁹.
- Les données se rapportent à l'année scolaire 2019-2020 et proviennent de l'enquête INES/NESLI de l'OCDE de 2020 sur le temps de travail des enseignants et des chefs d'établissement. Toutes les administrations provinciales et territoriales ont fait état du temps d'enseignement exprimé en semaines et en jours.
- Seuls le Québec et l'Alberta ont déclaré le temps de travail légal. Dans le cas de ces deux provinces déclarantes, les chiffres relatifs au temps d'enseignement net à l'école sont énoncés dans la réglementation provinciale ou territoriale ou dans les conventions collectives conclues avec les syndicats, associations ou fédérations d'enseignement provinciaux ou territoriaux. Les autres provinces et territoires ont rapporté une estimation du temps d'enseignement des enseignants fondée sur le temps d'instruction prescrit dans la réglementation, la législation ou les conventions collectives dans chaque province ou territoire.
- En règle générale, le temps d'enseignement net exprimé sous forme d'heures par année est égal au produit du nombre annuel de jours d'enseignement multiplié par le nombre d'heures de cours qu'un enseignant donne par jour (à l'exclusion du temps officiellement réservé aux pauses entre les cours ou séries de cours). Au primaire, les courtes pauses entre les leçons sont comprises dans les cas où les enseignants sont responsables de leur classe pendant ce temps. Sauf dans le cas du Québec et de l'Alberta, le temps d'enseignement net a été estimé en soustrayant du temps d'instruction prescrit, le temps accordé aux enseignants durant la journée scolaire pour la correction et la préparation des cours, de même que les récréations, si ces dernières étaient comprises dans le temps d'instruction et si la surveillance des élèves n'était pas obligatoire. La méthodologie de calcul de la réponse du Canada pour les indicateurs quantitatifs utilise deux critères pour déterminer si un nombre suffisant de provinces et de territoires ont fourni des données :
 1. Au moins sept (50 %) provinces et territoires fournissent une réponse.
 2. De plus, les provinces et territoires déclarants représentent au moins 70 % des effectifs étudiants à temps plein selon l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS).

Si les deux critères ci-dessus sont remplis, la moyenne canadienne est pondérée par le nombre d'effectifs étudiants à temps plein (au primaire, au premier cycle et au deuxième cycle du secondaire combinés) pour toutes les administrations provinciales et territoriales qui ont fourni des données pour l'enquête conjointe Eurydie-OCDE de 2019 sur la collecte de données sur les salaires des enseignants et des chefs d'établissement.

- Les données communiquées ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble du Canada, mais seulement des provinces et territoires canadiens qui ont participé à la collecte de données.

Note : L'indicateur correspondant de l'OCDE est D4 (« Quel est le temps de travail des enseignants? »).

9. Les données concernant l'année scolaire 2019-2020 ne sont pas disponibles pour le Yukon et le Nunavut.

Salaires des enseignants

- Cet indicateur présente les salaires statutaires annuels des enseignants au début de leur carrière, après 10 ans d'ancienneté, après 15 ans d'ancienneté et une fois qu'ils ont atteint le sommet de l'échelle salariale. Ces catégories représentent les salaires des enseignants ayant le niveau le plus courant ou typique de la formation requise pour la certification dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire publics. Toutes les données sur les salaires sont présentées pour les enseignants qui enseignent aux trois niveaux suivants de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) : enseignement primaire (CITE 1), premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) et deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)¹⁰.
- L'interprétation de comparaisons internationales de la rémunération des enseignants, y compris les salaires, devrait tenir compte d'un ensemble de facteurs. Bien que les données sur les salaires pour cet indicateur tiennent compte des différences de coût de la vie au Canada et dans les autres pays membres de l'OCDE, il est impossible de saisir toutes les différences en matière de fiscalité, de bénéfices et d'avantages sociaux ou de tout autre paiement additionnel que les enseignants peuvent recevoir.
- Les données sur les salaires statutaires annuels des enseignants ont été tirées de l'enquête conjointe Eurydice-OCDE de 2020 sur la collecte de données sur les salaires des enseignants et des chefs d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020. Tous les renseignements ont été déclarés en conformité avec les politiques officielles s'appliquant aux établissements d'enseignement publics.
- Les salaires déclarés sont bruts (somme totale versée par l'employeur selon les échelles salariales en place), c'est-à-dire qu'ils ne comprennent pas la contribution de l'employeur à la sécurité sociale et au régime de pension. Il s'agit de salaires bruts du point de vue des employés puisqu'ils comprennent les cotisations de sécurité sociale et du régime de pension des employés (même si elles sont automatiquement déduites du salaire brut payé par l'employeur). Les salaires sont « avant impôt » (avant les retenues de l'impôt sur le revenu). Les salaires bruts des enseignants sont présentés en dollars canadiens courants, afin de pouvoir être comparés aux moyennes pour le Canada. Celles-ci ont été calculées à partir des valeurs provinciales (tableau C.6.1).

La méthodologie de calcul de la réponse du Canada pour les indicateurs quantitatifs utilise deux critères pour déterminer si un nombre suffisant de provinces et de territoires ont fourni des données :

1. Au moins sept (50 %) provinces et territoires fournissent une réponse.
2. De plus, les provinces et territoires déclarants représentent au moins 70 % des effectifs étudiants à temps plein selon l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS).

Si les deux critères ci-dessus sont remplis, la moyenne canadienne est pondérée par les effectifs étudiants à temps plein (au primaire, au premier cycle et au deuxième cycle du secondaire combinés) pour toutes les administrations ayant fourni des données pour l'enquête conjointe Eurydice-OCDE de 2020 sur la collecte de données sur les salaires des enseignants et des chefs d'établissement. Les salaires ont aussi été convertis en dollars US (tableau C.6.4) au moyen de la parité de pouvoir d'achat (PPA) pour la consommation privée¹¹ provenant de la base de données des comptes nationaux de l'OCDE.

Note : L'indicateur correspondant de l'OCDE est D3 (« Quel est le niveau de salaire des enseignants et des chefs d'établissement? »).

Source de données

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) - Indicateurs des systèmes d'éducation (INES), Collecte des données conjointe Eurydice-OCDE de 2020 sur le temps d'instruction.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) - Indicateurs des systèmes de l'éducation (INES), Enquête de 2020 sur les traitements des enseignants et du temps de travail.

10. Voir la section « Classifications et descriptions de la CITE » dans l'Annexe 2 du présent rapport pour obtenir une brève description des catégories de la CITE.

11. Pour le Canada, le facteur d'ajustement de PPA pour 2019-2020 est de 1,3067 \$US/\$CAN, qui tient compte des différences de coût de la vie entre les pays. Un ajustement similaire permettant des comparaisons entre les provinces et les territoires n'a pas pu être effectué, car il nécessite des données de PPA provinciales ou territoriales qui n'ont pas encore été élaborées.

Section D : Études postsecondaires

D1 Effectifs aux études postsecondaires

De façon globale, l'indicateur D1 se rapporte aux effectifs de l'enseignement postsecondaire. Ce sous-indicateur présente des renseignements sur le nombre d'apprentis enregistrés dans les provinces et territoires du Canada.

- [Tableau 37-10-0118-01](#) et [tableau 37-10-0118-02](#) montre le nombre d'apprentis enregistrés ventilés selon le sexe et les principaux groupes de métiers.
- [Tableau 37-10-0119-01](#) montre le nombre d'apprentis enregistrés selon le groupe d'âge.

Concepts et définitions

- Les renseignements sur le nombre d'**apprentis enregistrés** sont fondés sur les données fournies par les directions provinciales et territoriales chargées des programmes d'apprentissage et englobent toutes les personnes inscrites à un programme d'apprentissage, qu'elles aient suivi ou non une formation en classe au cours de l'année. Ces données proviennent du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), qui recueille des renseignements sur les personnes qui suivent une formation et celles qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle dans le cadre d'une formation en apprentissage; plus précisément, il s'agit du nombre d'apprentis inscrits qui suivent en classe ou en milieu de travail une formation dans les métiers portant ou non le Sceau rouge, que la formation en apprentissage soit obligatoire ou non. L'enquête SIAI recueille également des données sur le nombre de certificats provinciaux et interprovinciaux portant le Sceau rouge décernés aux apprentis et aux ouvriers qualifiés (challengers)¹².
- Les administrations provinciales et territoriales coordonnent les programmes d'apprentissage offerts sous leur juridiction. La plus grande partie de la formation de l'apprenti est dispensée en milieu de travail par des gens de métier expérimentés et certifiés qui agissent à titre de mentors, habituellement sur une période de trois à quatre ans en moyenne. Une partie du programme d'apprentissage est dispensée sous forme d'enseignement en classe, normalement dans un collège ou dans une école de formation professionnelle avant ou pendant la période d'apprentissage.
- Le nombre d'apprentis enregistrés est présenté pour les **25 principaux groupes de métiers** suivants, selon le sexe : entretien d'automobiles; charpentiers; éducateurs et aides éducateurs de la petite enfance; travailleurs des services sociaux et communautaires; électriciens; électronique et instrumentation; finition extérieure; services alimentaires; coiffeurs et esthéticiens; mécaniciens d'équipement lourd; conducteurs d'équipement lourd et opérateurs de grues; finition intérieure; techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture; machinistes; métallurgistes (autres); mécaniciens de chantier; foreurs et personnel de mise à l'essai et autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz; plombiers, tuyauteurs et monteur de conduites de vapeur; mécaniciens en réfrigération et en climatisation; tôlier; agents de soutien aux utilisateurs; soudeurs; mécaniciens de machines fixes et opérateurs de centrales électriques; travailleurs de la construction (autres); et autres grands groupes d'occupation¹³. Le SIAI utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers.
- Le nombre ou le pourcentage d'apprentis inscrits est indiqué pour les sept **groupes d'âge** suivants : moins de 20 ans; de 20 à 24 ans; de 25 à 29 ans; de 30 à 34 ans; de 35 à 39 ans; de 40 à 44 ans; 45 ans et plus; et pour les personnes dont l'âge n'est pas connu.

12. Un ouvrier qualifié (challenger) est une personne qui possède suffisamment d'expérience pratique pour répondre aux critères établis pour passer l'examen (provincial ou interprovincial) du certificat de qualification. Ces critères incluent une expérience pratique pertinente qui équivaut à la durée du programme d'apprentissage plus au moins un an. Cette personne ne s'est pas inscrite à la formation en apprentissage ou ne l'a pas terminée, mais a réussi à obtenir la certification dans le métier en question.

13. « Autres » regroupe divers métiers et professions non classés ailleurs.

Méthodologie

- Le **Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)** est un recensement annuel qui recueille des données sur tous les apprentis enregistrés et ouvriers qualifiés (challengers), sans échantillonnage. La participation à l'enquête est obligatoire et les données sont tirées directement des dossiers administratifs fournis par les directions provinciales chargées des programmes d'apprentissage. On demande aux répondants de fournir l'information sous forme d'enregistrements individuels, chaque enregistrement représentant un apprenti inscrit ou un ouvrier qualifié (challenger). Cependant, il est possible de retrouver dans les données, des enregistrements multiples, soit plus d'un métier pour un même individu. L'information recueillie porte sur l'état de l'inscription au début et au cours de la période de déclaration, sur l'état au cours et à la fin de la période de déclaration, sur le nombre de crédits cumulés au début et au cours de leur apprentissage, et le type de certificat obtenu. La période de référence correspond à l'année civile; la période de collecte s'étend de février à septembre de l'année de référence.
- Le SIAI a recueilli des données agrégées selon le programme de métier de 1980 à 1990; ces données comprennent le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre total d'inscriptions ainsi que le nombre d'abandons, le nombre d'apprentis ayant terminé leur formation et le nombre de certificats décernés. En 1991, en réponse à la demande pour plus d'information sur les apprentis, on a commencé à demander des renseignements supplémentaires sur le sexe et l'âge des apprentis et à recueillir les informations par enregistrement individuel. Il est à noter que les rapports agrégés existaient toujours pour quelques juridictions jusqu'en 2007. Depuis 2008, tous les provinces et territoires fournissent des données au niveau individuel.
- En 2008, le SIAI a subi un remaniement majeur. On a demandé aux juridictions de fournir de l'information sur plusieurs nouveaux éléments. Ces nouveaux éléments portent sur le nombre d'heures techniques complétées et sur le nombre d'heures de formation complétées en milieu de travail par les apprentis durant leur formation.
- Depuis 2008, le SIAI utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers (tel que présenté dans ce tableau). Toutes les données historiques du SIAI ont été mises à jour pour refléter ces 25 groupes.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les comptes sont aléatoirement arrondis à un multiple de trois. Étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.
- Les renseignements sur le nombre et la répartition en pourcentage des apprentis enregistrés selon le groupe d'âge incluent une catégorie « âge inconnu » parce que l'âge n'est pas disponible pour certains enregistrements.
- Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Des modifications apportées dans toutes les provinces et les territoires depuis 1991 influent ainsi sur les comparaisons historiques. Pour la période de référence 2013 tout particulièrement, ces modifications ont eu une incidence sur toutes les données recueillies par l'enquête, y compris le nombre d'inscriptions, la participation aux programmes d'apprentissage désignés ou non Sceau rouge et les certificats décernés. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, consultez le Guide du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI).

Sources des données

- Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [3154](#).

Collèges

De façon globale, l'indicateur **D1** se rapporte aux effectifs de l'enseignement postsecondaire. Ce sous-indicateur fournit des renseignements sur les effectifs des collèges.

- [Tableau 37-10-0018-01](#) montre les renseignements sur les effectifs des collèges selon le genre de la personne, le type d'inscription et le type de programme. Les chiffres présentés concernent les étudiants à temps plein et à temps partiel. Ils font aussi état du pourcentage de femmes dans l'ensemble de l'effectif collégial à temps plein par type de programme, tant au Canada que dans les provinces et les territoires.
- [Tableau 37-10-0018-02](#) montre la proportion d'effectifs des collèges masculins et féminins, selon le régime d'études, le type d'établissement et le statut de l'étudiant au Canada.

Il est à noter que sexe a été remplacé par genre lors de la diffusion des données 2017/2018 du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Les sous-indicateurs inclus dans cette section ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

Concepts et définitions

- L'information fournie se rapporte aux **effectifs collégiaux**. Les effectifs sont fondés sur les étudiants inscrits à l'établissement d'enseignement postsecondaire à la date de référence de l'automne, c'est-à-dire une date particulière choisie par l'établissement et incluse dans la période du 30 septembre au 1er décembre. Donc, les étudiants qui ne sont pas inscrits pendant cette période sont exclus et les totaux des effectifs ne représentent pas une pleine année scolaire. Le nombre d'effectifs est basé sur le nombre de programmes et non sur le nombre d'étudiants. Si un étudiant est inscrit à plus d'un programme à la date de référence, tous les programmes auxquels il est inscrit sont pris en considération.
- Les **collèges** sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'achèvement des études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.
- Le terme « **collèges** » désigne les collèges communautaires, les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés.
- **Le régime d'études** rend compte du nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits le jour où a été établi le profil instantané. Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** d'enseignement offerts dans les collèges, énumérés ci-après.
 - **Le total, tous les programmes**, pour les étudiants à temps plein et à temps partiel comprend également la catégorie « Autre niveau d'études » qui n'est pas inclus dans ce tableau. « Autre niveau d'études » comprend les niveaux de programme sans objet ou élément hors programme (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).
 - **Les programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial** englobent les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du cégep (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.

- o Les programmes de **premier cycle** comprennent les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.
- o Les cycles **supérieurs** se rapportent aux programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.

Méthodologie

- Les données sur les **effectifs collégiaux** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.
- Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les effectifs du premier cycle et des cycles supérieurs. Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre d'effectifs. Depuis 2000-2001, les effectifs des établissements privés non subventionnés qui participaient à l'enquête ne sont plus inclus.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre d'effectifs collégiaux avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Comme les chiffres concernant les effectifs collégiaux des deux sexes incluent des personnes dont le sexe n'a pas été déclaré, il se peut que ces chiffres ne correspondent pas au total obtenu quand on additionne les effectifs de sexe masculin et féminin.
- Le dénominateur utilisé pour calculer le **pourcentage de femmes dans l'effectif collégial à temps plein** exclut les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré ».

Sources des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](#).

Universités

De façon globale, l'indicateur **D1** examine les tendances de l'effectif aux études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur l'effectif universitaire.

- [Tableau 37-10-0018-01](#) montre les renseignements sur l'effectif universitaire selon le sexe, le type d'inscription et le type de programme. Les comptes sont présentés pour les étudiants à temps plein et à temps partiel. Le pourcentage de femmes dans l'effectif universitaire à temps plein selon le type de programme est également présenté. Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces (il n'y a pas d'universités dans les territoires).
- [Tableau 37-10-0018-02](#) montre la proportion d'effectifs universitaire masculins et féminins, selon le régime d'études, le type d'établissement et le statut de l'étudiant.

Il est à noter que sexe a été remplacé par genre lors de la diffusion des données 2017/2018 du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Les sous-indicateurs inclus dans cette section ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

Concepts et définitions

- L'information fournie se rapporte aux **effectifs universitaires**. Les effectifs sont fondés sur les étudiants inscrits à l'établissement d'enseignement postsecondaire à la date de référence de l'automne, c'est à-dire une date particulière choisie par l'établissement et incluse dans la période du 30 septembre au 1er décembre. Donc, les étudiants qui ne sont pas inscrits pendant cette période sont exclus et les totaux des effectifs ne représentent pas une pleine année scolaire. Le nombre d'effectifs est basé sur le nombre de programmes et non sur le nombre d'étudiants. Si un étudiant est inscrit à plus d'un programme à la date de référence, tous les programmes auxquels il est inscrit sont pris en considération.
- Les **universités** sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.
- **Le régime d'études** rend compte du nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits le jour où a été établi le profil instantané. Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** suivants offerts dans les universités :
 - o **Total, tous les programmes**, pour les étudiants à temps plein et à temps partiel comprend les catégories de programmes suivants, qui ne sont pas présentés dans ce tableau mais qui sont offerts par les universités : « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial », et « Autre niveau d'études ». « Autre niveau d'études » comprend les niveaux de programme sans objet ou élément hors programme (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).
 - o **Premier cycle** se rapporte aux programmes menant à un baccalauréat, à un premier grade professionnel, à un grade appliqué, aux cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle, à la licence de premier cycle et à la licence ou « testamur ».
 - o **Deuxième et troisième cycles** comprend les programmes menant à la maîtrise ou au doctorat, ainsi que les « autres programmes de deuxième et troisième cycles » qui incluent la propédeutique, les certificats ou les diplômes d'enseignement de deuxième et troisième cycles, les cours préparatoires au doctorat, l'internat (études médicales postdoctorales aussi nommées « post M.D. ») et les résidences (médicales, dentaires, vétérinaires).

Méthodologie

- Les données sur les **effectifs universitaires** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les effectifs inscrits hors-programme. Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre d'effectifs.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur les effectifs universitaires avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Les effectifs de 2004-2005 à 2007-2008 ont été révisés et toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre d'effectifs universitaires pour les deux sexes comprend les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré » et peut ne pas correspondre exactement aux totaux obtenus en faisant la somme des effectifs masculins et féminins.
- Le dénominateur utilisé pour calculer le **pourcentage de femmes dans l'effectif universitaire à temps plein** exclut les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré ».
- Depuis 2005-2006, les effectifs pour l'Université de Regina ne sont pas disponibles.
- Les institutions suivantes, auparavant des collèges, ont maintenant le statut d'université et sont incluses dans les comptes de 2008-2009 pour la Colombie-Britannique : Capilano University, Vancouver Island University, Emily Carr University of Art and Design, Kwantlen Polytechnic University and University of the Fraser Valley. L'augmentation du nombre d'effectifs dans les universités au Canada pour l'année 2008-2009, dont la majeure partie était dans des programmes de « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial » et « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », est entièrement attribuable au fait que ces cinq collèges de la Colombie-Britannique aient obtenu le statut d'université.
- En 2009-2010, les collèges Grant McEwan et Mount Royal (Alberta) sont devenus des universités. À partir de 2018-2019, le Collège d'art et de design de l'Alberta est devenu l'Université des Arts de l'Alberta.

Sources des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](#).

Étudiants internationaux

Dans l'ensemble, l'indicateur D1 décrit les inscriptions dans l'enseignement postsecondaire. Ce sous-indicateur fournit des renseignements sur les inscriptions d'étudiants étrangers dans les universités et les collèges.

- [Tableau 37-10-0163-03](#) présente la proportion d'inscriptions d'étudiants canadiens et internationaux, selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE) .
- [Tableau 37-10-0163-04](#) présente la répartition des inscriptions d'étudiants étrangers, selon le niveau d'enseignement supérieur.

Concepts et définitions

Cet indicateur présente les étudiants internationaux en proportion des inscriptions au niveau tertiaire selon les quatre catégories de la Classification internationale type de l'éducation (CITE)¹⁴, qui représentent les effectifs au niveau collégial et universitaire¹⁵. Leur répartition par province d'étude et par région d'origine est également présentée.

Les étudiants internationaux sont ceux qui étudient dans un pays différent de leur pays de résidence ou de scolarisation antérieure. Au Canada, le concept d'« étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents¹⁶, tels que les détenteurs de permis d'études. Les étudiants internationaux comprennent également ceux inscrits dans un programme canadien d'un établissement canadien qui n'est pas situé au Canada (étudiants aussi appelés « étudiants extraterritoriaux ») de même que les étudiants non canadiens qui étudient par Internet.

Méthodologie

La proportion des effectifs que représentent les étudiants internationaux à un certain niveau de scolarité s'obtient en divisant le nombre d'étudiants qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents du Canada par les effectifs totaux à ce niveau, puis en multipliant le quotient par 100. Les effectifs totaux comprennent toutes les personnes qui poursuivent des études au pays, qu'il s'agisse de citoyens canadiens, de résidents permanents, de ressortissants étrangers ou d'étudiants extraterritoriaux, mais excluent tous les citoyens canadiens et les résidents permanents qui poursuivent des études à l'étranger.

Sources des données

Les données canadiennes proviennent du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) de Statistique Canada, qui couvre uniquement les établissements d'enseignement postsecondaire publics. Les résultats pour certaines administrations provinciales ou territoriales se fondent en partie sur des estimations produites pour des établissements non répondants. En raison de certains ajustements de nature méthodologique apportés à l'outil de collecte du SIEP visant à améliorer la précision des données recueillies et la correspondance à la CITE, les données présentées dans ce chapitre ne doivent pas être comparées avec celle des années précédentes.

Les données de l'OCDE sur les étudiants étrangers et les étudiants internationaux se rapportent à la même année scolaire que celle au Canada et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisée par l'OCDE. Au Canada et dans d'autres pays de l'OCDE, les étudiants nationaux et internationaux sont recensés habituellement à une date ou pendant une période précise de l'année (par exemple, le SIEP permet de dénombrer les étudiants inscrits dans les universités et collèges publics du Canada en fonction des effectifs à

14. Veuillez consulter la section « Les catégories de la CITE et leur description » dans l'Annexe 2 de ce rapport pour une brève description des catégories de la CITE.

15. Au Canada, les universités sont situées dans les 10 provinces; il n'y avait pas d'université dans les territoires en 2017-2018.

16. Les « résidents non permanents » sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié au Canada, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada et vivant avec elles.

une date précise choisie par l'établissement, se situant entre le 30 septembre et le 1^{er} décembre). Cette procédure pourrait ne pas représenter le nombre total d'étudiants internationaux, car certains étudiants peuvent étudier à l'étranger pendant moins d'une année scolaire complète (par exemple, les étudiants qui commencent leur programme à l'hiver ou au printemps).

Note : L'indicateur correspondant de l'OCDE est B6 (« Quel est le profil des étudiants en mobilité internationale? »).

D2 Obtention d'un diplôme de l'enseignement postsecondaire

Certificats accordés aux apprentis enregistrés et aux diplômés de l'enseignement postsecondaire

Diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés

De façon globale, l'indicateur **D2** examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur présente des renseignements sur le nombre de personnes qui terminent un programme destiné aux apprentis enregistrés dans les provinces et territoires du Canada.

- [Tableau 37-10-0128-01](#) présente le nombre de diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés et répartition selon le sexe, ventilés selon le sexe et les grands groupes de métiers.
- [Tableau 37-10-0128-02](#) présente le nombre et pourcentage de diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés et répartition selon le sexe, ventilés selon le sexe et les grands groupes de métiers.

Concepts et définitions

- L'information sur les **diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés** repose sur les données fournies par les directions provinciales et territoriales chargées des programmes d'apprentissage et englobe les apprentis enregistrés qui ont terminé leur programme. Ces données sont recueillies au moyen du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), enquête annuelle qui recueille des renseignements sur les personnes qui suivent une formation et celles qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle dans le cadre d'une formation en apprentissage; plus précisément, il s'agit du nombre d'apprentis inscrits qui suivent en classe ou en milieu de travail une formation dans les métiers portant ou non le Sceau rouge, que la formation en apprentissage soit obligatoire ou non. Les diplômes multiples pour un individu peuvent exister. Le SIAI recueille également des données sur le nombre des apprentis inscrits, qui comprend les apprentis toujours inscrits depuis l'année précédente (ceux qui n'ont pas encore terminé leur formation et qui n'ont pas abandonné), les apprentis nouvellement inscrits pour l'année en cours et ceux qui ont auparavant interrompu leur apprentissage mais qui ont été réintégré dans le même métier au cours de l'année déclarée.
- Le nombre de diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés, selon le sexe, dans les **25 principaux groupes de métiers** suivants : entretien d'automobiles; charpentiers; éducateurs et aides éducateurs de la petite enfance; travailleurs des services sociaux et communautaires; électriciens électronique et instrumentation; finition extérieure; services alimentaires; coiffeurs et esthéticiens; mécaniciens d'équipement lourd; conducteurs d'équipement lourd et opérateurs de grues; finition intérieure; techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture; machinistes; métallurgistes (autres); mécaniciens de chantier; foreurs et personnel de mise à l'essai et autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz; plombiers, tuyauteurs et monteur de conduites de vapeur; mécaniciens en réfrigération et en climatisation; tôlier; agents de soutien aux utilisateurs; soudeurs; mécaniciens de machines fixes et opérateurs de centrales électriques; travailleurs de la construction (autres); et autres grands groupes d'occupation¹⁷. Le SIAI utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers.

17. « Autres » regroupe divers métiers et professions non classés ailleurs.

Méthodologie

- Le **Système d'information sur les apprentis (SIAI)** est un recensement annuel qui recueille des données sur tous les apprentis enregistrés et ouvriers qualifiés (challengers), sans échantillonnage. La participation à l'enquête est obligatoire et les données sont tirées directement des dossiers administratifs fournis par les directions provinciales chargées des programmes d'apprentissage. On demande aux répondants de fournir l'information sous forme d'enregistrements individuels, chaque enregistrement représentant un apprenti inscrit ou un ouvrier qualifié (challenger). Cependant, il est possible de retrouver dans les données, des enregistrements multiples, soit plus d'un métier pour un même individu. La période de référence correspond à l'année civile; la période de collecte s'étend de février à septembre de l'année de référence.
- Le SIAI a recueilli des données agrégées selon le programme de métier de 1980 à 1990; ces données comprennent le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre total d'inscriptions ainsi que le nombre d'abandons, le nombre d'apprentis ayant terminé leur formation et le nombre de certificats décernés. En 1991, en réponse à la demande pour plus d'information sur les apprentis, on a commencé à demander des renseignements supplémentaires sur le sexe et l'âge des apprentis et à recueillir les informations par enregistrement individuel. Il est à noter que les rapports agrégés existaient toujours pour quelques juridictions jusqu'en 2007. Depuis 2008, tous les provinces et territoires fournissent des données au niveau individuel.
- En 2008, le SIAI a subi un remaniement majeur. On a demandé aux juridictions de fournir de l'information sur plusieurs nouveaux éléments. Ces nouveaux éléments portent sur le nombre d'heures techniques complétées et sur le nombre d'heures de formation complétées en milieu de travail par les apprentis durant leur formation.
- Depuis 2008, le SIAI utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers (tel que présenté dans ce tableau). Toutes les données historiques du SIAI ont été mises à jour pour refléter ces 25 groupes.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les comptes sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.
- Les provinces et les territoires, qui fournissent les données pour la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Des modifications apportées dans toutes les provinces et les territoires depuis 1991 influent ainsi sur les comparaisons historiques. Pour la période de référence 2013 tout particulièrement, ces modifications ont eu une incidence sur toutes les données recueillies par l'enquête, y compris le nombre d'inscriptions, la participation aux programmes d'apprentissage désignés ou non Sceau rouge et les certificats décernés. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir plus d'information sur les modifications apportées par les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, consultez le Guide du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI).

Sources des données

- Système d'information sur les apprentis enregistrés (SIAI), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [3154](#).

Collèges

De façon globale, l'indicateur **D2** examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur le nombre de personnes qui terminent un programme des collèges, selon le genre de la personne, le type de programme et selon le domaine d'études.

- [Tableau 37-10-0020-01](#) montre les diplômés des collèges, selon le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre.
- [Tableau 37-10-0020-02](#) montre la proportion de diplômés postsecondaires masculins et féminins, selon le type d'établissement et le statut de l'étudiant au Canada

Il est à noter que sexe a été remplacé par genre lors de la diffusion des données 2017-2018 du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Les sous-indicateurs inclus dans cette section ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

Concepts et définitions

- L'information présentée examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires **au niveau collégial**, c'est-à-dire le **nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges**. Tous les chiffres se rapportent à l'année scolaire définie par le collège, qui commence généralement le premier jour suivant la fin du semestre d'hiver. Depuis 2009, le nombre de diplômés des collèges est publié par année civile afin de bien correspondre à la façon dont les diplômés des universités sont déclarés. Pour 2008 et les années précédentes, le nombre de diplômés des collèges était publié en fonction de l'année scolaire. En raison de la transition du mode de calcul du nombre de diplômés de 2008 à 2009, certains diplômés pris en considération dans les données publiées en 2009 peuvent également avoir été pris en considération dans les données sur les diplômés des collèges de 2008.
- Les **collèges** sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'achèvement des études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.
- Le terme « **collèges** » désigne les collèges communautaires, les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés. Les programmes préalables à l'emploi, les programmes d'apprentissage, de formation de base ou de perfectionnement des compétences professionnelles, de formation en langue seconde, de formation préparatoire à l'emploi ou d'orientation ne sont pas inclus dans les chiffres concernant l'obtention de diplômes d'études postsecondaires.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** d'enseignement offerts dans les collèges énumérés ci-après.
 - o Les **programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial** englobent les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du cégep (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.
 - o Les programmes de **premier cycle** comprennent les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.

- o Les cycles **supérieurs** se rapportent aux programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.
- Les données sur les **domaines d'études** sont présentées selon la [Classification des programmes d'enseignement \(CPE RP\)](#), classification officielle utilisée à Statistique Canada. Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges est fourni pour les domaines d'études suivants : perfectionnement et initiation aux loisirs, éducation, arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications, sciences humaines, sciences sociales et de comportements, et droit, commerce, gestion et administration publique, sciences physiques et de la vie, et technologies, mathématiques, informatique et sciences de l'information, architecture, ressources naturelles et conservation, santé et domaines connexes, services personnels, de protection et de transport, et autres.

Méthodologie

- Les données sur le nombre de certificats, diplômes et grades décernés par les collèges ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.
- Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP d'inclure les récipiendaires de titres du premier cycle et des cycles supérieurs (diplômés). Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre de diplômés. Depuis 1999-2000, les diplômés des établissements privés non subventionnés qui participaient à l'enquête ne sont plus inclus.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre de diplômes collégiaux avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP en 2000. Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Comme les chiffres concernant l'obtention de diplômes collégiaux par des étudiants des deux sexes incluent des personnes dont le sexe n'a pas été déclaré, il se peut que ces chiffres ne correspondent pas au total obtenu quand on additionne les diplômés de sexe masculin et féminin.

Sources des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](#).

Universités

De façon globale, l'indicateur **D2** examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur le nombre de diplômés universitaires, selon le sexe des diplômés et la [Classification des programmes d'enseignement \(CPE RP\)](#).

- [Tableau 37-10-0020-01](#) montre les diplômés universitaires, selon le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre. Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces (il n'y a pas d'universités dans les territoires) pour une année civile donnée.
- [Tableau 37-10-0020-02](#) montre le Proportion de diplômés postsecondaires masculins et féminins, selon le type d'établissement et le statut de l'étudiant au Canada.

Il est à noter que sexe a été remplacé par genre lors de la diffusion des données 2017-2018 du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). Les sous-indicateurs inclus dans cette section ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

Concepts et définitions

- L'information présente les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires dans les universités. Tous les chiffres rendent compte du nombre de diplômés au cours de l'année civile.
- Les universités sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.
- L'information présentée concerne les genres de sanction suivants offerts dans les universités : certificats, diplômes, grades (y compris les grades appliqués), attestations et autres sanctions d'études de programmes courts, grades associés et autres genres de sanctions d'études associées à un programme.
- Les données sur les domaines d'études sont présentées selon la [Classification des programmes d'enseignement \(CPE RP\)](#), classification officielle utilisée à Statistique Canada. Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges est fourni pour les domaines d'études suivants : perfectionnement et initiation aux loisirs, éducation, arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications, sciences humaines, sciences sociales et de comportements, et droit, commerce, gestion et administration publique, sciences physiques et de la vie, et technologies, mathématiques, informatique et sciences de l'information, architecture, ressources naturelles et conservation, santé et domaines connexes, services personnels, de protection et de transport, et autres.

Méthodologie

- **Ces données** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le SIEP est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. La population cible est

composée des institutions postsecondaires publiques financées par un ministère de l'éducation provincial et des institutions postsecondaires privées sans profit, subventionnées par un ministère de l'éducation provincial.

Limites

- Toutes les données du SIEP peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement **arrondis à un multiple de 3**. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre de diplômes universitaires pour les deux sexes comprend les diplômés de la catégorie « sexe non déclaré » et peut ne pas correspondre exactement aux totaux obtenus en faisant la somme des diplômés masculins et féminins.

Sources des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](#)

Taux d'achèvement des études postsecondaires et taux d'obtention de diplômes

Dans l'ensemble, l'indicateur **D2** examine les tendances en matière d'achèvement des études postsecondaires. Ce sous-indicateur présente des renseignements sur l'obtention d'un diplôme et la persévérance des personnes qui terminent un programme de certificat de carrière, de formation technique ou de formation professionnelle au Canada, dans les provinces et dans les territoires.

- [Tableau 37-10-0136-01](#) présente des données sur l'obtention d'un certificat de carrière, technique ou de formation professionnelle au Canada, selon les caractéristiques des étudiants.
- [Tableau 37-10-0138-01](#) présente des données sur la proportion d'étudiants qui ont commencé un programme de certificat de carrière, de formation technique ou de formation professionnelle et qui ont obtenu un diplôme différent, au Canada, selon les caractéristiques des étudiants.
- [Tableau 37-10-0139-01](#) présente des données sur la persistance et l'obtention d'un diplôme des étudiants dans un groupe STEM/ BHASE (non-STEM) autre que celui de la première inscription, au Canada, selon les caractéristiques des étudiants et le niveau de scolarité.
- [Tableau 37-10-0140-01](#) présente des données sur l'obtention d'un diplôme par les étudiants titulaires d'un certificat de carrière, de formation technique ou professionnelle, dans la province ou le territoire de leur première inscription, selon les caractéristiques des étudiants.
- [Tableau 37-10-0143-01](#) présente des données sur la proportion d'étudiants qui ont commencé un programme de certificat de carrière, de formation technique ou de formation professionnelle et qui ont obtenu un diplôme différent, dans la province ou le territoire de la première inscription, selon les caractéristiques des étudiants.
- [Tableau 37-10-0145-01](#) présente des données sur l'obtention d'un certificat de carrière, de formation technique ou de formation professionnelle, dans le groupe STEM/BHASE (non-STEM) et dans la province ou le territoire de première inscription, selon les caractéristiques des étudiants.
- [Tableau 37-10-0146-01](#) présente des données sur la persévérance et l'obtention d'un diplôme des étudiants dans un groupe STEM/BHASE (non-STEM) autre que celui de la première inscription, dans la province ou le territoire de la première inscription, selon les caractéristiques des étudiants et le niveau de scolarité.

Pour les concepts, définitions, méthodologie, limites et sources, veuillez consulter le guide de référence de la [Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail](#).

D3 Personnel enseignant au niveau universitaire

L'indicateur **D3** fournit des renseignements sur le personnel enseignant au niveau universitaire, pour le Canada et les provinces. Il indique le nombre d'enseignants à temps plein des universités, et donne leur répartition par rang et par sexe. Il indique également la répartition par âge du personnel enseignant, selon le sexe, ainsi que la répartition selon l'âge des enseignants par rapport à la population active en général. Des données sur le salaire moyen, selon le rang et le sexe, sont également présentées.

Concepts et définitions

- Le **personnel enseignant à temps plein dans les universités** désigne tout membre du **personnel enseignant** à temps plein dans les universités du Canada.
- Le personnel à **temps plein** comprend :
 - o le personnel à temps plein dont la période de nomination est d'au moins 12 mois (y compris le personnel en congé);
 - o le nouveau personnel embauché à temps plein (p.ex., qui ont un contrat d'une durée de plus de 12 mois) et qui sont dans l'établissement pour moins de 12 mois au cours de la première année; et
 - o le personnel nommé pour une période de 12 mois ou plus et qui, par la suite, conclut une entente officielle avec l'établissement en vue de réduire sa charge de travail. Une telle situation vise généralement le personnel enseignant sur le point de prendre sa retraite.
- Le **personnel enseignant** désigne :
 - o les enseignants de toutes les facultés, qu'ils détiennent un rang académique ou non;
 - o le personnel qui enseigne dans les hôpitaux;
 - o les enseignants invités des facultés; et
 - o le personnel de recherche qui détient un rang académique et dont l'échelle salariale correspond à celle du personnel enseignant.

Dans le tableau intitulé « Nombre et salaire moyen du personnel enseignant à temps plein dans les universités, selon le rang et le sexe, Canada et provinces », la définition du personnel enseignant à l'université à temps plein correspond à la définition utilisée dans les tableaux intitulés « Personnel enseignant à temps plein dans les universités, selon le rang professoral et le sexe, Canada et provinces », « Nombre, répartition par âge et âge médian du personnel enseignant à temps plein dans les universités, selon le sexe, Canada et provinces » et « Répartition selon l'âge du personnel enseignant à temps plein dans les universités et de la population active occupée à temps plein, Canada et provinces », mais elle exclut le personnel en congé sans solde, tout le personnel religieux et corps militaire ou tout personnel similaire rémunéré conformément à des échelles salariales moins élevées que celles qui s'appliquent au personnel régulier/laïc, et le personnel sans salaire ou dont le salaire n'est pas déclaré.

- **Les rangs professoraux** suivants sont utilisés :
 - o Les **professeurs titulaires** forment le rang le plus élevé;
 - o Les **professeurs agrégés** constituent le rang intermédiaire; les qualifications requises varient considérablement d'un établissement ou d'un département à l'autre;
 - o Les **professeurs adjoints**, le niveau le moins élevé des professeurs qui détiennent un rang;
 - o Les **autres rangs**, auxquels on se réfère sous les dénominations de chargé de cours ou d'enseignement.
- **L'écart entre les sexes** est défini comme le salaire moyen des femmes en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Méthodologie

- Les données sur le personnel enseignant à plein temps des universités proviennent du **Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC)**, une enquête annuelle qui permet de recueillir à l'échelle nationale de l'information comparable sur l'effectif et les caractéristiques socioéconomiques des enseignants à temps plein des établissements canadiens conférant des diplômes universitaires (universités et collèges). L'information est recueillie pour chaque personne qui était membre du personnel de l'établissement au 1^{er} octobre de l'année universitaire et donne un aperçu du personnel à cette date.
- La répartition (en pourcentage) par âge et l'âge médian du personnel enseignant des universités sont basés sur les membres du personnel dont l'âge est déclaré.
- Le salaire et les échelles salariales du personnel enseignant à plein temps des universités du Canada comprennent le taux annuel de rémunération plus les allocations. Les données sont en dollars courants. Pour convertir ces données en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est recommandé d'utiliser l'Indice des prix à la consommation. Pour plus de détails sur l'indice veuillez consulter le tableau F.1.3 dans la section des statistiques de référence.
- Les données de l'Enquête sur la population active utilisées pour comparer la répartition par âge de la population active ayant un emploi à plein temps avec celle du personnel enseignant à l'université à temps plein sont basées sur une moyenne mensuelle établie de septembre à avril.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, on applique aux données un processus d'arrondissement aléatoire. Par conséquent, lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Sources des données

- Système d'information sur le personnel enseignant des universités et collèges, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro [3101](#).
- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro [3701](#).

D4 Recherche et développement

L'indicateur **D4** présente des renseignements sur la recherche et le développement (R.-D.) axés sur la R.-D. entreprise dans le secteur de l'enseignement supérieur. Le contexte des activités de R.-D. effectuées dans le secteur de l'enseignement supérieur est défini grâce à l'examen des dépenses intérieures totales au titre de la R.-D. en pourcentage du PIB ([tableau 27-10-0359-01](#)) dans une perspective internationale et nationale. L'indicateur présente les dépenses au titre de la R.-D. par secteur d'activité ([tableaux 27-10-0360-01](#) et [27-10-0273-02](#)), de même que les sources de financement pour les dépenses au titre de la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur ([tableau 27-10-0363-01](#)).

Concepts et définitions

- Les données du présent indicateur sont assemblées d'après les lignes directrices du *Manuel Frascati*¹⁸ de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce manuel définit la **recherche et développement (R.-D.)** comme étant le travail créatif entrepris systématiquement afin d'augmenter les connaissances scientifiques et techniques et de les utiliser de façon inédite. La caractéristique principale de la R.-D. doit comporter un élément important de nouveauté et d'incertitude. Nouveauté recherchée

18. Le Manuel Frascati est un document qui décrit la méthodologie de collecte et d'utilisation de statistiques sur la recherche-développement dans les pays membres de l'OCDE. Pour en savoir plus, consulter www.oecd.org.

surtout au niveau des connaissances, des produits et des procédés. Le travail est habituellement exécuté ou surveillé par des personnes possédant une formation postuniversitaire. Un projet en R.-D. présente en général cinq points particuliers : un élément important d'incertitude, de nouveauté, de créativité et être systématique, transférable et/ou reproductible.

- Les **dépenses intérieures totales au titre de la R.-D.** représentent la valeur totale des dépenses nationales de tous les organismes consacrées à la R.-D. dans les divers secteurs d'activité (administration publique, entreprises, enseignement supérieur, et organismes privés sans but lucratif). Elles comprennent la R.-D. exécutée sur le territoire national et financée par l'étranger mais ne tiennent pas compte des paiements pour des travaux de R.-D. effectués à l'étranger.
- La définition des dépenses intérieures totales au titre de la R.-D. dans un contexte provincial ou territorial est semblable à la définition ci-dessus. On attribue les dépenses à la province ou au territoire où se trouve l'établissement qui exécute la R.-D. Le personnel habite parfois dans une province ou un territoire voisin (p. ex., la Région de la capitale nationale) et, les fournitures et l'équipement peuvent provenir d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays. Il faut tenir compte de ces détails lorsqu'on se sert de cette statistique comme indicateur provincial/territorial de l'activité de la R.-D.
- **Les secteurs d'activités de R.-D.** sont répartis selon les catégories suivantes :
 - **Administration fédérale** : comprend les ministères et agences de cette administration, reconnues pour leur participation dans des activités de R.-D.
 - **Administrations provinciales** : comprennent les ministères et agences provinciaux canadiens (estimé actuellement) et les organismes de recherches provinciaux (qui sont enquêtés annuellement).
 - **Entreprises** : comprend toutes les entreprises et organismes industriels sans but lucratif qui effectuent et/ou qui financent des activités de R-D ou qui ont déjà engagé des dépenses de R-D et qui continuent de verser ou de recevoir des paiements liés à la technologie.
 - **Enseignement supérieur** : en référence aux statistiques pancanadiennes de la R.-D., comprend les universités et les établissements affiliés, tels que les hôpitaux de recherche, les instituts de recherche, les stations d'expérimentations et les cliniques qui travaillent sous le contrôle direct des établissements d'enseignement supérieur, ou qui sont administrés par ces derniers. Bien que les lignes directrices de l'OCDE demandent que les activités de R.-D. de l'ensemble du secteur postsecondaire soient présentées, les données pour le Canada sont limitées à la R.-D. dans les universités et les établissements affiliés étant donné que Statistique Canada ne procède actuellement pas à la collecte des données concernant la R.-D. dans les collèges et établissements similaires.
 - **Organismes privés sans but lucratif** : comprend les organismes privés sans but lucratif qui effectuent ou qui financent des activités de R.-D. telles que les organisations de santé bénévoles, les fondations, associations et sociétés philanthropiques privées et instituts de recherche. Ces organisations sans but lucratif servent l'intérêt public en soutenant des activités liées aux bien-être public (telles que la santé, l'éducation et l'environnement).
- Les **sources de financement de la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur** sont réparties comme suit :
 - **Administration fédérale** : par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation, du Programme des chaires de recherche du Canada et les autres ministères et organismes fédéraux.
 - **Administrations provinciales** : y compris les administrations municipales.
 - **Entreprises** : y compris les dons, legs et contrats de particuliers et d'entreprises.

- o **Organismes privés sans but lucratif** : y compris les dons, legs et contrats de fondations et d'organismes sans but lucratif.
- o **Sources étrangères** : sources de financement établies à l'étranger.
- o **Secteur de l'enseignement supérieur** : les établissements d'enseignement supérieur financent elles-mêmes une partie de leur R.-D. grâce à deux sources de revenus :
 - **Fonds généraux** : il s'agit de transferts gouvernementaux (ou subventions globales) aux établissements d'enseignement supérieur, que ces dernières utilisent pour financer la R.-D. Ces fonds représentent essentiellement des dépenses publiques indirectes au titre de la R.-D. mais, pour les besoins des statistiques pancanadiennes, on les assimile au financement des établissements d'enseignement supérieur parce qu'il est difficile de distinguer les fonds provinciaux des fonds fédéraux.
 - **Sources de revenus propres** : il s'agit des sources d'autofinancement des établissements d'enseignement supérieur, dont les frais de scolarité, le revenu de placements, le revenu de la vente de services et de produits par l'établissement et les redevances liées aux licences et aux brevets.

Méthodologie

- Statistique Canada estime le total des dépenses intérieures au titre de la R.-D., par secteur, source de financement et type de science, à l'aide d'enquêtes et de modélisations. Les données sur le secteur d'exécution des administrations publiques provinciales sont modélisées à partir de l'Enquête sur les activités scientifiques des administrations provinciales de 2010. Cependant, la présente diffusion comprend des données sur les activités de R.-D. exécutées par l'administration provinciale du Québec, qui mène leur propre enquête et fourni les renseignements à Statistique Canada.
- Les dépenses du secteur de l'enseignement supérieur au titre de la R.-D. sont dérivées d'une méthode d'estimation qui repose sur les éléments suivants :
 1. les recherches directes subventionnées;
 2. les recherches directes non subventionnées (le temps accordé à la R.-D. lorsque celle-ci est effectuée dans le cadre de la fonction enseignante, en tenant compte de la portion du temps que le corps professoral accorde à ce type d'activité, ainsi que de ses salaires;
 3. les coûts indirects des recherches subventionnées et non subventionnées;
- Les sources de financement des dépenses en recherche et développement dans le secteur de l'enseignement supérieur sont dérivées d'une méthode d'estimations. Les données sur lesquelles s'appuie la méthode proviennent de l'enquête *Information financière des universités et collèges*. Deux aspects de ces données sur les sources de financement de la R.-D. doivent être peaufinés avant de pouvoir être utilisés : il faut réconcilier les définitions des secteurs et les différences entre les données relatives aux dépenses et aux revenus.
- Les données sur la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur sont fondées sur la méthode d'estimation qui a été utilisée pour la première fois pour produire les estimations de 2000-2001.
- Au cours de la procédure d'estimation de 2001-2002, il y'avait une subvention unique octroyée aux universités par le gouvernement fédéral en vue de les aider à assumer les coûts indirects. Le système d'estimation a dû être modifié afin de veiller à ce que ces coûts soient attribués à la source fédérale et non pas compter deux fois. En 2003-2004, la subvention des coûts indirects de la R.-D. dans les universités s'est transformée en paiement annuel.
- Les données concernant les dépenses en R.-D. et les sources de financement sont exprimées en dollars courants, et dollars constants de 2012. Pour des comparaisons dans le temps, utilisez des dollars constants.

Limites

- La définition de la R.-D. revêt une importance particulière. En effet, une certaine ambiguïté persiste lorsqu'on veut définir la R.-D. de façon précise : par exemple, dans le cas d'un projet en cours, il est difficile de préciser le point où les travaux dépassent les frontières de la R.-D. et se transforment en commercialisation comme un procédé ou d'un produit pour lequel on peut dire que l'étape R.-D. est terminée. Cette ambiguïté est peut-être moins grave dans le cas des séries chronologiques internes, où l'on peut s'attendre à ce que l'application annuelle de la définition par la même unité recensée soit cohérente.
- Les estimations des dépenses canadiennes au titre de recherche et développement, comme toute autre statistique économique ou sociale, n'ont qu'une exactitude approximative. La précision de ses composantes varie : dans le cas des estimations de secteurs, l'intervalle de confiance se situe probablement entre 5 % et 15 %. Toutefois, les estimations DIRD comprennent un indicateur suffisant pour leur utilisation principale, soit celle d'une statistique globale de la politique scientifique.
- L'OCDE est la source de statistiques comparatives à l'échelle internationale sur la R.-D. Selon les directives de l'OCDE, on doit déclarer les données sur la R.-D. effectuée dans tout le secteur postsecondaire (à savoir l'ensemble des universités, collèges de technologie et autres établissements d'enseignement postsecondaire, indépendamment de leur source de financement ou de leur statut juridique). Toutefois, les données du Canada sont limitées aux activités de R.-D. menées dans les universités et les établissements associés (dont les hôpitaux de recherche) et les collèges universitaires décernant des grades, car on ne dispose pas de données sur la R.-D. effectuée dans les collèges et les établissements analogues.
- En 2016, l'OCDE a diffusé une mise à jour pour ses concepts et définitions de R.-D. dans le manuel Frascati de 2015. Ce manuel apporte des détails additionnels sur les mesures de R.-D.

Sources des données

- OECD *StatsExtracts*, base de données des *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, Organisation de coopération et de développement économiques.
- Tableau : [27-10-0273-01](#) (anciennement : CANSIM 358-0001), Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution.
- Tableau : [27-10-0025-01](#) (anciennement : CANSIM 358-0162), Estimations des dépenses provinciales au titre de la recherche et du développement dans le secteur de l'enseignement supérieur, selon le secteur de financement et par type de science.

D6 Niveau de scolarité

L'indicateur **D6** examine le niveau de scolarité des personnes âgées de 25 à 64 ans¹⁹ au sein de la population canadienne. Cet indicateur utilise les données du Recensement de la Population et de l'**Enquête nationale auprès des ménages (ENM)** pour présenter la répartition de la population canadienne selon le niveau de scolarité et le groupe de population ([tableau 37-10-0099-01](#) anciennement CANSIM 477-0095), et selon le niveau d'étude et le sexe de la personne ([tableau 37-10-0100-01](#) anciennement CANSIM 477-0096), pour le Canada et ses secteurs de compétence ([tableau 37-10-0130-01](#) anciennement CANSIM 477-0135). Des renseignements sont également présentés au sujet du groupe de 25 à 64 ans ayant une identité autochtone, selon le groupe d'âge ([tableau 37-10-0099-01](#)) et selon le sexe ([tableau 37-10-0100-01](#)). En outre, les résultats tirés de l'**Enquête sur la population active (EPA)** sont utilisés pour présenter des données sur la population autochtone hors réserve, la population non autochtone et la population totale du Canada, les provinces et les territoires ([tableau 37-10-0117-01](#) anciennement CANSIM 477-0116).

19. Veuillez consulter la série Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale (Statistique Canada, numéro de catalogue no 81-604-X) pour les renseignements en ce qui concerne le niveau de scolarité dans un contexte international. Dans ces rapports, l'Indicateur A1, « Niveau de scolarité de la population adulte, » présente les chiffres pour le Canada, les provinces et territoires, ainsi que les moyennes internationales qui proviennent de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Toutes ces données sont classifiées selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE).

Tableaux du Recensement de la Population et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM)

Concepts et définitions

- La variable « **Plus haut certificat diplôme ou grade** » est utilisée pour mesurer le **niveau de scolarité**, et est répartie comme suit :
 - **Aucun certificat, diplôme ou grade.**
 - **Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent** comprend les diplômés des écoles secondaires ou l'équivalent et ne comprend pas les personnes titulaires d'un certificat, diplôme ou d'un grade postsecondaire.
 - **Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers** comprend des certificats ou diplômes de métiers comme des certificats ou diplômes de formation préalable à l'emploi ou de formation professionnelle qui sont décernés à la fin de programmes d'études de courte durée par des collèges communautaires, des instituts de technologie, des centres de formation professionnelle et d'autres établissements similaires. « Certificat d'apprenti inscrit » comprend les certificats de qualification professionnelle et les titres de compagnon.
 - **Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire**
 - **Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat.** Des comparaisons avec d'autres sources de données suggèrent que la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été surestimée dans l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Cette catégorie comprend quelques réponses qui sont effectivement des certificats ou diplômes d'études collégiales, des baccalauréats ou autres types de scolarité (p. ex., programmes de transferts universitaires, programmes de baccalauréat obtenu dans d'autres pays, programmes de baccalauréat non terminés, titres professionnels). Nous recommandons aux utilisateurs d'interpréter les données avec prudence en ce qui a trait à la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat ». Pour tout autre commentaire portant sur la qualité des données de cette variable, se reporter au [Guide de référence sur la scolarité](#), Enquête nationale auprès des ménages, 2011, au catalogue n° 99-012-X2011006 et le [Guide de référence sur la scolarité](#), Recensement de la Population 2016, au catalogue n° 98-500-X2016013.
 - **Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur.**
- Avant 2006, dans des tableaux semblables des diffusions précédentes du PIPCE, le niveau de scolarité était présenté à l'aide du concept du recensement « plus haut niveau de scolarité atteint », ces données ne devraient donc pas être directement comparées aux données présentées ici pour « plus haut certificat, diplôme ou grade », qui reflète une révision apportée dans le contexte du Recensement de 2006. Pour plus de renseignements sur les variables portant sur la scolarité, veuillez consulter le [Guide de référence sur la scolarité](#), Enquête nationale auprès des ménages, 2011, au catalogue n° 99-012-X2011006 et le [Guide de référence sur la scolarité](#), Recensement de la Population 2016, au catalogue n° 98-500-X2016013.
- « **Identité autochtone** » comprend les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits ou des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada*, et/ou les personnes ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle* de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit (sic) et des Métis du Canada.
- **L'ensemble des Autochtones** comprend les groupes autochtones (Premières nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

- Certaines réserves indiennes et certains établissements indiens n'ont pas participé à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ou le Recensement de la Population 2016, soit parce que le dénombrement n'était pas autorisé, soit parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme, soit à cause de désastres naturels (p. ex., les incendies de forêt). Veuillez consulter le document de référence intitulé [Guide de référence sur les peuples autochtones](#), Enquête nationale auprès des ménages 2011, au catalogue n° 99-011-X2011006 et le [Guide de référence sur les peuples autochtones](#), Recensement de la Population 2016, au catalogue n° 98-500-X2016009, pour en savoir plus d'information.

Méthodologie

- Le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui avait obtenu un « plus haut certificat, diplôme ou grade » donné, a été calculé en divisant le nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans qui avaient obtenu le « plus haut certificat, diplôme ou grade » donné par le nombre total de personnes âgées de 25 à 64 ans, puis en multipliant le quotient par 100.

Limites

- Afin de protéger la confidentialité des renseignements fournis, les valeurs, y compris les totaux, sont arrondies de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) à un multiple de « 5 » ou de « 10 ». Pour comprendre ces données, l'utilisateur doit prendre note que chaque valeur est arrondie. Par conséquent, lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que les totaux et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir des données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Tableau de l'Enquête sur la population active

Concepts et définitions

- **La population autochtone hors réserve** désigne les personnes ayant indiqué appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit). Ceci est basé sur la propre perception de l'identité autochtone de chaque individu²⁰.
- **Le niveau de scolarité** reflète le niveau de scolarité le plus élevé atteint par une personne. Pour cet indicateur, qui est basé sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA), le niveau de scolarité²¹ comprend :
 - o **Inférieur aux études secondaires** : comprend les personnes qui n'ont pas de scolarité ou qui ont un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires;
 - o **Études secondaires** : Comprend les diplômés des études secondaires et les personnes ayant suivi des études postsecondaires sans obtenir de certificat ou de diplôme (n'ont pas complété);
 - o **Études postsecondaires non tertiaires** : Comprend certificat ou diplôme d'une école professionnelle ou formation d'apprenti;
 - o **Études tertiaires** : Comprend études tertiaires de cycle court, le baccalauréat; diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat;
 - o **Études tertiaires de cycle court** : Comprend diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, cégep, école de sciences infirmières et des programmes semblables de ce niveau; certificat universitaire inférieur au baccalauréat.

20. Voir la « Section 3: Dictionnaire des concepts et définitions » dans le Guide de l'Enquête sur la population active (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G).

21. Voir la « Section 3: Dictionnaire des concepts et définitions » dans le Guide de l'Enquête sur la population active (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G).

Méthodologie

- L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'EPA recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales mais ils sont publiés séparément. Il peut être difficile de joindre les petites collectivités dans les territoires et certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations pour les territoires ne sont pas comprises dans les totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément.
- Les données présentées pour cet indicateur reposent sur une moyenne de 12 mois compris entre janvier et décembre.
- Le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui avait atteint un niveau de scolarité précis a été obtenu en divisant le nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans qui avaient les études requises par le nombre total de personnes âgées de 25 à 64 ans, puis en multipliant le quotient par 100.

Limites

- Les chiffres présentés ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
- Alors que la couverture d'enquête dans les provinces est pleinement représentative de la population en âge de travailler, la couverture de l'EPA dans les territoires ne tient pas compte de certaines collectivités. La couverture dans les Territoires du Nord-Ouest est d'environ 96 % et celle du Yukon, d'environ 92 %. Depuis 2008, la couverture au Nunavut a été d'environ 92 %. Les personnes vivant dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones ne sont pas incluses dans l'échantillon des provinces. En revanche, l'échantillon des territoires comprend à la fois les communautés autochtones et les communautés non autochtones.
- Les données du tableau ne peuvent pas être comparées directement avec les données fondées sur l'Enquête nationale auprès des ménages en ce qui concerne la population autochtone.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Sources des données

- [Recensement de la Population](#), 2016, Statistique Canada
- Enquête sur la population active (EPA), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [3701](#).
- [Enquête nationale auprès des ménages](#) (ENM), 2011, Statistique Canada.

Section E : Transitions et résultats

E1 Transitions aux études postsecondaires

Participation en éducation

L'indicateur **E1** prend en compte les transitions des jeunes entre l'école secondaire et les études postsecondaires en se basant sur les données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Les tableaux suivants sont inclus :

- [Tableau 37-10-0101-01](#) taux de participation aux études au Canada pour chaque âge de la population âgée entre 15 et 29.
- [Tableau 37-10-0102-01](#) taux de participation aux études au Canada selon le groupe d'âge pour les populations âgées de 15 à 29 ans.
- [Tableau 37-10-0103-01](#) taux de participation aux études au Canada selon le groupe d'âge pour les populations âgées de 18 à 34 ans.

De plus, l'intégration de deux cycles de données du recensement est utilisée afin de fournir des renseignements pour le tableau :

- [Tableau 37-10-0209-01](#) qui considère la participation des jeunes Canadiens âgés de 19 à 23 ans aux études postsecondaires selon les caractéristiques familiales mesurées cinq ans plus tôt, soit quand la majorité d'entre eux habitaient avec leurs parents au Canada ainsi que dans les provinces et les territoires. Les caractéristiques familiales comprennent le niveau de scolarité, le revenu, le type de famille, la région de résidence et le statut d'immigrant.

Tableaux de l'Enquête sur la population active

Concepts et définitions

- L'Enquête sur la population active (EPA) pose une question aux répondants au sujet de la **fréquentation scolaire** « d'une école, d'un collège ou université » pendant la semaine précédant l'enquête. Les répondants sont considérés comme des **étudiants** si ils :
 - o suivent un « cours donnant droit à des crédits » c'est-à-dire un cours ou un programme d'études pouvant mener à l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme;
 - o suivent un enseignement en classe ou poursuivent des recherches en vue d'obtenir un grade, un certificat ou un diplôme;
 - o suivent des cours par correspondance qui sont offerts par une école et qui donnent droit à des crédits;
 - o fréquentent une école de soins infirmiers (même durant les stages pratiques en milieu hospitalier);
 - o suivent un « cours donnant droit à des crédits », qui est payé par l'employeur et qui est donné dans un établissement d'enseignement public tel une université ou un collège communautaire ;
 - o sont qualifiés comme une personne ayant une incapacité physique ou mentale, inscrit à un programme d'étude spécial.
- Dans le cas des étudiants, on demande de quel genre d'école il s'agit et si l'inscription est à temps plein ou à temps partiel, suivant la définition de l'établissement d'enseignement.
- Le **taux de participation aux études** reflète l'effectif total inscrit au niveau primaire-secondaire, collégial ou universitaire exprimé en pourcentage de la population totale de chaque âge ou chaque groupe d'âge.
- L'**âge** est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'Enquête sur la population active, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour cet indicateur, le taux de participation aux études est présenté pour chaque âge entre 15 et 29 ([tableau 37-10-0101-01](#)) et selon les groupes d'âges suivantes : 15 à 19; 20 à 24; et 25 à 29 ([tableau 37-10-0102-01](#)) et 18 à 24, 25 à 29, et 30 à 34 ([tableau 37-10-0103-01](#)).

- Le **type d'institution fréquentée** comprend les établissements d'enseignement privés ou publics dans les catégories **primaire/secondaire, collège**, ou **université** : école primaire, intermédiaire, secondaire ou équivalent; collège communautaire ou Cégep; et université. L'information sur la fréquentation scolaire pour les autres types d'écoles, comme les écoles de secrétariat et les écoles de formation professionnelle, est aussi recueillie; cependant, ces écoles sont exclues des numérateurs pour les totaux présentés dans les tableaux de l'Indicateur E1.

Méthodologie

- **L'Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA au niveau du Canada sont dérivées en utilisant les résultats de l'EPA au niveau des provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales. Il peut être difficile de joindre les petites collectivités dans les territoires et certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations pour les territoires ne sont pas comprises dans les totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément.
- Le nombre d'étudiants, qui est utilisé pour calculer le taux de participation aux études, est basé sur une moyenne mensuelle de septembre à avril, et comprend les étudiants à temps plein et à temps partiel.
- Les données de l'EPA sont également ajustées tous les cinq ans à la suite de la diffusion des nouvelles estimations démographiques basées sur le dernier recensement. À ce moment-là, toutes les données de l'EPA remontant au recensement précédent sont repondérées en fonction des nouvelles estimations de la population (compte tenu que ces nouvelles estimations démographiques couvrent la période intercensitaire séparant les deux derniers recensements), et toutes les estimations chronologiques correspondantes de l'EPA sont révisées. Donc, au début de l'année 2021, toutes les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2016 et la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en 2006.

Limites

- Le « type d'institution fréquentée » concerne la variable « genre d'école », où la réponse « autre – précisez » est une option qui inclut : les cours d'anglais langue seconde ou de français qui ne sont pas acceptés comme études de niveau secondaire, collégial ou universitaire; les études dans les écoles de police; les programmes d'informatique ou d'acquisition de compétences en affaires autres que ceux qui sont offerts dans les collèges ou les universités; les études dans les écoles culinaires, les écoles de coiffure ou les écoles de barman; et les cours spéciaux axés sur la vie communautaire et la dynamique de la vie pour les étudiants ayant des besoins spéciaux.
- Nous ne savons pas avec certitude si les programmes de certificat des écoles de métiers se trouvent dans la variable « genre d'école ». Les écoles de métiers pourraient être codées comme faisant partie du type d'établissement « collège communautaire ou cégep » ou pourraient aussi être englobées dans la réponse « autre – précisez », selon la façon dont l'enquêté répond à la question et selon l'interprétation que fait l'intervieweur de la réponse.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Tableau des données intégrées du Recensement de la population

Concepts et définitions

- Les jeunes qui avaient terminé un programme d'études postsecondaires au moment de la collecte de données (au mois de mai de l'année de recensement) ou ceux qui avaient fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire au cours des neuf mois précédant la collecte de données (de septembre à mai) étaient considérés comme **ayant fréquenté ou terminé un programme d'études postsecondaires** et sont inclus dans le numérateur de l'indicateur.
- Les **jeunes vivant avec leurs parents** sont définis comme des jeunes qui partagent le même ménage avec au moins un de leurs parents. Les jeunes qui ont deux parents présents dans le ménage n'ont pas besoin d'habiter avec leurs deux parents biologiques, puisque les jeunes qui habitent avec un parent biologique et un parent par alliance sont considérés comme habitant avec deux parents. Si un jeune habite avec un grand-parent ou un autre membre de la famille (et qu'aucun parent n'est présent), il fait partie de la catégorie des **jeunes ne vivant pas avec leurs parents**.
- Si deux parents étaient présents dans le ménage, le **niveau de scolarité** de la famille est celui du parent ayant le niveau de scolarité le plus élevé.
 - **Aucun parent ayant fait des études postsecondaires** indique qu'aucun parent habitant avec le jeune n'a terminé des études postsecondaires.
 - **Sans diplôme d'études secondaires** indique que le plus haut niveau de scolarité des parents est inférieur à un diplôme d'études secondaires ou à une attestation d'équivalence.
 - **Diplôme d'études secondaires** indique que le plus haut niveau de scolarité des parents correspond à un diplôme d'études secondaires ou à une attestation d'équivalence.
 - **Au moins un parent ayant fait des études postsecondaires** indique qu'au moins un des parents est titulaire d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'études postsecondaires.
 - **Supérieur au diplôme d'études secondaires et inférieur au baccalauréat** indique que le plus haut niveau de scolarité des parents correspond à l'un des suivants : un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier; un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un CÉGEP ou d'un autre établissement non-universitaire; un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat.
 - **Baccalauréat et niveaux supérieurs** indique que le plus haut niveau de scolarité des parents correspond à un certificat, un diplôme ou un grade équivalent ou supérieur au baccalauréat.
- **Revenu familial**
 - **La moitié supérieure du revenu des ménages canadiens** correspond aux cinq déciles supérieurs basés sur la répartition canadienne du revenu après impôt rajusté de la famille économique pour toutes les personnes.
 - **La moitié inférieure du revenu des ménages canadiens** correspond aux cinq déciles inférieurs basés sur la répartition canadienne du revenu après impôt rajusté de la famille économique pour toutes les personnes.
- Le **type de famille** est fondé sur le statut de la famille de recensement du ou des parents :
 - Un **parent seul** désigne une personne de référence qui n'a pas de conjoint, mais qui a un ou plusieurs enfants.
 - **Deux parents, couple marié** désigne les personnes qui sont mariées et ne sont pas séparées ou divorcées et dont le conjoint est vivant.

- o **Deux parents, couple en union libre** désigne une personne vivant en couple avec une autre personne, mais qui n'est pas légalement mariée à cette personne.
- **Les centres de population** contiennent une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 personnes ou plus par kilomètre carré. Les **régions rurales** comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.
- Un **immigrant** est une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou un résident permanent. Ces personnes ont obtenu le droit de vivre au Canada de façon permanente par les services d'immigration. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont inclus dans cette catégorie. Les résidents non permanents ne sont pas inclus dans cette catégorie.

Méthodologie

Les jeunes qui étaient âgés de 19 à 23 ans au moment du deuxième cycle de recensement faisant l'objet du couplage, et qui ont reçu le questionnaire détaillé lors des deux cycles, ont été sélectionnés²². Ce groupe d'âge a été choisi afin de minimiser la proportion de jeunes qui se trouvaient dans une situation où il n'était pas possible de déterminer s'ils avaient fait des études postsecondaires ou non²³, tout en maximisant la proportion de jeunes qui vivaient avec leurs parents cinq ans plus tôt. Les caractéristiques familiales ont été mesurées à partir des données du premier cycle de recensement couplé, lorsque la grande majorité des jeunes habitaient avec leurs parents.

Le pourcentage de jeunes ayant commencé ou terminé des études postsecondaires, pour une caractéristique familiale donnée, a été obtenu en divisant le nombre de jeunes ayant commencé ou terminé un programme d'études postsecondaires et ayant la caractéristique familiale donnée par le nombre total de jeunes ayant la caractéristique familiale donnée, puis en multipliant par 100.

Pour chaque cycle de recensement, environ 25 % de la population canadienne reçoit le questionnaire détaillé du recensement. Parmi les répondants de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM)²⁴ de 2011, environ 22 % ont été appariés au questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Les poids ont été calculés pour rendre l'échantillon représentatif de la population de 2011 qui était encore vivante et qui vivait au Canada en 2016.

Limites

Afin de garantir la confidentialité et la qualité des données, le numérateur et le dénominateur devaient avoir des fréquences non pondérées minimales de 50. La différence entre le dénominateur et le numérateur non pondérés devait également être d'au moins 50. L'arrondissement a été appliqué en fonction de la fréquence non pondérée du dénominateur. Pour un dénominateur non pondéré de 500 observations ou plus, le pourcentage a été calculé au moyen de fréquences non pondérées, puis arrondi à 1 %. Pour un dénominateur non pondéré de moins de 500 observations, le numérateur et le dénominateur ont été arrondis (arrondissement déterministe, au 50 le plus proche) avant le calcul du pourcentage, puis le résultat a été arrondi à 1 %.

Pour s'assurer que la population d'intérêt ne présentait pas une différence significative entre le fichier couplé et le fichier non couplé, les taux de participation ont été calculés pour les deux fichiers et, dans l'ensemble, ils se sont avérés très semblables (différence de 2 points de pourcentage ou moins) pour toutes les provinces et tous les territoires. Les seules exceptions étaient le Nouveau-Brunswick et le Yukon, pour qui la différence entre les deux fichiers était de 5 points de pourcentage et de 7 points de pourcentage.

22. Afin d'accroître la cohérence de l'échantillon longitudinal, les jeunes dont l'année de naissance ou le sexe était différent entre les deux cycles de recensement n'ont pas été pris en compte. Dans le fichier couplé de 2011–2016, ils représentaient environ 2,1 % (année de naissance différente) et 0,8 % (sexe différent) du total.

23. Les jeunes ont été classés en trois catégories en fonction de leur participation aux études postsecondaires. La première catégorie comprend les jeunes qui avaient au plus un diplôme d'études secondaires au moment de la collecte de données et qui n'avaient pas fréquenté un établissement d'enseignement au cours des neuf mois précédant la collecte. On considère que ces jeunes n'ont pas effectué de transition aux études postsecondaires. La deuxième catégorie comprend les jeunes qui avaient au plus un diplôme d'études secondaires et qui avaient fréquenté un établissement d'enseignement primaire ou secondaire au cours des neuf mois précédant la collecte. On considère que ces jeunes sont dans une situation pour laquelle il n'est pas possible de préciser leur statut par rapport aux études postsecondaires (ils peuvent être aux études secondaires ou être nouvellement diplômés). La troisième catégorie comprend les jeunes qui avaient terminé un programme d'études postsecondaires au moment de la collecte ou qui avaient fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire au cours des neuf mois précédant la collecte. On considère que ces jeunes ont commencé ou terminé un programme d'études postsecondaires, alors ils entrent dans le numérateur de l'indicateur.

24. En 2011, les renseignements qui étaient habituellement obtenus au moyen du questionnaire détaillé du recensement ont été recueillis dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages, qui était à participation volontaire.

Il convient de faire preuve de prudence au moment d'interpréter les résultats pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, car le taux de couplage de leurs données de 2011 et 2016 étaient plus faibles que ceux des autres provinces et territoires. Il convient également de faire attention en interprétant les différences provinciales et territoriales, car de petites estimations peuvent présenter une variabilité d'échantillonnage assez élevée.

Sources des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](#).
- Données intégrées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, enquête numéro [5178](#) et du Recensement de la population de 2016, enquête numéro [3901](#), Statistique Canada.

E2 Transitions au marché du travail

Étudiants et travail

L'indicateur **E2** porte sur la transition des études au marché du travail. Ce sous-indicateur utilise les données de l'Enquête sur la population active (EPA) pour examiner le groupe de population des 15 à 29 ans. Les tableaux suivants sont inclus :

- [Tableau 37-10-0104-01](#) et [tableau 37-10-0106-01](#) examinent la mesure dans laquelle les étudiants âgés de 15 à 29 ans combinent les études et le travail.
- [Tableau 37-10-0107-01](#) examine la répartition de ce groupe de population, pour les étudiants et non-étudiants, selon le type d'institution fréquentée, l'âge et la situation d'activité.
- [Tableau 37-10-0196-01](#) présente le pourcentage de la population de ce groupe d'âge aux études et pas aux études selon sa situation dans la population active (« NEET »). Le niveau de scolarité le plus haut atteint et le sexe est aussi présenté.

Concepts et définitions

- L'Enquête sur la population active (EPA) pose une question aux répondants au sujet de la **fréquentation scolaire** « d'une école, d'un collège ou université » pendant la semaine précédant l'enquête. Les répondants sont considérés comme des **étudiants** si ils :
 - o suivent un « cours donnant droit à des crédits » c'est-à-dire un cours ou un programme d'études pouvant mener à l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme;
 - o suivent un enseignement en classe ou poursuivent des recherches en vue d'obtenir un grade, un certificat ou un diplôme;
 - o suivent des cours par correspondance qui sont offerts par une école et qui donnent droit à des crédits ;
 - o fréquentent une école de soins infirmiers (même durant les stages pratiques en milieu hospitalier);
 - o suivent un « cours donnant droit à des crédits », qui est payé par l'employeur et qui est donné dans un établissement d'enseignement public tel une université ou un collège communautaire;
 - o sont une personne ayant une incapacité physique ou mentale, inscrite à un programme d'études spécial.
- Dans le cas des étudiants, on demande quel genre d'école ils fréquentent et si l'inscription est à temps plein ou à temps partiel, suivant la définition de l'établissement d'enseignement.
- L'EPA divise la population âgée de 15 ans et plus en trois groupes distincts : **les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les personnes inactives**.
- Les **personnes ayant un emploi** (occupées) sont celles qui, au cours de la semaine de référence :

- o ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou;
- o avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur (cela n'inclut pas les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).
- Les **chômeurs** sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :
 - o avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou
 - o étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler; ou
 - o devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.
- Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des **inactifs**.
- L'**âge** est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'Enquête sur la population active, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour cet indicateur, la proportion des étudiants qui allient travail et études est présentée pour chaque âge entre 15 et 29 ans ([tableau 37-10-0104-01](#)) et selon trois groupes d'âges : 15 à 19; 20 à 24; et 25 à 29 ([tableau 37-10-0106-01](#)). La répartition de la population âgée de 15 à 29 ans, pour les étudiants et non-étudiants, est présentée pour chaque âge entre 15 et 29 ans, et aussi comme total pour le groupe 15 à 29 ans ([tableau 37-10-0107-01](#)).
- Le **type d'institution fréquentée** comprend les établissements d'enseignement privés ou publics dans les catégories **primaire/secondaire**, **collège**, ou **université** : école primaire, intermédiaire, secondaire ou équivalent; collège communautaire ou Cégep; université ; et autre genres d'école, comme les écoles de secrétariat et les écoles de formation professionnelle.
- Le **statut des étudiants** et le **statut sur le marché du travail** ([tableau 37-10-0107-01](#)) sont présentés comme suit :
 - o **Non-étudiants** : non-étudiants ayant un emploi ; non-étudiants inactifs ; non-étudiants en chômage.
 - o **Etudiants** : étudiants universitaires ayant un emploi ; étudiants universitaires inactifs ; étudiants de niveau collégial ayant un emploi ; étudiants de niveau collégial inactifs ; élèves de niveau primaire-secondaire ayant un emploi ; élèves de niveau primaire-secondaire inactifs ; et étudiants en chômage/autre, qui comprend tous les étudiants en chômage qui fréquentent un établissement scolaire, ainsi que les étudiants pour qui le type d'établissement d'enseignement n'a pas été spécifié, indépendamment de leur situation d'activité (des personnes occupées, des chômeurs, ou des inactifs).
- La partie de la population des 15 à 29 ans qui ne sont pas aux études comprend les personnes ayant un emploi, mais aussi les personnes qui ne sont ni aux études ni en emploi ou en formation. Ces personnes sont parfois désignées par l'acronyme « NEET » en anglais. Il s'agit d'un groupe hétérogène de jeunes gens se trouvant dans diverses situations possibles. Certains font peut-être partie de ce groupe par choix, parce qu'ils prennent congé du travail et/ou de l'école pour voyager ou pour fonder une famille ou pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Certains préféreraient peut-être travailler, mais ils ont abandonné temporairement

la recherche d'emploi. Ces individus ne font pas partie de la « population active »²⁵ comparativement à ceux qui recherchent un emploi mais qui sont au chômage. Le groupe des personnes qui ne sont ni aux études ni en emploi ou en formation représente une population qui pourrait être à risque de connaître des difficultés sociales et économiques.

- L'indicateur « NEET » porte sur le passage des études au monde du travail. Il présente le pourcentage de personnes âgées de 15 à 29 ans qui sont considérées « aux études » ou « pas aux études », ainsi que leurs situations d'emploi respectives. Cette information peut être utile pour comprendre comment les jeunes adultes peuvent combiner les études et le travail, ou comment ils peuvent faire la transition entre les deux. La partie de cette population qui n'est ni aux études, ni en emploi ou en formation, un groupe qu'on appelle parfois la population « NEET » en anglais (*Not in Education, Employment or Training*) fait l'objet d'un examen plus approfondi.
- L'indicateur « NEET » est calculé à l'aide de tableaux croisés contenant les variables suivantes : la fréquentation scolaire, la situation d'emploi, le sexe, l'âge (ensemble des 15 à 29 ans ; 15 à 19 ans ; 18 à 24 ans ; 20 à 24 ans ; et 25 à 29 ans) et le plus haut niveau d'éducation atteint. Les personnes sont catégorisées selon leur situation à l'égard de l'éducation (aux études ou pas aux études) et de l'emploi (actifs occupés, chômeurs ou inactifs). L'indicateur présente également des données historiques.
- Le groupe « aux études » pour l'indicateur « NEET » comprend les étudiants à temps plein et à temps partiel, alors que le groupe « pas aux études » représente ceux qui ont interrompu leurs études. Suivant la définition de l'OCDE, les établissements scolaires qui sont considérés pour cet indicateur sont les établissements d'enseignement primaire et secondaire, les collèges et les universités. La situation d'emploi est définie selon les lignes directrices de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les *actifs occupés* sont les personnes qui, durant la semaine de référence : (i) ont effectué un travail d'une durée d'une heure au moins moyennant un salaire (travailleurs salariés) ou en vue d'un bénéfice (travailleurs indépendants et travailleurs familiaux non rémunérés), ou (ii) avaient un emploi, mais étaient temporairement absentes de leur travail (pour raison de maladie ou d'accident, de congé, de conflit de travail ou de grève, de congé d'études ou de formation, de congé de maternité ou parental, etc.). Par chômeurs, on entend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, étaient sans travail, étaient disponibles pour travailler et recherchaient activement un emploi. La catégorie *inactifs* inclut les personnes qui ne travaillent pas et qui ne sont pas au chômage, soit celles qui ne sont pas à la recherche d'un emploi.

Méthodologie

- L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA au niveau du Canada sont dérivées en utilisant les résultats de l'EPA au niveau des provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales. Il peut être difficile de joindre les petites collectivités dans les territoires et certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations pour les territoires ne sont pas comprises dans les totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément.
- Le nombre d'étudiants, qui est utilisé pour calculer le taux de participation aux études, est basé sur une moyenne mensuelle de septembre à avril, et comprend les étudiants à temps plein et à temps partiel.
- Pour le « NEET », ces données couvrent le premier trimestre ou la moyenne des trois premiers mois de l'année civile, ce qui exclut l'emploi d'été.

25. Les individus qui ne font pas partie de la « population active » ne sont pas à la recherche d'emploi et sont donc ni au chômage ni en emploi.

- Les données de l'EPA sont également ajustées tous les cinq ans à la suite de la diffusion des nouvelles estimations démographiques basées sur le dernier recensement. À ce moment-là, toutes les données de l'EPA remontant au recensement précédent sont repondérées en fonction des nouvelles estimations de la population (compte tenu que ces nouvelles estimations démographiques couvrent la période intercensitaire séparant les deux derniers recensements), et toutes les estimations chronologiques correspondantes de l'EPA sont révisées. Donc, au début de l'année 2021, toutes les estimations ont été ajustées pour refléter les chiffres de population du Recensement de 2016 et la révision rétroactive des estimations de l'EPA remonte jusqu'en 2006.

Limites

- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.
- Pour le « NEET », l'EPA ne recueille pas de données sur les programmes officiels emploi-études auxquels les étudiants pourraient participer; au Canada, ces programmes seraient considérés comme des études utilisant une formule coopérative ou de stages.

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](#).

Caractéristiques et revenu d'emploi médian des diplômés postsecondaires

L'indicateur **E2** porte sur la transition entre l'enseignement postsecondaire et le marché du travail. Ce sous-indicateur examine les caractéristiques des diplômés de l'enseignement postsecondaire et de l'apprentissage un certain nombre d'années après l'obtention du diplôme. Il comprend les tableaux suivants :

- [Tableau 37-10-0114-01](#) montre les caractéristiques et revenu d'emploi médian des diplômés postsecondaires cinq ans après l'obtention du titre scolaire, selon le titre scolaire et le domaine d'études (regroupements principaux alternatifs).
- [Tableau 37-10-0115-01](#) montre les caractéristiques et revenu d'emploi médian des cohortes longitudinales de diplômés postsecondaires deux et cinq ans après l'obtention du titre scolaire, selon le titre scolaire et le domaine d'études (regroupements principaux alternatifs).
- [Tableau 37-10-0122-01](#) montre les caractéristiques et revenu d'emploi médian des diplômés postsecondaires deux ans après l'obtention du titre scolaire, selon le titre scolaire et le domaine d'études (regroupements principaux alternatifs).
- [Tableau 37-10-0156-01](#) montre les caractéristiques et revenu d'emploi médian des diplômés postsecondaires cinq ans après l'obtention du titre scolaire, selon le titre scolaire et le domaine d'études (les domaines de science, technologie, génie, et mathématiques et sciences informatiques (STGM) et les domaines de santé, arts, commerce, (sciences) humaines, éducation et sciences sociales (SACHES ; non-STGM)).
- [Tableau 37-10-0157-01](#) montre les caractéristiques et revenu d'emploi médian des cohortes longitudinales de diplômés postsecondaires deux et cinq ans après l'obtention du titre scolaire, selon le titre scolaire et le domaine d'études (Regroupements STGM et SACHES (non-STGM)).
- [Tableau 37-10-0158-01](#) montre les caractéristiques et revenu d'emploi médian des diplômés postsecondaires deux ans après l'obtention du titre scolaire, selon le titre scolaire et le domaine d'études (Regroupements STGM et SACHES (non-STGM)).
- [Tableau 37-10-0194-01](#) montre le revenu d'emploi médian des compagnons ayant obtenu un certificat dans un métier sélectionné, deux et cinq ans après l'obtention du certificat, analyse transversale.

- [Tableau 37-10-0195-01](#) montre le revenu d'emploi médian des compagnons ayant obtenu un certificat dans un métier sélectionné à 4 et 2 ans avant la certification, l'année de la certification, 2 et 4 ans après la certification, analyse longitudinale.
- [Tableau 37-10-0204-01](#) montre les mouvements des compagnons selon la province ou les territoires regroupés de certification (origine) et de résidence ou d'emploi (destination), un et trois ans après leur certification.
- [Tableau 37-10-0205-01](#) montre les Indicateurs de mobilité nette des compagnons nouvellement certifiés, un et trois ans après leur certification.

Pour plus d'informations sur les indicateurs de résultats sur le marché du travail des diplômés de l'enseignement postsecondaire, veuillez consulter ce guide technique : [Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2016](#).

Pour plus d'information sur les indicateurs de résultats sur le marché du travail pour les apprentis, veuillez consulter les guides techniques : [Indicateurs de gains pour les compagnons certifiés au Canada, 2008 à 2018](#) et [Indicateurs de la mobilité interprovinciale et territoriale des compagnons certifiés, 2008 à 2018](#).

E3 Résultats sur le marché du travail

Taux de chômage et taux d'emploi

Globalement l'indicateur **E3** décrit les résultats du marché du travail. Ce sous-indicateur présente des données récentes et historiques de l'Enquête sur la population active (EPA) sur les taux de chômage selon le niveau de scolarité. Les tableaux suivants sont inclus :

- [Tableau 14-10-0361-01](#) fournit des informations sur les tendances de la population âgée de 15 ans et plus au niveau du Canada. Ce tableau présente également des données sur les taux de chômage parmi la population autochtone hors réserve du Canada âgée de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité atteint.
- [Tableau 14-10-0362-01](#) présente une comparaison des tendances des taux de chômage selon le niveau de scolarité des personnes âgées de 25 à 29 ans au Canada et dans les provinces.
- [Tableau 37-10-0197-01](#) présente des données sur les taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, le groupe d'âge et le sexe.

Concepts et définitions

- Les concepts et définitions d'« emploi » et de « chômage » adoptés par l'Enquête sur la population active (EPA) reposent sur ceux qui sont approuvés par l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Les **chômeurs** sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines.
- Selon l'EPA, le **taux de chômage** indique le nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage pour un groupe donné (niveau de scolarité, par exemple) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage des actifs dans ce groupe également.
- Les taux de chômage sont présentés pour les **niveaux de scolarité** suivants : tous les niveaux; inférieur aux études secondaires; études secondaires; collège ou formation professionnelle; et universitaire.
 - o **Inférieur aux études secondaires** : comprend les personnes qui n'ont pas de scolarité ou qui ont un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires;
 - o **Études secondaires** : comprend les diplômés des études secondaires et les personnes ayant suivi des études postsecondaires sans obtenir de certificat ou de diplôme (n'ont pas complété);
 - o **Étude collégiales ou formation professionnelle** : comprend diplôme ou certificat de métier d'une école de métiers ou à la suite d'une formation en apprentissage; diplôme ou certificat non

universitaire d'un collège communautaire, cégep, école de sciences infirmières et des programmes semblables de ce niveau; certificat universitaire inférieur au baccalauréat;

- o **Études universitaires** : comprend le baccalauréat; et diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.
- Les **personnes occupées** sont celles qui, au cours de la semaine de référence : (1) ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou (2) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur (cela n'inclut pas les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).
- Le **taux d'emploi** correspond au pourcentage de personnes occupées dans la population en âge de travailler. Pour calculer le taux d'emploi d'un groupe de personnes ayant atteint un certain niveau de scolarité, on divise le nombre de personnes occupées ayant atteint un certain niveau de scolarité par le nombre total de personnes ayant atteint ce même niveau de scolarité dans la population âgée de 25 à 64 ans, et on multiplie ce quotient par 100.
- L'indicateur du taux d'emploi, qui traite des résultats sur le marché du travail, étudie la relation entre le niveau de scolarité et les taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans, de façon globale, selon le sexe et selon l'âge. Il donne aussi un aperçu de la façon dont cette relation a évolué au fil du temps.
- Le **niveau de scolarité** correspond au plus haut niveau d'études atteint avec succès, selon les catégories de la Classification internationale type de l'éducation (CITE).
- La **population autochtone hors réserve** désigne les personnes qui ont déclaré être des autochtones, c'est-à-dire appartenant aux Premières Nations (Indiens d'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit). Dans le cadre de l'EPA, une personne peut déclarer faire partie de plus d'un de ces groupes. Par exemple, un répondant peut déclarer être à la fois membre des Premières Nations et Métis.²⁶

Méthodologie

- Pour calculer le taux d'emploi d'un groupe de personnes ayant atteint un certain niveau de scolarité, on divise le nombre de personnes occupées ayant atteint un certain niveau de scolarité par le nombre total de personnes ayant atteint ce même niveau de scolarité dans la population âgée de 25 à 64 ans, et on multiplie ce quotient par 100.
- L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'EPA recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales. Il peut être difficile de joindre les petites collectivités dans les territoires et certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations pour les territoires ne sont pas comprises dans les totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément.
- Le taux de chômage de l'EPA est basé sur une moyenne mensuelle de janvier à décembre.

26. Voir la « [Section 3: Dictionnaire des concepts et définitions](#) » dans le *Guide de l'Enquête sur la population active* (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G).

- À la fin de 2003, en Alberta, puis en avril 2004 pour le reste de l'Ouest canadien, on a ajouté à l'EPA des questions sur l'identité autochtone des répondants vivant en dehors des réserves dans le but de produire des statistiques provinciales sur le marché du travail de la population autochtone. Les questions sur l'identité autochtone ont aussi été ajoutées dans les territoires en 2004. Depuis janvier 2007, la question sur l'identité autochtone est étendue à toutes les provinces. Les données sur le marché du travail de la population autochtone pour toutes les provinces sont disponibles depuis l'hiver 2008.
- À partir de janvier 2021, les estimations de l'Enquête sur la population active (EPA) tiennent compte des chiffres de la population basés sur le Recensement de 2016. Les estimations de l'EPA ont été révisées de 2006 à 2020 pour tenir compte de ces modifications. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) : révisions apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) en 2021, n° [71F0031X](#) au catalogue de Statistique Canada.
- Quant aux données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il s'agit des chiffres publiés par l'OCDE; ils proviennent des bases de données de l'OCDE et d'Eurostat et sont compilés à partir des enquêtes nationales sur la population active des pays membres de l'OCDE.

Limites

- Dans le passé, les réserves indiennes étaient exclues de l'EPA dû à la tâche énorme nécessaire pour joindre et interviewer les répondants. En effet, plusieurs d'entre eux vivent dans des régions éloignées qui sont difficiles d'accès aux intervieweurs de l'EPA. Ceci engendrait de grands efforts et des coûts de déplacements très élevés considérant la courte période de collecte de données, à tous les mois. Les membres à temps plein des Forces canadiennes et les résidents d'établissements sont également exclus en raison des difficultés similaires à contacter et à interviewer les répondants potentiels.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province et les différences de taux entre provinces et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](#).

Revenu de travail

Ce deuxième sous-ensemble de l'indicateur E3 porte sur l'incidence du plus haut certificat, diplôme ou grade sur les revenus d'emploi.

Les tableaux suivants sont inclus :

- Le [tableau 37-10-0151-01](#) présente les données du recensement de la population sur la répartition des soutiens économiques.
- Le [tableau 37-10-0152-01](#) présente les données du recensement de la population sur le revenu moyen d'emploi.

Concepts et définitions

- Les **revenus ou gains d'emploi** désignent le revenu total que touchent les personnes âgées de 15 ans et plus au cours de l'année civile 2015, sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession, ou de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.
- La répartition des revenus d'emploi selon le plus haut certificat, diplôme ou grade est présentée selon les **fourchettes de gains** suivantes : moins de 5 000 \$; 5 000 \$ à < 9 999 \$; 10 000 \$ à < 14 999 \$; 15 000 \$

à < 19 999 \$; 20 000 \$ à < 24 999 \$; 25 000 \$ à < 29 999 \$; 30 000 \$ à < 34 999 \$; 35 000 \$ à < 39 999 \$; 40 000 \$ à < 44 999 \$; 45 000 \$ à < 49 999 \$; 50 000 \$ à < 59 999 \$; 60 000 \$ à < 69 999 \$; 70 000 \$ à < 79 999 \$; 80 000 \$ à < 89 999 \$; 90 000 \$ à < 99 999 \$; 100 000 \$ et plus.

- **Le plus haut certificat, diplôme ou grade** désigne le niveau de scolarité le plus élevé atteint par une personne, parfois utilisé comme donnée substitutive du capital humain. Aux fins de comparaisons à l'aide des données du recensement de la population, les niveaux de scolarité sont classés de la façon suivante :

Aucun certificat, diplôme ou grade — comprend les personnes n'ayant obtenu aucun certificat, diplôme ou grade, ni l'équivalent.

Diplôme d'études secondaires ou attestation équivalente — comprend les diplômés des écoles secondaires ou l'équivalent. Exclut les personnes titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade postsecondaire.

Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers — comprend des certificats d'apprenti inscrit (y compris des certificats de qualification professionnelle, des titres de compagnon) et autres certificats ou diplômes de métiers comme des certificats ou diplômes de formation préalable à l'emploi ou de formation professionnelle qui sont décernés à la fin de programmes d'études de courte durée par des collèges communautaires, des instituts de technologie, des centres de formation professionnelle et d'autres établissements similaires.

Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire — comprend les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires décerné par un collège communautaire, un cégep (formation générale, c.-à-d. pré universitaire, ou technique), un institut de technologie, une école de sciences infirmières, une école de commerce privée, une école de métiers privée ou publique ou une école de formation professionnelle.

Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat — comprend les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme universitaire inférieur au baccalauréat qui n'ont obtenu aucun grade, certificat ou diplôme supérieur.

Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur — comprend les titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade universitaire décerné par un établissement conférant des grades universitaires. Elle comprend les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise, d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie ou un doctorat acquis. Si le baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, le brevet d'enseignement, par exemple, les titulaires de ce certificat ou de ce diplôme sont compris dans cette catégorie.

- Le revenu d'emploi moyen par niveau de scolarité est présenté pour les dix **groupes d'âge** de cinq ans suivants : 15 à 19 ans; 20 à 24 ans; 25 à 29 ans; 30 à 34 ans; 35 à 39 ans; 40 à 44 ans; 45 à 49 ans; 50 à 54 ans; 55 à 59 ans; et 60 à 64 ans. Un chiffre global est également présenté.

Méthodologie

- Le revenu de travail a été calculé d'après les relevés administratifs d'impôt et de prestations reçus de l'Agence du revenu du Canada pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés (à l'exception des résidents des établissements institutionnels). Le revenu se réfère au revenu touché pendant l'année civile 2015 et provenant d'un travail rémunéré (salaires et traitements) et d'un travail autonome (revenu agricole net et revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société ou dans l'exercice d'une profession).
- La définition du revenu d'emploi moyen utilisée dans le recensement de la population de 2016 correspond au revenu d'emploi total pondéré moyen des personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré un revenu pour 2015. Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe donné de personnes (les hommes âgés de 45 à 54 ans, par exemple) par le nombre de personnes ayant un revenu dans ce groupe.

Limites

Les tableaux [37-10-0151-01](#) et [37-10-0152-01](#) s'appuient sur les données du recensement de la population.

Le recensement de la population couvre l'ensemble de la population qui vit habituellement au Canada, tant dans les provinces que les territoires. Sont incluses les personnes qui vivent dans les réserves indiennes et autres établissements indiens, les résidents permanents, les résidents non permanents tels que les revendicateurs du statut de réfugié, les détenteurs d'un permis de travail ou d'un permis d'études ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux. Les résidents étrangers tels que les représentants du gouvernement d'un autre pays affectés à une ambassade, un haut-commissariat ou un autre corps diplomatique au Canada, les membres des Forces armées d'un autre pays basés au Canada ou les résidents d'un autre pays visitant temporairement le Canada ne sont pas dénombrés dans le recensement de la population.

L'enquête exclut également les personnes vivant dans les logements collectifs institutionnels tels que les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers ou les établissements pénitentiaires; les citoyens canadiens vivant à l'étranger et les membres à temps plein des Forces armées canadiennes qui sont en poste à l'extérieur du Canada. Enfin, l'enquête exclut les personnes vivant dans les logements collectifs non institutionnels tels que les camps de travail, les hôtels et motels, et les résidences pour étudiants.

Pour plus de renseignements sur la qualité des données pour les variables du plus haut certificat, diplôme ou grade, consultez le Guide de référence sur la scolarité, le recensement de la population, n° [98-500-X2016013](#) au catalogue.

Pour plus de renseignements sur la qualité des données pour les variables des revenus ou gains d'emploi, consultez le Guide de référence sur le revenu, le recensement de la population, n° [98-500-X2016004](#) au catalogue.

Source des données

- Le [recensement de la population de 2016](#), Statistique Canada.

Annexe 1 : Structure de l'éducation et de la formation au Canada

Sur cette page

- Programmes préscolaires
- Enseignement primaire et secondaire
- Enseignement postsecondaire

Au Canada, l'éducation est une compétence des provinces et, en vertu des lois qui les ont créés, les territoires jouissent de pouvoirs comparables. Par conséquent, il existe 13 systèmes de l'éducation au Canada, chaque province et territoire ayant développé son système en tenant compte de sa situation populationnelle et géographique, ainsi que de son patrimoine culturel et historique. La présente annexe décrit les différentes structures de l'éducation et de la formation qui existent dans les provinces et territoires de nos jours.

Programmes préscolaires

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe des programmes d'enseignement préscolaires dispensés par des écoles publiques et privées, ainsi que par des écoles pour les malvoyants et les malentendants, qui sont offerts aux enfants âgés ordinairement de 4 ou 5 ans.

La majorité des provinces et des territoires offrent des programmes préscolaires publics d'une année; la Nouvelle-Écosse, Québec,²⁷ l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest offrent généralement une année supplémentaire (figure 1). Dans la plupart des provinces et des territoires, les programmes préscolaires précédant la 1^{ère} année sont offerts aux enfants qui, au cours de l'année scolaire, atteignent l'âge de 5 ans avant une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale. Dans la plupart des provinces et territoires, la participation à ces programmes est facultative, sauf en Nouvelle-Écosse pour les enfants âgés de 5 ans et au Nouveau-Brunswick, où elle est obligatoire. L'intensité de ces programmes varie selon la province ou le territoire : certains offrent des programmes d'une journée complète, d'autres, d'une demi-journée; d'autres encore offrent les deux.

Au Québec, une année supplémentaire d'enseignement préscolaire public est offerte à tous les enfants de 4 ans, sans égard au milieu socio-économique, dans une volonté d'agir tôt pour favoriser le développement de leur plein potentiel. En Ontario, l'offre d'une année supplémentaire d'enseignement préscolaire aux enfants de 4 ans est à la discrétion des conseils scolaires locaux, le financement étant assuré par le ministère de l'Éducation. Actuellement, tous les conseils scolaires offrent ce programme à leurs élèves dans cette province. Au Manitoba, où une année supplémentaire d'enseignement préscolaire est offerte à la discrétion de chaque division scolaire, deux divisions scolaires offrent ce programme, qui n'est pas financé par le ministère de l'Éducation. Deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire sont financées dans les écoles de la Saskatchewan dans les communautés où une proportion importante des enfants d'âge préscolaire ne sont pas prêts à participer pleinement aux activités d'apprentissage offertes dans les maternelles et en 1^{ère} année. Ces années supplémentaires ne sont pas obligatoires et ne sont pas financées dans toutes les écoles. L'Alberta offre également deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire entièrement financées, destinées aux élèves ayant une incapacité ou à ceux qui sont considérés comme très doués. Les Territoires du Nord-Ouest offrent à tous les élèves deux années de programmes préscolaires entièrement financés.

Parallèlement aux programmes publics, certaines écoles privées de l'ensemble des provinces et des territoires offrent une année ou plus d'enseignement préscolaire. Il importe cependant de signaler que les programmes privés de garderie ou d'éducation de la petite enfance ne sont pas offerts dans le cadre du système d'enseignement régulier et qu'ils sont exclus des données sur les programmes préscolaires.

27. Depuis l'année scolaire 2021-2022, le Québec offre quant à lui un programme cycle d'éducation préscolaire pour les enfants de 4 ans et 5 ans.

Enseignement primaire et secondaire

L'éducation publique est gratuite pour toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, jusqu'à la fin des études secondaires (normalement à l'âge de 18 ans). La durée de la scolarité obligatoire varie selon les provinces ou les territoires. En général, la scolarité est obligatoire à partir de 6 ou 7 ans en fonction d'une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale (5 ans au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique), jusqu'à l'âge de 16 ans. Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'en Ontario, au Manitoba, et au Nunavut, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Dans la plupart des provinces et des territoires, l'éducation primaire-secondaire comporte 12 années d'études, de la 1^{ère} à la 12^e année (figure 1). La seule exception est le Québec dont le système élémentaire-secondaire comporte 6 années de niveau primaire et 5 années de niveau secondaire. À la suite d'un important changement de politique, la 13^e année n'était plus offerte en Ontario après 2002-2003. Ce changement a eu comme conséquence immédiate l'entrée d'une « double cohorte » d'étudiants dans le système postsecondaire en 2003-2004 (elle se composait de la dernière promotion de l'ancien système comprenant la 13^e année et de la première promotion du nouveau système).

Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires.

L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. L'enseignement primaire couvre les quatre à huit premières années de scolarité obligatoire. Les élèves entrent ensuite à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, qui couvre habituellement de la 6^e ou 7^e année à la 8^e ou 9^e année, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire. Dans de nombreuses localités nordiques et rurales, un seul édifice scolaire peut abriter toutes les années d'études (de la maternelle à la 11^e ou 12^e année).

Selon la province ou le territoire, des programmes divers — enseignement général et enseignement professionnel — sont offerts au niveau secondaire. Certaines provinces et certains territoires offrent des cours qui donnent simultanément aux élèves des crédits de niveau secondaire et postsecondaire.

Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent avec succès les cours obligatoires et facultatifs de leur programme scolaire.

Aux niveaux préscolaire et primaire-secondaire, le financement public provient directement des provinces ou territoires ou d'une combinaison de transferts provinciaux et d'impôts locaux perçus par l'administration locale ou par des centres de services scolaires, des commissions scolaires ou des conseils scolaires ayant le pouvoir d'imposition. Le financement des écoles privées provient principalement des droits perçus et de fonds de dotation, sauf au Québec, province qui finance en partie certaines écoles privées (lesquelles fixent les critères d'admission). Le Manitoba, l'Alberta et Saskatchewan également du financement public à des écoles privées qui répondent à certaines exigences provinciales. Le gouvernement fédéral assume les frais de scolarité des enfants autochtones et des enfants d'employés qui vivent sur les terres de la Couronne fédérale (Défense nationale, Agriculture et Agro-alimentaire Canada et Transport Canada).

Enseignement postsecondaire

Une fois ses études secondaires terminées avec succès, l'élève peut présenter une demande d'admission dans une université ou un collège dans la plupart des provinces canadiennes. Jusqu'à récemment, l'inscription à des programmes d'enseignement professionnel au niveau des métiers, comme les programmes d'apprentis, qui préparent à une profession ou à un métier, n'exigeait pas de diplôme d'études secondaires. Cependant, un nombre croissant de programmes exigent maintenant un diplôme d'études secondaires, surtout dans le cas de métiers axés sur une technologie de pointe ou ayant une incidence sur la sécurité publique. Au Québec, la formation préparatoire à l'exercice d'un métier ou d'une profession est donnée par les centres de formation professionnelle, qui relèvent des centres de services scolaires et des commissions scolaires, et les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps). En formation professionnelle, les candidats peuvent être admis dans certains programmes s'ils détiennent des acquis de la 3^e secondaire. Des activités de formation générale

et professionnelle en concomitance peuvent aussi être offertes, de même que des services de reconnaissance des acquis et des compétences. Pour les programmes de formation technique offerts par les établissements d'enseignement collégial publics et privés, les étudiants doivent obligatoirement détenir un diplôme d'études secondaires ou son équivalent.

L'apprentissage passe par un contrat entre un employeur et l'apprenti, enregistré auprès de la province ou du territoire, en vertu duquel l'employeur fournit à l'apprenti la formation et l'expérience nécessaires à l'exercice d'un métier. La durée des programmes varie de deux ans à cinq ans, selon le métier. Un apprentissage enregistré combine une expérience en milieu de travail à des périodes de quatre à huit semaines de formation en classe par année du programme. Dans la plupart des provinces et des territoires, la formation en classe est habituellement suivie dans un établissement postsecondaire durant l'apprentissage. Au Québec, cependant, elle est suivie avant le début du programme d'apprentissage.

À l'heure actuelle, au Canada, on compte plus de 200 métiers agréés, dont chacun comporte des normes précises et des exigences en matière de formation fixées par chaque province ou territoire. Pour exercer certains de ces métiers agréés, il est obligatoire de détenir une formation ainsi qu'un certificat d'apprentissage, alors que pour d'autres le certificat d'apprentissage est facultatif bien qu'il indique le niveau de compétence du titulaire. Les métiers à certificat obligatoire et ceux à certificat facultatif varient selon les provinces et les territoires, tout en présentant certaines similitudes puisque les métiers à certificat obligatoire sont habituellement ceux qui sont liés à une technologie de pointe ou à la sécurité publique. Depuis 2009, pour 50 de ces métiers agréés, les provinces et les territoires ont adopté des normes interprovinciales. Pour ces 50 métiers, les candidats qui satisfont à la norme pertinente sont admissibles à la mention du Sceau rouge interprovincial et sont autorisés à travailler partout au Canada sans autre formation ni examen.

Les données relatives aux programmes québécois de formation professionnelle au niveau des métiers qui sont administrés au niveau secondaire sont déclarées à ce niveau.

L'enseignement postsecondaire est offert par les établissements publics et privés, dont certains décernent des grades. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe une distinction importante entre les établissements « conférant des grades universitaires » et ceux « ne conférant pas de grades universitaires ». Les établissements — publics et privés — conférant des grades universitaires sont habilités en vertu de la loi provinciale ou territoriale à décerner des grades; ils comprennent les universités, les collèges universitaires et certains collèges communautaires.

Les universités offrent habituellement des programmes de premier cycle, d'une durée de trois ou quatre ans, selon le programme et les provinces, menant au grade de baccalauréat. Les grades supérieurs comprennent la maîtrise, qui exige généralement deux années d'études après l'obtention d'un premier grade, et le doctorat, qui exige de trois à cinq années d'études et de recherche avancées ainsi qu'une thèse. Les universités n'offrent pas toutes des grades de deuxième et troisième cycles, notamment au niveau du doctorat. Outre les universités, il existe les collèges universitaires qui sont des établissements reconnus conférant des grades universitaires et offrant des programmes de baccalauréat d'une durée de trois à quatre ans. Si les universités et les collèges universitaires offrent également des programmes menant à des diplômes et à des certificats, ils mettent surtout l'accent sur les programmes menant à un grade. De plus, un certain nombre de provinces et de territoires ont commencé à donner aux collèges communautaires un pouvoir limité de décerner des grades. Ces établissements continuent toutefois d'offrir des programmes menant à des diplômes et à des certificats. Au nombre de leurs programmes menant à un grade, certains sont d'une durée de deux ans menant à un grade d'associé et d'autres d'une durée de trois à quatre ans menant à un grade appliqué dans un domaine de spécialité de l'établissement.

Une université (ou un autre établissement) peut aussi être fédérée avec une autre université ou lui être affiliée. Un établissement fédéré est un établissement conférant des grades universitaires qui s'autoadministre mais, en vertu de l'accord de fédération, l'octroi des grades relève de l'établissement principal. Un établissement affilié possède un pouvoir limité ou nul de décerner des grades universitaires, l'octroi des grades relevant de l'établissement principal. Un certain nombre de collèges sont habilités à offrir des grades en théologie, mais ne sont pas, à proprement parler, des établissements reconnus conférant des grades universitaires.

Si la majorité des établissements conférant des grades universitaires sont publics, il existe aussi des établissements privés de ce type dans un certain nombre de provinces. Depuis de nombreuses années, certains établissements privés offrent des programmes en théologie. En outre, un nombre croissant d'établissements privés offrent des programmes menant à un grade en arts libéraux, en affaires ou dans un métier.

La plupart des établissements publics canadiens ne conférant pas de grades universitaires ont été créés au cours des années 1960 par les provinces ou territoires pour offrir des programmes de préparation au marché du travail comme solutions de rechange aux programmes universitaires, qui sont plus théoriques. Selon la province ou le territoire, on les appelle collèges, collèges régionaux, centres, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges communautaires, instituts, écoles ou, au Québec, collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps).

Les établissements publics ne conférant pas de grades universitaires offrent des programmes de formation professionnelle dans une grande variété de domaines semi-professionnels et techniques, qui mènent à des diplômes, à des certificats et à des attestations. Les diplômes sont généralement décernés au terme d'un programme d'une durée de deux ou trois ans, alors que la durée d'un programme menant à un certificat ou à une attestation est habituellement d'une année, quoique certaines attestations peuvent avoir une durée plus brève.

Plusieurs établissements d'enseignement collégial offrent des programmes de passage à l'université; il s'agit le plus souvent des deux premières années d'un programme universitaire de premier cycle, habituellement offert en collaboration avec une université, où l'étudiant est appelé à suivre le reste du programme."

Au Québec, les étudiants qui désirent fréquenter l'université sont généralement tenus de suivre avec succès un programme préuniversitaire d'une durée de deux ans. Les étudiants possédant un diplôme d'études collégiales dans un domaine technique sont également admissibles à des études universitaires.

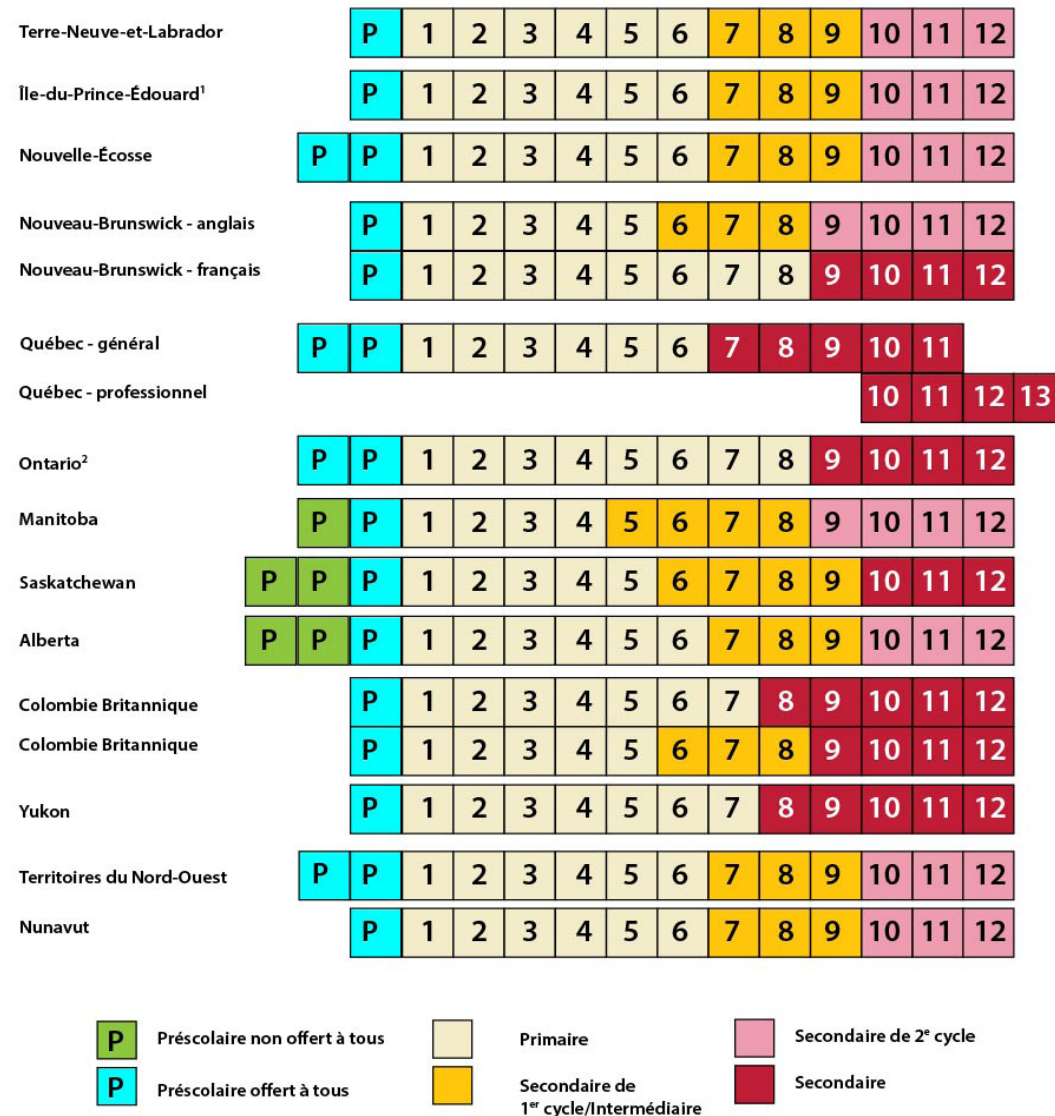
Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires peuvent être classés en fonction de la réglementation gouvernementale, plus ou moins étendue, dont ils font l'objet. Les établissements reconnus ont reçu des provinces ou territoires concernés le pouvoir de décerner des titres scolaires en vertu de chartes ou de lois qui prévoient des mécanismes visant à assurer la qualité des établissements et des programmes. Les établissements non reconnus, mais autorisés, sont réglementés surtout en vue d'assurer la protection des consommateurs plutôt que la qualité des établissements ou des programmes. Enfin, les établissements non reconnus et non autorisés sont des établissements privés qui ne sont pas réglementés par l'État.

Selon la province ou le territoire, les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires sont appelés collèges, instituts, écoles ou académies. Les titres décernés comprennent des diplômes, des certificats et des attestations. Les programmes sont habituellement plus intensifs et d'une durée beaucoup plus brève que ceux des établissements publics. Toutefois, au Québec, les établissements privés peuvent offrir des programmes préuniversitaires d'une durée de deux ans, des programmes techniques d'une durée de trois ans, ainsi que des programmes plus courts menant à une attestation.

Au niveau postsecondaire, la source de financement dépend de la nature de l'établissement. Dans le cas des universités et des établissements publics ne conférant pas de grades universitaires, le financement public provient directement des provinces ou territoires (surtout sous forme de subventions de fonctionnement et de subventions en capital). Le financement privé de ces établissements se compose des droits de scolarité et d'autres droits, de dons (y compris les legs), de placements, ainsi que de subventions et de contrats non gouvernementaux. Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires ne reçoivent pratiquement pas de fonds publics, sauf indirectement, par le biais du soutien aux étudiants; le financement de ces établissements privés provient surtout des droits de scolarité. Au Québec, certains établissements privés sont subventionnés.

On trouvera un aperçu plus détaillé des systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada sur le site du [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux](#).

Figure 1
Niveaux au sein des écoles préscolaires, primaires et secondaires, selon la province ou le territoire



1. L'Île-du-Prince-Édouard a introduit son programme préscolaire en 2000-2001..

2. 2002-2003 était la dernière année du Cours préuniversitaire de l'Ontario (13^e année).

Notes : Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires. L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. Après l'école primaire, les élèves entrent à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire.

Mis à jour le 1^{er} novembre 2021.

Annexe 2 : Indicateurs canadiens et indicateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Canada participe au programme des Indicateurs des systèmes d'éducation (INES) de l'OCDE depuis le début du projet en 1988. INES comprend un ensemble d'indicateurs qui permettent de comparer les systèmes d'éducation de ses pays membres. L'OCDE publie chaque année les résultats dans [Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE](#).

Certains des indicateurs présentés dans les Indicateurs pancanadiens de l'éducation s'alignent sur une sélection d'indicateurs de *Regards sur l'éducation : Indicateurs de l'OCDE* et ont été choisis en fonction de la pertinence des politiques et de la disponibilité des données pour le Canada et ses provinces et territoires.

Les données pour le Canada et les provinces/territoires sont présentées avec les moyennes les plus récentes de l'OCDE. Les définitions et les méthodologies convenues lors de l'élaboration des indicateurs internationaux ont été utilisées pour produire les données. Ces définitions et méthodologies peuvent différer de celles utilisées dans une province/territoire particulière, de sorte que les chiffres produits pour ces indicateurs peuvent différer de ceux publiés indépendamment par les provinces/territoires.

Indicateurs canadiens et indicateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le tableau suivant présente les indicateurs qui s'alignent sur les indicateurs correspondants de *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*.

| Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation | <i>Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE</i> |
|---|---|
| B1 Dépenses totales au titre de l'éducation | C1 Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant ? |
| B1 Dépenses totales au titre de l'éducation | C2 Quelle part de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation ? |
| B1 Dépenses totales au titre de l'éducation | C6 À quelles catégories de services et de ressources les dépenses d'éducation sont-elles affectées ? |
| C6 Enseignants, environnement d'apprentissage et organisation scolaire | D1 Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? |
| C6 Enseignants, environnement d'apprentissage et organisation scolaire | D3 Quel est le niveau de salaire des enseignants et des chefs d'établissement ? |
| C6 Enseignants, environnement d'apprentissage et organisation scolaire | D4 Quel est le temps de travail et d'enseignement des enseignants et des chefs d'établissement ? |
| D1 Effectifs aux études postsecondaires | B6 Quel est le profil des étudiants en mobilité internationale ? |
| D6 Niveau de scolarité de la population adulte | A1 Quel est le niveau de formation de la population adulte ? |
| E2 Transitions au marché du travail | A2 Transition entre les études et la vie active : où sont les jeunes d'aujourd'hui ? |
| E3 Résultats sur le marché du travail | A3 Dans quelle mesure le niveau de formation affecte-t-il le taux d'emploi ? |

Les catégories de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) et leur description

Les indicateurs sont classés d'après les catégories de la CITE 2011. La norme de la CITE, élaborée et tenue à jour par l'Institut de statistique de l'UNESCO, sert de cadre pour déclarer les données à l'Organisation de coopération et de développement économiques. La CITE fournit donc un cadre et une méthodologie qui permettent de présenter l'information concernant différents programmes d'éducation nationaux au moyen d'un ensemble comparable d'indicateurs généraux.

Le tableau suivant fournit une brève description de chaque niveau d'éducation²⁸.

| Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 2011 | Description |
|---|--|
| Enseignement préprimaire CITE 0 | Le niveau 0 de la CITE regroupe les programmes de la petite enfance qui possèdent une composante éducative volontaire. Ces programmes ont pour but de développer les aptitudes sociales et émotionnelles nécessaires pour participer à la vie scolaire et sociale. Ils développent également certaines des aptitudes nécessaires au parcours scolaire et préparent les enfants à l'enseignement primaire. Les programmes de niveau 0 de la CITE ciblent les enfants dont l'âge est inférieur à celui d'entrée dans le niveau 1 de la CITE. Il existe deux catégories de programmes de niveau 0 de la CITE: le développement éducatif de la petite enfance et l'enseignement préprimaire. Le premier se caractérise par un contenu éducatif développé pour des enfants plus jeunes (0 à 2 ans), alors que la seconde est prévue pour des enfants ayant entre 3 ans et l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire. |
| Enseignement primaire CITE 1 | Conçu pour donner une base solide enseignement en lecture, en écriture et en calcul, et pour inculquer des connaissances élémentaires dans quelques autres disciplines. Âge d'accès : entre 5 et 7 ans. Durée typique: 6 ans. |
| Enseignement secondaire, premier cycle CITE 2 | Il complète l'enseignement de base et est d'ordinaire davantage structuré en disciplines et assuré par des enseignants plus spécialisés. L'entrée se fait normalement au terme de 6 ans d'enseignement primaire et sa durée est de 3 ans. Dans certains pays, la fin de ce niveau marque la fin de l'enseignement obligatoire. |
| Enseignement secondaire, deuxième cycle CITE 3 | L'enseignement est encore plus fortement spécialisé par discipline que dans le premier cycle du secondaire, les enseignants possédant des diplômes d'un niveau plus élevé. En règle générale, les élèves sont censés avoir accompli 9 années d'études ou achevé l'enseignement secondaire du premier cycle avant d'accéder à ce niveau et ils sont généralement âgés de 15 ou 16 ans. |
| Enseignement postsecondaire non tertiaire CITE 4 | D'un point de vue national, les formations à ce niveau peuvent être rattachées soit à l'enseignement secondaire du deuxième cycle, soit à l'enseignement postsecondaire, mais du point de vue des comparaisons internationales, leur situation est moins claire. Les contenus d'enseignement de ces cursus peuvent ne pas être d'un niveau beaucoup plus avancé que dans le deuxième cycle du secondaire et sont d'un niveau inférieur à ceux de l'enseignement tertiaire. La durée de cet enseignement représente d'ordinaire entre 6 mois et 2 ans d'études à temps plein. Les étudiants sont généralement plus âgés que ceux inscrits au deuxième cycle du secondaire. |
| Enseignement supérieur de cycle court CITE 5 | Les programmes du niveau 5 de la CITE, ou « enseignement supérieur de cycle court », sont conçus principalement pour enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences professionnelles. Habituellement, ils sont fondés sur la pratique, professionnellement spécifiques et ils préparent les étudiants à entrer sur le marché du travail. Toutefois, ces programmes peuvent aussi représenter une passerelle vers d'autres programmes de l'enseignement supérieur. Sont également classés au niveau 5 de la CITE les programmes académiques de l'enseignement supérieur dont le niveau se situe en dessous des programmes de niveau licence ou équivalent. De façon générale, les programmes du niveau 5 de la CITE durent au minimum deux ans et au maximum trois ans, mais il y a des exceptions. Concernant les systèmes éducatifs avec des programmes modulaires où les certifications sont accordées sur la base du cumul des crédits, une durée et une intensité comparables sont exigées. |
| Niveau licence (baccalauréat) ou équivalent CITE 6 | Les cursus « longs » ont des contenus théoriques et visent à préparer les étudiants à accéder à des programmes de recherche de haut niveau ou à l'exercice de professions exigeant un niveau élevé de compétences comme la médecine, la dentisterie ou l'architecture. La durée de ces cursus représente au moins 3 années (mais plus souvent 4 années ou plus) d'études à temps plein. Ces programmes sont traditionnellement offerts dans des établissements universitaires et peuvent aussi être offerts dans certains collèges. |
| Niveau master (maîtrise) ou équivalent CITE 7 | Les programmes du niveau 7 de la CITE, ou « niveau master ou équivalent », sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles conduisant à un deuxième diplôme ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau peuvent avoir une composante importante de recherche, mais ils ne conduisent pas encore à l'obtention d'une certification de doctorat. |
| Niveau doctorat ou équivalent CITE 8 | Ces cursus mènent directement à l'octroi d'un titre sanctionnant la recherche de haut niveau, par exemple un <i>Ph.D.</i> Dans la plupart des pays, la durée théorique de ces programmes est de 3 ans, à temps plein (pour une durée totale cumulée d'au moins 7 ans en équivalent temps plein au niveau tertiaire), bien que la durée d'inscription dans le programme soit généralement plus longue. Ces cursus sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux. |

28. Voir le « Guide du lecteur » dans *Regards sur l'éducation 2021 : les indicateurs de l'OCDE*, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques et disponible sur [le site Web de l'OCDE](http://www.oecd.org/).

Correspondance avec la CITE

Les indicateurs présentés dans ce rapport qui s'alignent sur l'éducation en un coup d'œil utilisent la classification internationale type de l'éducation (CITE-2011) pour classer les programmes d'enseignement et le plus haut niveau d'éducation atteint avec succès (niveau de scolarité). Nous reproduisons ci-dessous les tableaux de correspondance avec la terminologie plus familière au Canada, selon les sources de données utilisées pour les différents indicateurs de ce rapport.

Enquête sur la population active (EPA)

| CITE | EPA (niveau de scolarité) |
|----------|---|
| CITE 0/1 | <ul style="list-style-type: none"> 8^e année ou moins (Québec : Secondaire II ou moins) |
| CITE 2 | <ul style="list-style-type: none"> 9^e à 10^e année (Québec : Secondaire III ou IV, Terre-Neuve-et-Labrador : 1^{re} année du secondaire) 11^e à 13^e année (Québec : Secondaire V, Terre-Neuve-et-Labrador : 2^e à 4^e année du secondaire) (sans diplôme) |
| CITE 3 | <ul style="list-style-type: none"> 11^e à 13^e année (Québec : Secondaire V, Terre-Neuve-et-Labrador : 2^e à 4^e année du secondaire) (avec diplôme) Études postsecondaires partielles (sans diplôme) |
| CITE 4 | <ul style="list-style-type: none"> Diplôme ou certificat de métier d'une école de métiers ou à la suite d'une période d'apprentissage |
| CITE 5 | <ul style="list-style-type: none"> Diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, Cégep, école de sciences infirmières, etc. Certificat universitaire inférieur au baccalauréat |
| CITE 6 | <ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat |
| CITE 7/8 | <ul style="list-style-type: none"> Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat |

Note : Les indicateurs suivants tirent leurs données de l'EPA : D6, Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans; E2, Transitions au marché du travail et E3, Résultats sur le marché du travail.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

| CITE | Inscription dans le SIEP (type de programme et sanction d'études décernée) |
|--------|---|
| CITE 5 | <ul style="list-style-type: none"> Programme de formation technique ou professionnelle (diplôme) Programme de post-formation technique ou professionnelle (certificat, diplôme, autre genre de sanction d'études associée à un programme) |
| CITE 6 | <ul style="list-style-type: none"> Programme de premier cycle (certificat, diplôme, grade [y compris un grade appliqué], attestation et autres sanctions d'études de programmes courts, grades associés, autre genre de sanction d'études associée à un programme) Programme postérieur au baccalauréat, excluant les études supérieures (certificat, diplôme, grade [y compris un grade appliqué], autre genre de sanction d'études associée à un programme) Programme préparatoire aux études supérieures de deuxième cycle (autre genre de sanction d'études associée à un programme) |
| CITE 7 | <ul style="list-style-type: none"> Programme préparatoire aux études supérieures de troisième cycle Programme de résidence dans le domaine de la santé (certificat, diplôme, grade [y compris un grade appliqué], autre genre de sanction d'études associée à un programme) Programme d'études supérieures - deuxième cycle (certificat, diplôme, grade [y compris un grade appliqué], attestation et autres sanctions d'études de programmes courts, autre genre de sanction d'études associée à un programme) |
| CITE 8 | <ul style="list-style-type: none"> Programme d'études supérieures – troisième cycle (diplôme, grade [y compris un grade appliqué], attestation et autres sanctions d'études de programmes courts) Programme d'études supérieures post troisième cycle (diplôme) |

Note : L'information sur les effectifs utilisée pour l'indicateur D1, Effectifs aux études postsecondaires, est tirée du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). L'indicateur B1, Dépenses totales au titre de l'éducation, utilise plusieurs sources de données, dont le SIEP.

| Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011 | Recensement de 2021: Plus haut certificat, diplôme ou grade |
|--|---|
| Aucune scolarité | À noter que très peu de personnes au Canada n'ont « aucune scolarité ». |
| Éducation de la petite enfance (niveau 0 de la CITE) | |
| Enseignement primaire (niveau 1 de la CITE) | Aucun certificat, diplôme ou grade |
| Premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau 2 de la CITE) | |
| Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE) | Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence |
| | Certificat ou diplôme d'une école de métiers, autre qu'un certificat d'apprenti ¹ |
| | Certificat d'apprenti dans un métier |
| Enseignement postsecondaire non supérieur (niveau 4 de la CITE) | Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire d'un programme d'une durée d'au moins trois mois, mais inférieure à un an ² |
| | Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire d'un programme d'une durée d'un à deux ans ² |
| Enseignement supérieur de cycle court (niveau 5 de la CITE) | Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire d'un programme d'une durée de plus de deux ans |
| | Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat |
| Enseignement supérieur | Baccalauréat ³ |
| Niveau licence ou équivalent (niveau 6 de la CITE) | Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat |
| | Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie |
| Niveau master ou équivalent (niveau 7 de la CITE) | Maîtrise |
| Niveau doctorat ou équivalent (niveau 8 de la CITE) | Doctorat acquis |
| Données manquantes | À noter que la base de données du recensement n'inclut pas de données manquantes. Les réponses manquantes sont plutôt imputées à l'aide de donneurs. |

1. La province de Québec offre des programmes de formation professionnelle aux centres de formation professionnelle; les certificats et les diplômes de ces centres sont classés au recensement comme certificats et diplômes d'une école de métiers autre qu'un certificat d'apprenti. La CITE les classe au niveau 3.

2. La CITE classe les programmes d'une durée d'entre 6 mois et moins de deux ans au niveau 4 de la CITE, tandis que les programmes d'une durée minimale de 2 ans sont classés au niveau 5 de la CITE. Comme la durée des programmes dans le recensement est classée dans les catégories "3 mois à moins d'un an", "1 à 2 ans" et "plus de 2 ans", cette répartition diffère quelque peu de la CITE.

3. Des diplômes en droit (p. ex. LL.B., J.D.) et en pharmacie (p. ex. B.Pharm.) sont classés comme des baccalauréats au recensement et sont par conséquent inclus au niveau 6 de la CITE pour cette concordance, alors que la CITE les classe au niveau 7 (master ou équivalent).

Niveaux d'enseignement déterminés en fonction des établissements ou des programmes

Historiquement, les programmes menant à un grade (catégorie CITE 6 ou supérieure) étaient principalement offerts par les universités. Toutefois, les programmes menant à un grade sont de plus en plus offerts par les collèges communautaires, les collèges universitaires et les instituts de technologie. Dans le document, les références aux programmes « universitaires » ou menant à un grade visent tous les programmes de la catégorie CITE 6 ou supérieure qui sont offerts par les universités et les collèges. En revanche, les programmes « collégiaux » font référence aux programmes de la catégorie CITE 5 qui étaient traditionnellement offerts par les collèges et ceux-ci représentent toujours la plus grande partie des programmes offerts par les collèges.

L'exception par rapport à cette terminologie a trait aux indicateurs dans le chapitre B du rapport. Le chapitre B fait état des données financières qui sont recueillies auprès des collèges et des universités. Par conséquent, lorsqu'on fait référence aux données des collèges dans le chapitre B, celles-ci comprennent toutes les données sur les programmes offerts par les collèges puisqu'il est impossible de séparer les données financières directement liées aux programmes de la catégorie CITE 6 ou supérieure des données financières directement liées aux programmes de la catégorie CITE 5.

Dans la CITE, les études « tertiaires » englobent la grande majorité des programmes universitaires ainsi que les programmes menant à un diplôme (2 ans et plus) ou à un grade offerts par les collèges.

Moyennes de l'OCDE

Comme indiqué dans *Regards sur l'éducation de l'OCDE 2021 : Les indicateurs de l'OCDE*²⁹ :

La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. La moyenne des pays de l'OCDE correspond donc à la moyenne des valeurs obtenues au niveau des systèmes scolaires nationaux et peut être utilisée pour comparer l'indicateur d'un pays avec celui du pays « type » ou moyen. Elle ne tient pas compte de la taille absolue du système d'éducation de chaque pays.

Le manque de données peut biaiser considérablement les moyennes de l'OCDE. Étant donné le nombre relativement faible de pays étudiés, aucune méthode statistique n'est appliquée pour corriger ces biais. Dans les cas où une catégorie n'existe pas ou que sa valeur est d'un ordre de grandeur négligeable dans un pays, cette valeur est remplacée par une valeur nulle lors du calcul de la moyenne de l'OCDE. Si le numérateur et le dénominateur d'un ratio n'existent pas dans un pays, la moyenne de l'OCDE est calculée abstraction faite de ce pays.

Limites

Les indicateurs combinent des statistiques distinctes sur l'éducation et les mettent en contexte. Ce rapport présente une sélection d'indicateurs qui situent le Canada et les provinces/territoires dans une perspective internationale. Ceci dit, cela ne fournit qu'une image partielle de la performance du Canada, des provinces et des territoires. Même si les indicateurs peuvent illustrer des tendances et révéler des questions intéressantes, ils ne peuvent par eux-mêmes fournir des explications ou permettre de tirer des conclusions. Il faudra toujours mener des recherches additionnelles pour déterminer les causes sous-jacentes aux observations et suggérer des solutions. Le présent rapport vise à stimuler la réflexion et à promouvoir la discussion sur les questions liées à l'éducation.

Même si les données présentées pour le Canada à l'intérieur de ce rapport sont, pour la plupart, identiques à celles présentées par l'OCDE cette année dans *Regards sur l'éducation (RSE)*, il peut arriver qu'elles diffèrent légèrement. Ces écarts ne s'expliquent pas par des différences méthodologiques ou l'utilisation des données provenant d'une autre année, mais par des révisions apportées aux données initialement fournies au moment de la Collecte de données UNESCO/OCDE/Eurostat (UOE) pour la production de *RSE*.

Il est préférable d'éviter de comparer, pour un indicateur donné, les résultats présentés dans ce rapport avec ceux présentés dans celui des éditions précédentes, puisque certains ajustements méthodologiques mineurs pourraient avoir été effectués, ou parce que certaines données utilisées dans le calcul des indicateurs pourraient avoir été révisées.

L'OCDE et d'autres organisations internationales fournissent des instructions et des définitions détaillées pour aider les pays à satisfaire les besoins relatifs à la collecte de données de manière à atteindre un niveau de comparabilité optimal. Cependant, il incombe aux pays de correctement appliquer ces directives à leurs données. La comparabilité peut être affectée par le degré de correspondance entre les concepts nationaux et les lignes directrices fournies, de même que par le niveau de correspondance établi avec la CITE. Pour plus de détails sur les plus récentes statistiques internationales, prière de consulter la publication *RSE* à partir du [site Web de l'OCDE](#).

29. Voir le « Guide du lecteur » dans *Regards sur l'éducation 2021 : les indicateurs de l'OCDE*, publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques et disponible sur [le site Web de l'OCDE](#).